GROUPE PLASTIVALOIRE

Le Groupe Plastivaloire relève
vos défis industriels

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
au 30 septembre 2022

www.groupe-plastivaloire.com

GROUPE FAMILIAL
Créé en **1963**
à Langeais
en France

32 SITES DANS LE MONDE
Dans 14 pays
et sur
4 continents

6 000 COLLABORATEURS
Dont plus de 400
dans nos centres
techniques

4 CENTRES TECHNIQUES
En France,
en Allemagne
et aux USA

1. PRÉSENTATION DU GROUPE 1
I. CHIFFRES CLES 2
II. ACTIVITÉ ET STRATÉGIE 5
III. HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE 7
IV. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 11
V. FACTEURS DE RISQUES 12
VI. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30.09.2021 20
2. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 21
I. MODÈLE D'AFFAIRES 25
II. CARTOGRAPHIE DES RISQUES 26
III. INFORMATIONS SOCIALES 27
IV. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES 36
V. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE 44
VI. INFORMATIONS RELATIVES AUX MESURES DESTINEES A ASSURER LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'EVASION FISCALE 47
VII. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION 48
3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 53
I. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 54
II. AUTRES INFORMATIONS 74
4. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 76
I. RAPPORT DE GESTION DU GROUPE PLASTIVALOIRE 77
5. COMPTES CONSOLIDÉS 80
I. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 81
II. RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ 82
III. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE 83
IV. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 84
V. TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES 85
VI. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 86
VII. RAPPORT DES CO MMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 121
6. RAPPORT DE GESTION ET COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE 127
I. RAPPORT DE GESTION PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE 128
II. INFORMATIONS DIVERSES 135
III. BILAN 137
IV. COMPTE DE RESULTAT 138
V. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 139
VI. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 155
VII. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTEES 161
7. INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL 165
I. INFORMATION CONCERNANT LA SOCIÉTÉ 166
II. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE 170
III. INFORMATION CONCERNANT L'ACTIONNARIAT 175
IV. POLITIQUE D'INFORMATION 177
8. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE 178
I. ORDRE DU JOUR 178
II. TEXTE DES RESOLUTIONS 180
III. OBSERVATIONS DU CONSEIL SOCIAL ET ECONOMIQUE SUR LA SITUATION ECONOMIQUE 186
ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 186

1. PRÉSENTATION DU GROUPE

I. CHIFFRES CLES

Évolution du chiffre d'affaires En M€

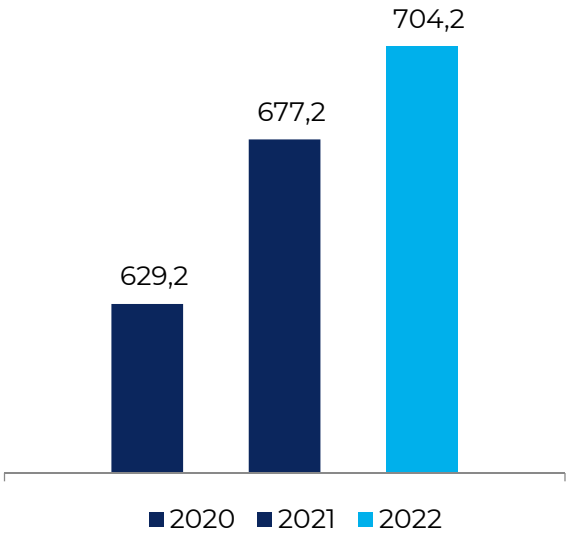

EBITDA En M€ et en % du CA

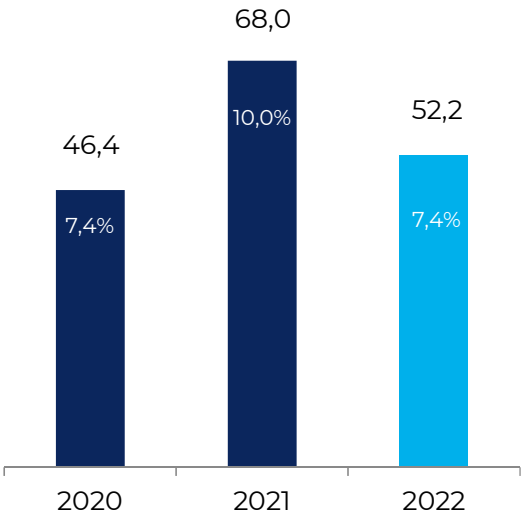

L'EBITDA correspond à la marge opérationnelle avant dotations aux amortissements et provisions moins reprises d'exploitation.

Répartition du chiffre d'affaires par secteur

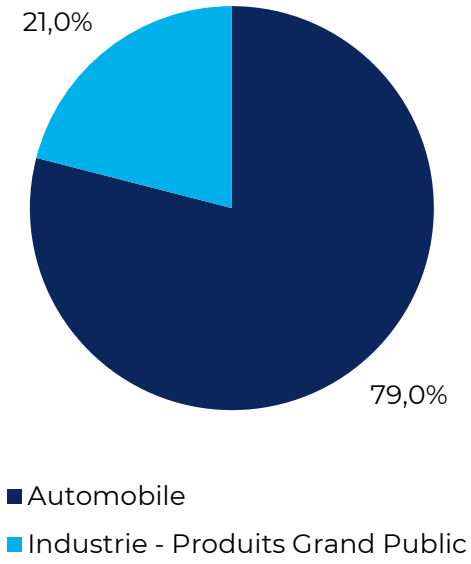

Résultat net part du groupe En M€

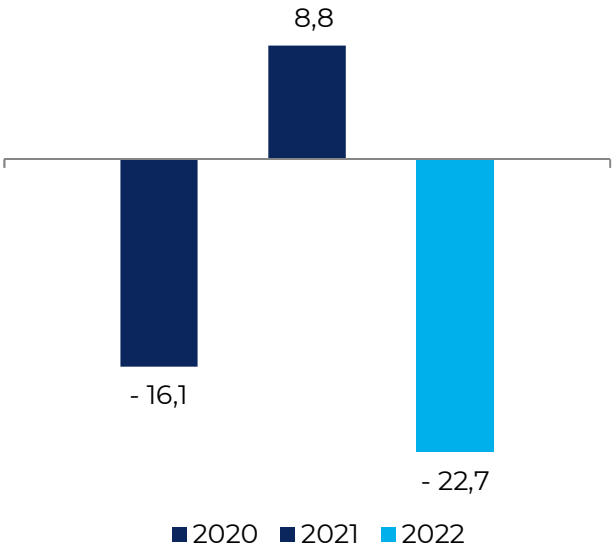

Résultat opérationnel courant En M€ et en % du CA

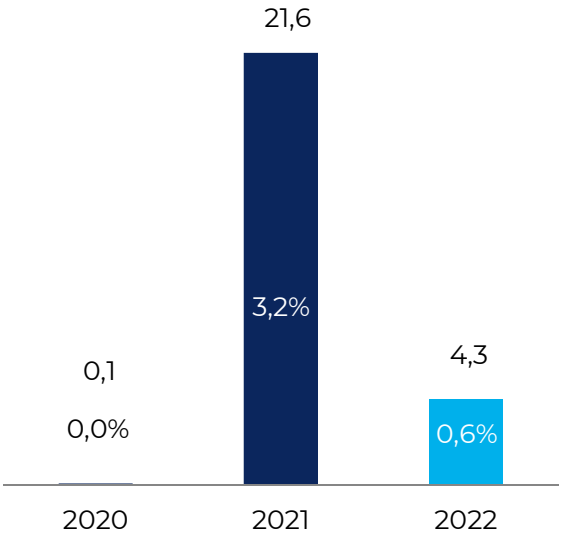

Investissements Industriels En M€ et en % du CA

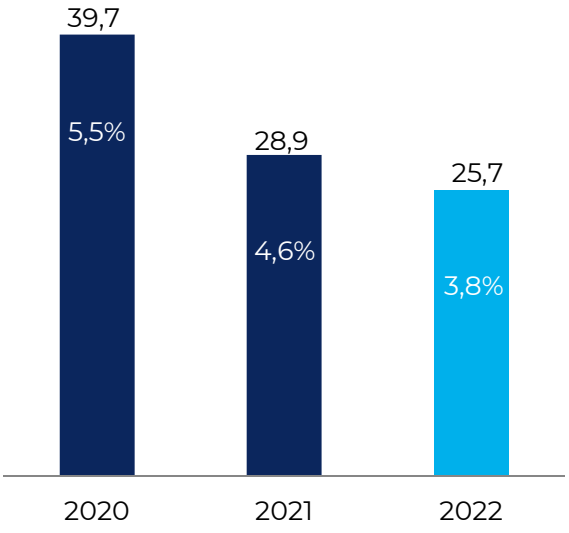

Les investissements industriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes de cessions et à la variation nette des avances sur immobilisations/fournisseurs d'immobilisations.

Dette nette / Capitaux propres

En M€ et en % du CA

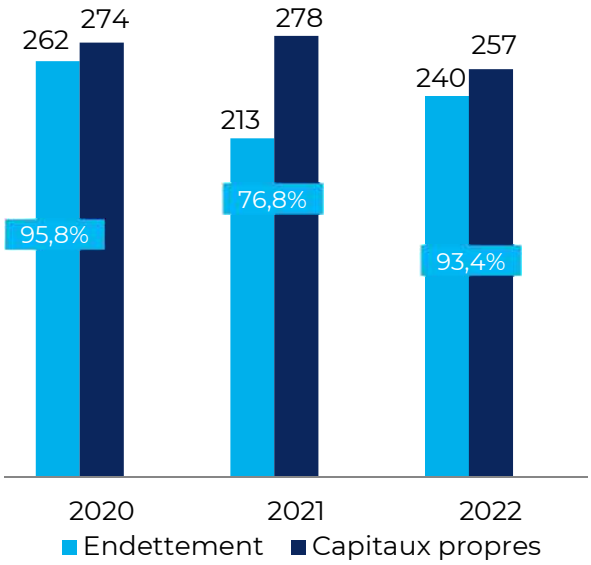

Free cash-flow

En M€

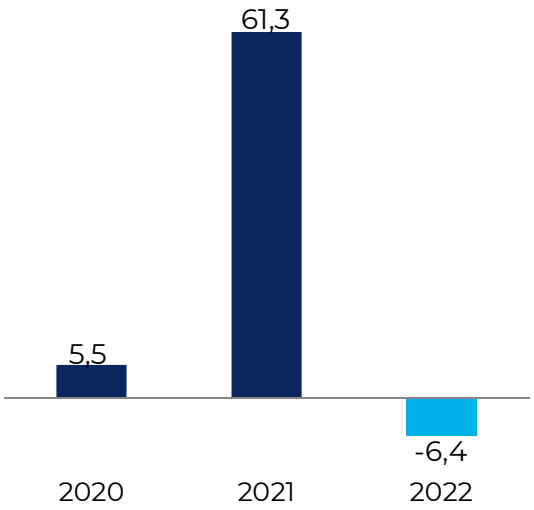

La dette nette correspond à l'ensemble des dettes financières à long terme, des crédits à court terme et découverts bancaires diminués des prêts octroyés et autres actifs financiers à long terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Les capitaux propres ne comprennent pas les subventions d'exploitation.

Le Free Cash-flow correspond aux flux générés par l'activité diminués des investissements corporels et incorporels nets des cessions. Les intérêts financiers nets décaissés ont été reclassés en opérations de financement.

II. ACTIVITÉ ET STRATÉGIE

Note 1. PRESENTATION ET ACTIVITÉS

PLASTIVALOIRE est un groupe industriel partenaire des constructeurs automobiles et des acteurs du secteur de l'industrie (électrique, multimédia, bâtiment…) pour l'étude de produits techniques en plastique injecté et leurs outillages ainsi que pour la production en plastique injecté des pièces et sous-ensembles techniques correspondants.

Pour l'activité "automobile", soit 79% du CA 2021-2022, le Groupe intervient sur 6 familles principales de produits pour l'intérieur et l'extérieur du véhicule :

- Pièces à mécanismes,
- Pièces décorées et pommeaux de levier de vitesse,
- Poignées d'ouverture intérieures et extérieures,
- Pièces de structure (support bloc avant, déflecteur, pare-boue),
- Ebénisteries intérieures et pièces de coffres.
- Pièces d'aspect extérieures

Le groupe PLASTIVALOIRE se positionne comme un acteur majeur en Europe pour la plupart de ces composants auprès d'un panel cible de constructeurs et Tiers 1.
Le groupe PLASTIVALOIRE s'est implanté en 2018 en Amérique du nord (USA et Mexique) afin de capter de nouveaux constructeurs généralistes et pour accompagner ses clients globaux, d'origine Européenne.

Ses principaux concurrents sont l'Espagnol Maïer, le Français Novares et les Allemands Dr Schneider et Montaplast.

Pour l'activité "Industrie" (21% du CA 2021-2022), le Groupe intervient sur des secteurs nécessitant des composants techniques (contraintes de précisions, matériaux, composites, etc.) tels que :

- Les équipements électriques (compteurs, connecteurs, …)
- Le multimédia,
- L'aéronautique.

Ses principaux concurrents sont : Clayens, Demjy, IP3.

Les perspectives de croissance des produits que développent le groupe PLASTIVALOIRE, restent très importantes pour 4 raisons principales :

- La personnalisation grandissante intervenant dans l'intérieur des véhicules, associée aux impératifs multimédias, et à l'évolution vers un espace de confort.

- La variété des déclinaisons et options proposées sur les voitures qui doivent correspondre précisément à chaque segment de marché,

- L'augmentation du marché des véhicules n'utilisant pas des moteurs à combustion interne, qui nécessitent des nouveaux composants en plastique s'intégrant parfaitement dans l'offre produit PLASTIVALOIRE.

- Les contraintes environnementales s'appliquant à tous les secteurs de l'industrie qui continuent d'élargir le champ d'utilisation des plastiques pour des raisons de recyclabilité et d'allègement imposées par différentes législations, dont la diminution des émissions CO2.

Le Groupe possédait au 30 septembre 2022, 32 usines, 13 en France, 12 en Europe (hors France) et 7 hors Europe dont 4 en Amérique du nord.

Tous les sites sont équipés de process d'injection (et de leurs dérivés) entre 50 et 4400 T de force de fermeture. Suivant les localisations, le procédé d'injection est complété par des installations de décoration (peinture, chromage, …) et d'assemblage.

Pour compléter l'offre proposée à ses clients, le Groupe possède 1 centre de Recherche & Innovation, 4 centres de développement (2 en France, 1 en Allemagne et 1 aux USA) et 2 centres d'essais.

Le Groupe emploie 6.743 personnes (intérimaires compris) en 2022 dont 1.975 en France, 3.542 en Union Européenne (hors France) et 1.226 hors Union Européenne

Note 2. STRATÉGIE

Le Groupe poursuit une stratégie de développement centrée sur les 5 axes suivants :

- Poursuivre une croissance vigoureuse de l'activité Automobile en travaillant sur les axes suivants :
  - Enrichir le CA / véhicule grâce à une innovation active,
  - Croitre en Amérique du Nord et en Europe sur les véhicules premium,
  - Se développer en Chine via un partenaire local pour accompagner dans un premier temps les productions locales de ses principaux clients européens.

- Accélérer la croissance de l'activité Industrie et augmenter la part des ventes Industrie du Groupe

- Innover avec des produits qui participent à la réduction de l'empreinte carbone des véhicules, avec des composants de motorisation électriques et hybrides et avec des éléments qui s'inscrivent dans l'évolution de l'intérieur du véhicule.

- Développer l'Excellence Opérationnelle pour améliorer la performance des opérations

- Réduire de façon continue l'empreinte carbone du groupe et être reconnu comme un des leaders du marché en matière d'ESG

Note 3. PRÉVISIONS DE MARCHÉ

Dans l'Automobile, l'année 2020 avait touché un point bas avec la crise du Coronavirus. Les années 2021 et 2022 ont été perturbées par les crises d'approvisionnement des microprocesseurs en particulier.

Après ces années décevantes, le marché est attendu en hausse modérée et devrait retrouver les niveaux d'avant crise sur l'exercice 2022-2023.

Le CAGR de la production automobile mondiale est attendu à 3.2% pour la période 2022-2025 (Source : S&P Global (ex IHS), avec une croissance un peu supérieure à cela en Europe (+4.7%) et Amérique du Nord (+4.4%), régions de présence pour le groupe PVL.

Dans l'industrie, le fort développement des moyens de communication et d'enregistrement "intelligents" (compteurs Linky par exemple), complété par l'utilisation grandissante des matières plastiques dans de nombreux autres secteurs (aéronautique, numérique, pharmacie, robots ménagers) et les produits à vocation écologique (tels que les panneaux photovoltaïques ou les emballages durables) offrent des potentiels de développement qui restent attractifs.

III. HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE

1964 Création par Monsieur Charles FINDELING d'une entreprise de plasturgie spécialisée dans la fabrication de jouets publicitaires.

1972 Monsieur Patrick FINDELING intègre la société dont le chiffre d'affaires atteint 4 millions de francs.

1975 La société, qui s'est développée en produisant des pièces plastiques pour l'industrie laitière, nomme en qualité de directeur Général, Monsieur Patrick FINDELING. Le chiffre d'affaires s'élève alors à 7,5 millions de francs.

1983 PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE réalise sa première opération de croissance externe, en reprenant le fonds industriel de l'entreprise PLASTEURE à CHINON

1985 Monsieur Patrick FINDELING est nommé président directeur général. Le chiffre d'affaires atteint 85 millions de francs.

1987 PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE acquiert auprès de PHILIPS une unité intégrée d'injection de façades et de dos de téléviseurs et crée à cette occasion sa première filiale, PLASTIQUES DU VAL DE L'ORNE, installée à FLERS (Orne).

1989 Pour faire face à la demande, toujours plus marquée, de grosses pièces, la société DREUX INJECTION est créée.

1991 La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE est introduite sur le second marché de la Bourse de Paris. Son chiffre d'affaires consolidé atteint alors 324 millions de francs.

1992 La société CENTRE TECHNIQUE DE MOULAGE (SABLE SUR SARTHE) est acquise et devient le cinquième site de production du groupe.

1993 Le groupe prend une participation dans la société LA TOLERIE PLASTIQUE (située en Normandie), spécialisée dans le pliage et la soudure plastique

1995 La participation minoritaire acquise dans la société LA TOLERIE PLASTIQUE est cédée

1996 En collaboration avec PHILIPS, le Groupe crée sa première usine hors des frontières françaises en constituant la société F.P.K. (Pologne)
Une participation minoritaire est acquise au sein du groupe ERCE PLASTURGIE (MARTIGNAT)

1997 La société PLASTI F.L. (SAINT SYLVAIN D'ANJOU) est reprise et l'usine de MAMERS (MAMERS INJECTION) créée, dans le cadre d'une opération d'externalisation menée par le groupe MOULINEX.

1998 PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE se désengage de sa participation dans le capital d'ERCE PLASTURGIE.
Elle prend le contrôle du groupe ERE PLASTIQUE (LYON) et crée son second site de production en POLOGNE (KETRZYN)

1999 La construction de la troisième usine polonaise est lancée et la société F.P.G. est créée à cette fin.
Le groupe, par l'intermédiaire de CREUTZWALD INJECTION, filiale constituée à cet effet, reprend l'atelier d'injection intégré de CONTINENTAL EDISON.

2000 PLASTIVALOIRE acquiert 70 % du capital de la société PLASTIQUES

AMIENS, en charge de l'injection de pièces de tableau de bord pour l'équipementier italien MAGNETI MARELLI.

Le Groupe s'implante en ROUMANIE dans le cadre d'une joint-venture majoritaire menée avec une société locale. A cette occasion, la filiale ELBROMPLAST est créée, et la construction d'une usine est lancée à TIMISOARA, essentiellement dédiée à la fabrication de téléphones.

La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE cède son activité de fabrication et d'assemblage de moules de laiterie, à la société SECRIL, dépendant de la société allemande ALPMA, principal client de cette activité.

2001 Les sociétés PLASTI F.L. et CENTRE TECHNIQUE DE MOULAGE fusionnent et réunissent leurs moyens de production à SABLE SUR SARTHE, dans une usine agrandie à cette fin. L'opération est menée afin de rationaliser le fonctionnement du Groupe.

Une troisième filiale polonaise, la société FABRYKA PLASTIKOW POMERANIA, est créée.

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE porte à près de 100 % sa participation dans la filiale AMIENS INJECTION.

2002 Les sociétés MAMERS INJECTION et DREUX INJECTION fusionnent, les deux implantations étant maintenues.
Le site de production de FLERS, exploité par la société PLASTIQUES DU VAL DE L'ORNE, est fermé.

2003 La filiale espagnole CARDONAPLAST est créée en Catalogne.
En parallèle, une prise de participation de 25 % est effectuée dans la société INJECTER, entreprise espagnole de plasturgie, dépendant du groupe partenaire de la Joint-Venture CARDONAPLAST.

Le Groupe s'implante en Tunisie en constituant avec un partenaire industriel local, une filiale commune détenue à 59,97%.

2004 Deux nouvelles usines sont construites par les filiales créées en 2003. Elles entrent en production en mai 2004 (Espagne) et janvier 2005 (Tunisie)

2005 Le patrimoine de la société PLASTIQUES DU VAL DE L'ORNE fait l'objet d'une transmission universelle au profit de PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE dans le cadre de sa dissolution sans liquidation.

2006 Une nouvelle filiale, DUNA INJECTION est constituée en Hongrie à l'effet de procéder à la reprise de l'activité plasturgique jusqu'alors développée par le Groupe PANNONPLAST sur le site de Székesfehérvár.

2007 La filiale AMIENS INJECTION, momentanément confrontée à des difficultés économiques fait l'objet d'une procédure collective. Un plan de continuation est mis en place, de nature de pérenniser son avenir.

2008 Adoption au sein de la SA PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE du conseil d'administration comme mode de gouvernance en lieu et place du directoire et du conseil de surveillance.
Création d'une filiale en SLOVAQUIE, dénommée NITRA PLASTIC FACTORY
Fusion absorption de la société FABRYKA PLASTIKOW POMERANIA par sa société sœur FABRYKA PLASTIKOW GLIWICE

2009 Reprise, auprès du Groupe KEY PLASTICS, en redressement

judiciaire, de ses activités d'équipementier automobile exercées en FRANCE et en SLOVAQUIE. A cette occasion, notre filiales, NITRA PLASTIC FACTORY acquiert les activités de Key plastics en Slovaquie, devient filiale à 100 % et adopte la dénomination de AUTOMOTIVE PLASTICS SLOVAKIA.

Fermeture du site de DREUX, qui dépendait de la filiale OUEST INJECTION.

2010 Prise de participation complémentaire dans le capital de la filiale espagnole CARDONAPLAST détenue depuis lors à 100 %.
Cession de la participation de 25 % détenue dans la société espagnole INJECTER à son principal associé.

Création de la société de droit hongrois DUNA INJECTION REAL ESTATE, société immobilière portant les bâtiments de DUNA INJECTION PLASTIC FACTORY

Création de la société de droit tunisien INJECTION PLASTIQUES SYSTEMES, appelée à exploiter une usine de plasturgie à SOUSSE.

2011 Prise de participation majoritaire dans le capital de la société PARFIB, holding du Groupe BOURBON, par voie d'achat de titres et d'apport de numéraire et des actions des quatre filiales du sous-groupe « AUTOMOTIVE » issues du Groupe KEY PLASTICS.
A l'issue de cette opération, menée de concert avec le Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobile (FMEA), et d'une acquisition complémentaire des titres, PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE détient près de 65,36 % du capital de BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS HOLDING (ex. PARFIB), laquelle est la holding d'un ensemble constitué de sociétés œuvrant en qualité d'équipementiers automobile de rangs 1 et 2.

2013 Création de la société de droit slovaque BIA PLASTIC AND PLATING TECHNOLOGY SLOVAKIA SRO, en association avec l'industriel allemand BIA BETEILIGUNGSVERWALTUNGS Gmbh. Il s'agit d'une joint-venture détenue à 40 % par le Groupe, appelée à exploiter une usine de chromage en Slovaquie.

Création de la société de droit allemand BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS Gmbh. Il s'agit d'une filiale à 100 % de BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS HOLDING, ayant vocation à nouer des contacts commerciaux et proposer des développements industriels aux grands donneurs d'ordre allemands du secteur automobile.

2014 Lancement au printemps de la production dans l'usine de BIA PLASTIC AND PLATING TECHNOLOGY SLOVAKIA SRO.

2015 Création de la filiale de droit allemand PLASTIVALOIRE GERMANY Gmbh.
Acquisition par PLASTIVALOIRE GERMANY Gmbh de la totalité du capital de la société de droit allemand KARL HESS spécialisé dans l'ingénierie et la fabrication de pièces plastiques techniques.

Acquisition par BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS Gmbh de 100% de la société OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ, société turque basée à BURSA spécialisée dans la production de pièces plastiques peintes à forte valeur ajoutée, et renommée BAP BURSA.

Acquisition auprès de la famille BOURBON et du F.A.A (anciennement FMEA) du solde du capital de BOURBON AUTOMOTIVEPLASTICS HOLDING.

2016 Création de la société de droit mexicain PLASTIVALOIRE MEXICO SA DE CV, appelée à exploiter une usine de plasturgie à SAN LUIS POTOSI.

2017 Création de la société de droit Chinois PU WEI ER JI SHU (P.V.L.) Consulting Shenzhen Co., Ltd dont l'objet est la fourniture d'une prestation d'assistance technique au développement des outillages lancés par PLASTIVALOIRE en Chine.
Démarrage de l'exploitation de l'usine de plasturgie de SAN LUIS POTOSI en juin 2017.
Fusion de PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE avec BAP sa et BAP holding, avec un effet rétroactif au 1er octobre 2016.

2018 Acquisition par PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE de la totalité du capital du groupe de sociétés de droit américain TRANSNAV HOLDING INC., TRANSCART LLC. Et VREEKEN INTERNATIONAL, disposant de deux sites industriels dans le Kentucky et le Michigan, un site de production à Puebla au Mexique et un centre d'outillage et de développement dans le Michigan.

2019 Création de la société PILSEN INJECTION s.r.o., appelée à exploiter une usine de plasturgie en République Tchèque.

2021 Absorption le 1er mai 2021, par OUEST INJECTION SAS de la société BAP BELLEME SAS.

Cessation d'activité des sociétés Transrompa, aux Pays Bas et Vreeken international et Transcart aux USA

2022 Monsieur Antoine DOUTRIAUX est nommé Directeur Général du Groupe. Patrick FINDELING est Président du Conseil d'Administration.
.

IV. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Plastivaloire continue de s'investir dans l'innovation autour de 3 thèmes fondamentaux pour ses activités qui sont :

- les matériaux verts (plastiques recyclés, fibres naturelles, plastiques biosourcés)
- l'allégement (polymères/process)
- l'attractivité (éclairages d'ambiance, smart surfaces, matériaux authentiques)

Depuis la pandémie et face aux enjeux environnementaux, PLASTIVALOIRE développe et commercialise de nouvelles formulations de plastiques décarbonés afin de proposer à ses clients des solutions esthétiques pour l'utilisation de ces nouveaux polymères.

Les plastiques recyclés sur des pièces non visibles dans l'automobile sont largement utilisés mais quasi inexistants sur des pièces visibles d'intérieur. Désormais, PLASTIVALOIRE offre aux stylistes de nouvelles ambiances « écoresponsables » pour améliorer l'empreinte carbone de ses produits en réduisant la part de plastiques vierges pétro-sourcés.

Soutenu par l'ADEME en 2020 via les aides ORPLAST 2, PLASTIVALOIRE va recourir cette année au programme ORPLAST 3 pour accélérer les validations et ouvrir des perspectives d'application à court terme de ses développements R&D.

Sur le long terme, PLASTIVALOIRE continue de développer des prototypes de pièces « plastronics » pour des applications smart surfaces afin de montrer la maturité de ces innovations. Pour cette thématique, le Groupe s'est rapprochée de l'Université Polytech de Tours (Ecole d'ingénieurs spécialisés en électronique) pour recourir à des compétences scientifiques et des innovations dans ce domaine.

Courant 2021, des développements autour de 3 innovations ont été menés dans le cadre de projets clients à savoir :

- décoration par dépôt métallique en utilisant la technologie PVD (Physical Vapor Deposition)
- éclairage d'ambiance sur pièces chromées
- gainage de bois authentiques.

Les premières productions de ces innovations ont eu lieu en fin d'année 2021 et elles assureront une bonne partie du chiffre d'affaires 2022 du site de Langeais.

Coté Développement, PLASTIVALOIRE continue de se structurer en conception et a désormais des équipes d'ingénierie en Tunisie et en Chine afin de réduire ses coûts de développement.

Avec un effectif de 370 ingénieurs et techniciens répartis dans 4 centres de recherche et d'innovation, PLASTIVALOIRE développe et innove pour ses clients et détient un portefeuille de 32 brevets actifs.

V. FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe veille au suivi et à la maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. De manière générale, tous les risques identifiés au sein du Groupe sont examinés et débattus au sein d'instances spécifiques. Les risques de nature financière font l'objet pour l'ensemble des sociétés du Groupe d'une gestion centralisée au niveau de la Direction Financière du Groupe. Les risques liés à la sécurité des personnes, la qualité, la gestion des programmes, le risque de liquidité, le risque informatique, la fiabilité des approvisionnements, la protection des actifs et le risque d'incendie, l'exposition des sites industriels à certains types de catastrophes naturelles, l'exposition internationale des employés aux risques sanitaires et sécuritaires, la fiabilité de l'information financière, la conformité, l'environnement, font l'objet d'un examen additionnel.
PLASTIVALOIRE a procédé à une revue de ses risques et considère à ce jour qu'il n'y a pas de risques significatifs hormis ceux mentionnés ci-dessous.

Note 4. RISQUES OPÉRATIONNELS

A – Risque de dépendance vis-à-vis du secteur automobile et des clients

De nombreux facteurs, relatifs à l'économie mondiale, à d'éventuelles nouvelles mesures gouvernementales, à des normes environnementales et aux succès des constructeurs sur leurs marchés, influent sur les volumes, sur les niveaux d'équipements et types de véhicule commandés par les automobilistes.

Pour répondre à ce risque, le Groupe continue :

- De diversifier son portefeuille clients au-delà des constructeurs généralistes français historiques, vers les constructeurs généralistes américains et asiatiques,

- De diversifier son portefeuille clients au-delà des constructeurs généralistes à gamme régionale vers les constructeurs premium à gamme mondiale, ce qui permet de compenser les cycles régionaux,

- De proposer un portefeuille produits capable de couvrir des véhicules d'entrée de gamme jusqu'aux véhicules haut de gamme, permettant ainsi de s'adresser à l'intégralité des clients.

- De surveiller l'évolution des mobilités notamment vers les véhicules à énergie alternative, pour comprendre au plus tôt les impacts sur ses activités.

B – Risque de crédit client

Compte tenu du contexte économique du secteur automobile, PLASTIVALOIRE ne peut exclure que certains de ses clients ne puissent honorer une partie de leurs contrats ou se retrouvent dans une situation financière difficile.
Le Groupe PLASTIVALOIRE travaille toutefois avec la plupart des constructeurs du secteur automobile et veille à équilibrer autant que possible son portefeuille clients afin de limiter ce risque.

Au 30 septembre 2022, les retards de paiement représentaient 5,7 millions d'euros soit 0.81 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice, le taux était de 0,95 % au 30 septembre 2021. Le détail des comptes clients et des comptes rattachés figure en note 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

C – Risque lié à la stratégie de croissance externe de la Société

Dans le cadre de sa politique de croissance externe, PLASTIVALOIRE a procédé et pourrait envisager de procéder à des acquisitions de taille variable, dont certaines ont été et pourraient être significatives à l'échelle du Groupe. Ces acquisitions impliquent des risques et notamment les suivants :

- Les hypothèses des plans d'affaires sous-tendant les valorisations peuvent ne pas se vérifier, en particulier concernant les synergies et l'évaluation de la demande commerciale ;
- PLASTIVALOIRE pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises, de leurs technologies, gammes de produits et salariés ;
- PLASTIVALOIRE pourrait ne pas être en mesure de retenir certains salariés, clients ou fournisseurs clés des sociétés acquises ;
- PLASTIVALOIRE pourrait souhaiter ou être contraint de mettre fin à des relations contractuelles préexistantes à des conditions financières coûteuses et/ou défavorables ; et
- PLASTIVALOIRE pourrait accroître son endettement en vue de financer ces acquisitions ou de refinancer l'endettement des sociétés acquises.

En conséquence, les bénéfices attendus des acquisitions futures ou réalisées pourraient ne pas se vérifier dans les délais et/ou les niveaux attendus et, éventuellement, affecter la situation financière du groupe PLASTIVALOIRE.

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de la stratégie du Groupe ; la Direction Générale pilote cette stratégie et alloue les ressources nécessaires à sa réalisation. L'équipe en charge de la stratégie sous la responsabilité du Directeur Général est très fortement impliquée dans la vie des entités résultant des opérations de croissance (joint-ventures, acquisitions, créations) et assiste ainsi aux instances décisionnelles.

Note 5. RISQUES FINANCIERS ET DE MARCHÉ

A – Risque de change

Le groupe PLASTIVALOIRE est exposé aux risques de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales ou de financement de ses filiales à l'étranger. Ces risques sont suivis et centralisés au niveau de la Direction de PLASTIVALOIRE.
Le groupe PLASTIVALOIRE a pour politique de ne généralement pas couvrir ses flux en devises.
Enfin, les investissements en fonds propres ne font pas l'objet de couvertures de change.

B – Risque de taux

Le groupe PLASTIVALOIRE est exposé au risque de taux à seulement 23.5 % de son endettement à taux variable. Une variation du taux de 0,5 point aurait pour conséquence la majoration des charges financières annuelles de 330 milliers €.

C – Risque de liquidité

Le financement du Groupe est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme :
- de dettes bancaires ou émissions de créances à court terme,
- de contrats d'affacturage de créances clients.

- Renouvelables annuellement par tacite reconduction
- Dont le plafond de financement s'élève à 37.1 millions d'euros
- Dont le montant utilisé au 30 septembre 2022 était de 30.9 millions d'euros.
- Soit un disponible de 6.2 M€ au 30 septembre 2022 après déduction du fond de garantie de 3 M€

- de lignes de découvert autorisés et de crédits renouvelables.

Le groupe dispose de 27.8 M€ de lignes de découvert autorisés dont 13 M€ étaient utilisées au 30 septembre 2022 et de 31.8 M€ de lignes de crédit recouvrable dont 28.2 M€ étaient utilisées au 30 septembre 2022.

Le groupe disposait de 21.5 M€ de ressources disponibles au 30 septembre 2022.

Dans ce contexte, le Groupe dispose à tout moment de ressources financières suffisantes pour assurer la continuité de son activité.

D – Risque matières premières

Le Groupe est peu exposé au risque matière car dans le cadre de ses accords avec ses clients, les hausses de matières premières (en particulier le plastique) sont systématiquement répercutées.

Note 6. RISQUES JURIDIQUES

A – Risques liés aux produits vendus

En cas de dysfonctionnement ou de défaut dû à un vice de conception ou de production imputable à PLASTIVALOIRE, sa responsabilité pourrait être engagée du fait de préjudices corporels, matériels ou immatériels qui en résulteraient. Cette situation pourrait impliquer des coûts liés au rappel des produits, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la profitabilité et la trésorerie du Groupe. La réputation commerciale de PLASTIVALOIRE pourrait également être entachée. Pour prévenir ces risques, PLASTIVALOIRE a mis en place des procédures qualité au niveau de la conception, du développement et de la production de ses produits, procédés et solutions. En cas de retours de produits, la nature et la source des défaillances sont analysées et des actions correctrices sont mises en œuvre. Le Groupe a par ailleurs mis en place des couvertures d'assurance notamment pour couvrir sa responsabilité civile et le risque de rappel des produits (cf. Risques d'assurances).

B – Risques liés à la contrefaçon

Le développement et la protection des brevets, savoir-faire et marques (les « droits de propriété intellectuelle ») de PLASTIVALOIRE jouent un rôle déterminant dans son activité et sa réussite futures. Le risque auquel le Groupe doit faire face est celui de la contrefaçon subie ou active. En cas de violation des droits de propriété intellectuelle par des tiers ou par le Groupe de manière involontaire du fait du délai pendant lequel les demandes de brevet ne sont pas rendues publiques, le Groupe pourrait être dans l'obligation de mobiliser des ressources importantes pour contrôler, protéger et faire valoir ses droits. L'absence de mesure de protection pourrait mettre en péril l'avantage concurrentiel, voire l'activité du Groupe. En outre, l'utilisation non autorisée des droits de propriété intellectuelle demeure difficile à contrôler, en particulier dans les pays étrangers où les lois ne garantissent pas toujours efficacement la protection de ces droits. Ceux-ci peuvent être contrefaits ou utilisés sans le consentement de PLASTIVALOIRE, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur sa réputation et sur son résultat d'exploitation. Pour limiter ce risque, les brevets mis au point ou achetés par le Groupe sont suivis et centralisés par le Département Juridique qui gère les questions de propriété intellectuelle pour l'ensemble du Groupe, veille notamment au respect du droit des tiers en procédant à des recherches d'antériorité en matière de brevets comme en matière de marques et assure la défense des intérêts du Groupe à travers le monde.

C – Risques liés aux litiges

Quelques entités du Groupe, sont directement ou indirectement citées dans des procédures devant les juridictions commerciales, sans cependant que soit identifié à ce jour de risque avéré ou sérieux de condamnation les concernant. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude les résultats et/ou les coûts liés à ces différentes actions, le groupe PLASTIVALOIRE considère que celles-ci ne sont pas de nature à avoir un impact significatif sur ses activités, la valeur de ses actifs, sa notoriété, sa solidité financière ou sa profitabilité. À la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure

gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute autre procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Note 7. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Comme pour toute activité industrielle, les sites du groupe PLASTIVALOIRE sont exposés à des risques divers : incendie, explosion, défaillance des systèmes, pollution, non-respect des réglementations applicables ou autres. De tels événements pourraient engendrer des coûts et des dépenses d'investissement supplémentaires pour le Groupe.

A – Organisation HSE (Hygiène Sécurité Environnement)

Le groupe PLASTIVALOIRE attache une importance particulière à la maitrise de l'impact environnemental de ses sites, de la phase démarrage des projets jusqu'à la vie courante sur site.

Les politiques sécurité/environnement sont définies et déployées par le service HSE Groupe. Pour déployer ces politiques et accomplir ces missions, un interlocuteur Sécurité/Environnement est présent sur chaque site. Ces derniers en collaboration avec la direction de l'usine, sont chargés de l'application des procédures et veillent au respect de la réglementation et des standards du groupe PLASTIVALOIRE.

B – Méthodologie

L'analyse et la maitrise des risques environnementaux sont basées sur des audits internes réalisés par le service HSE Groupe. Ces audits annuels permettent de vérifier la bonne application des règles environnementales du Groupe.

Chaque site du Groupe, de par son activité industrielle, est soumis à des dispositions légales et réglementaires relatives à l'environnement et la sécurité. Celles-ci donnent lieu à des obligations, des restrictions et à la mise en place de mesures de prévention/protection sur différents points : les émissions atmosphériques, les rejets aqueux, l'utilisation de produits dangereux, l'émission de déchets, les risques de pollution, etc...

Chaque site est soumis à l'obtention d'une autorisation d'exploiter ou à des notifications préalables à un démarrage industriel (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), ainsi tous les sites du groupe PLASTIVALOIRE doivent être en conformité avec ces autorisations et sont soumis régulièrement à des inspections de la part des autorités compétentes. Une non-conformité sur un de ces points relevés par le service HSE Groupe permet de corriger la situation par un plan d'actions afin de garantir le respect des règles environnementales définies.

Grâce à son réseau d'interlocuteurs Sécurité/Environnement, les informations sur les bonnes pratiques, les retours d'expérience, les contraintes réglementaires locales, sont directement remontées au service HSE Groupe.

Le service HSE effectue par ailleurs une veille règlementaire mensuelle et centralise l'ensemble des informations, créant ainsi une base de données exhaustive qui permet par la suite de déployer facilement de nouvelles procédures applicables sur l'ensemble des sites. Le service HSE groupe intègre aux réunions de direction une présentation des projets en cours et à venir du service, ceci afin d'établir un dialogue direct avec tous les directeurs de site. Plusieurs outils ont ainsi été mis en place pour diffuser les informations HSE au sein du groupe, comme une Bible des Bonnes Pratiques reprenant les pratiques identifiées en audit interne à promouvoir

sur le Groupe ou encore avec la création d'une « Note Info HSE » diffusée régulièrement et informant chaque site des évolutions réglementaires qui leurs sont applicables.

C – Environnement

Le Groupe a engagé plusieurs démarches de réduction de la consommation d'énergie. Les audits énergétiques ont été le point de départ d'une démarche de maîtrise de la consommation de l'énergie et prévoit de s'intégrer dans la démarche ISO 50001.

Le Groupe favorise aujourd'hui, pour l'achat de nouveaux équipements, des moyens de dernière génération, plus performants et moins consommateurs en énergies, comme par exemple l'achat de presses à injection de nouvelle génération équipées de système à variation de fréquence sur les groupes hydrauliques ou encore la mise en place de groupes de refroidissement des eaux de process munis du système « free-cooling », et de compresseurs à vitesse variable. Dans la continuité de cette démarche, le groupe PLASTIVALOIRE a accentué ses actions en investissant dans des groupes à récupération de chaleur pour les usines françaises.

Les démarches d'économie d'énergie à travers l'éclairage de ses sites et des négociations avec ses partenaires ont permis d'aboutir à la finalisation du chantier LED le Groupe PLASTIVALOIRE se fixe comme objectif de traiter 100% du Groupe d'ici 2024.

Dans le but d'optimiser ses consommations d'énergie, le site de Langeais a entamé une phase de test, d'un nouveau système de supervision d'énergie, afin de valider le choix du fournisseur. Le Groupe a sélectionné la société EWATTCH et va équiper progressivement ses sites.

Le Groupe est engagé dans une démarche de réduction du volume des déchets en favorisant la revalorisation et le recyclage des déchets de chaque usine. Un logiciel de suivi a été mis en place afin d'être plus performant dans sa gestion.

Les investissements dans des process en faveur de l'environnement ont permis la mise en place d'un incinérateur de COV (Composés Organiques Volatiles) sur deux sites ayant une forte activité de peinture, réduisant donc fortement l'impact de leur activité sur l'air (rejets atmosphériques réduits de 98%). Ce type de technologie fait partie du standard des nouvelles lignes de peinture telles que celle des sites de Marinha Grande et Dolny Kubin disposant elles aussi de cet équipement. Le Groupe a mené une première intégration d'incinérateur équipé d'un roto concentrateur sur la seconde ligne de peinture de Slovaquie.

Le groupe PLASTIVALOIRE se préoccupe également des rejets dans l'eau. Ainsi, un groupe de travail a été mis en place sur le site de Morteau. Ce groupe de travail a pour but de définir l'investissement permettant d'améliorer l'efficacité de la station de traitement d'eau, avec pour objectif d'atteindre les nouvelles recommandations de rejets. Sa mise en production est prévue pour l'exercice 2024.

Le groupe PLASTIVALOIRE s'engage à satisfaire pleinement les exigences de ses clients en termes de règlementations environnementales sur les produits livrés (vérification de la conformité des pièces par le service HSE Groupe et délivrance d'attestations). Fortement mobilisé, il supporte et assure la continuité de la démarche engagée par ses clients, notamment en considérant le cycle de vie des pièces (recyclabilité) dès la conception des produits et process.

D – Produits chimiques

Vis-à-vis du règlement européen REACH (Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals), le groupe PLASTIVALOIRE se conforme aux exigences visant à mettre en place un cadre réglementaire sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques.

Les sites du Groupe ont le statut d'utilisateurs en aval de produits chimiques. Le groupe s'est activement engagé dans des échanges réguliers avec ses fournisseurs ainsi qu'avec ses clients et une vérification systématique est réalisée sur la conformité des pièces produites par les usines vis-à-vis des exigences REACH (délivrance de certificats).

En relation avec ses partenaires, une démarche visant à substituer l'utilisation du Chrome VI (substance soumise à autorisation REACH) dans ses process de traitement de surface est en cours. Ce travail a déjà permis de remplacer l'utilisation du Chrome VI par du Chrome III sur plusieurs produits.

Le Groupe s'est engagé depuis plusieurs années, en concertation avec ses fournisseurs, à ne pas utiliser, dans la mesure du possible, de produits contenant des substances classées CMR (Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques). Cette notion a d'ailleurs été intégrée dans les phases de projet et dans les cahiers des charges des fournisseurs. En cas d'utilisation contrainte de produits avec CMR sur les sites de production (suite à l'absence de solution technique de remplacement), toutes les mesures de protections collectives et individuelles adaptées sont imposées. Le suivi des produits chimiques est réalisé grâce à la centralisation et à l'analyse des Fiches de Données de Sécurité de tous les produits entrant sur site.

Toujours dans un souci de maîtrise du risque chimique, les sites PLASTIVALOIRE sont contrôlés lors des audits internes sur les mesures de prévention mises en œuvre lors de la manipulation, du stockage, de l'utilisation et de l'élimination des produits chimiques. Une attention particulière est portée sur la prévention des pollutions accidentelles en respect avec les exigences réglementaires (mise sous rétention de tous les produits chimiques dans l'usine).

E – Santé-Sécurité

En adéquation avec la réglementation, chaque site possède un document d'analyse des risques des postes de travail, mis à jour annuellement (Document Unique). Des actions d'amélioration sont ainsi régulièrement apportées sur les postes susceptibles d'engendrer des TMS (Troubles-Musculo-Squelettiques) pour les salariés, mais également sur les autres facteurs analysés, par l'intermédiaire de groupes de travail sur sites et de plans d'actions mis à jour régulièrement dans le système central.

Dans ce contexte l'ensemble des sites a suivi une formation interne « gestes et postures » adaptée au travail de chacun. Les CSSCT sont pleinement investis dans cette démarche. De manière générale, les salariés suivent des formations de sécurité liées à leurs postes de travail.

Dans la continuité des années précédentes, il sera mis un point d'honneur au suivi des accidents du travail et maladies professionnelles sur l'ensemble du Groupe, toujours dans un souci de réduire nos taux de fréquence et de gravité et maintenir un travail en toute sécurité pour nos salariés.

F – Sécurité incendie

Le Groupe renforce sa démarche de prévention visant à limiter le risque incendie en mettant à jour les procédures d'urgence, d'intervention et d'évacuation sur les sites. La coordination avec les services d'urgence locaux (sapeurs-pompiers) est assurée et des exercices ont lieu sur sites en coordination avec les services de secours extérieurs.

Des personnels sont ainsi formés (formation Equipiers d'Intervention) aux gestes à adopter pour faire face à un départ de feu ou un sinistre. Ils sont entrainés également à gérer l'évacuation d'urgence de tous les salariés, à organiser l'appel des secours extérieurs et préserver les éléments importants tels que les serveurs informatiques. L'ensemble des

salariés est par ailleurs informé de cette organisation et participe aux exercices d'évacuation qui ont lieu régulièrement.

Note 8. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le groupe PLASTIVALOIRE a placé son programme d'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives en apérition auprès de la Compagnie AXA et placé en coassurance auprès d'Aviva (20%), Groupama (10%) ; Helvétia (10%) et MS Amlin Insurance S.E (10%). Le montage s'articule autour d'une police Master garantissant les sites situés au sein de l'Union Européenne en Libre Prestation de Services (LPS) et de polices locales pour les risques situés hors de la zone UE.

Le programme dommages est complété par une police d'assurances marchandises transportées et flotte automobile.

AXA est l'assureur de Responsabilité Civile générale du groupe PLASTIVALOIRE. Ce programme couvre la responsabilité civile exploitation et la responsabilité civile du fait des produits livrés. Il est composé d'une police Master complétée par des polices souscrites localement dans les pays d'implantation des filiales du Groupe. Ces polices locales spécifiques sont mises en place pour répondre aux obligations locales de chaque pays (ex. Employer's Liability au Royaume Uni).

Des polices Responsabilité Environnementale, Responsabilité Civile Aéronautique et Responsabilité des Dirigeants complètent le dispositif Assurances du Groupe.

En termes de sinistralité, peu de sinistres ont été ouverts lors de l'exercice 2021-2022, ce qui ne remet pas en cause les conditions du programme d'assurance de l'exercice prochain.

Sur l'exercice 2021-2022, la charge du Groupe sur l'ensemble des polices d'assurances a été de l'ordre de 2.54 M€.

Note 9. RISQUES INFORMATIQUES : cyber-attaque informatique, défaillances des SI

Description du risque :

Le développement, le déploiement et l'opération des SI Groupe (matériel, réseaux, logiciel, sites internet, connections tiers, etc...) qu'ils soient fournis en interne ou en externe jouent un rôle essentiel dans les activités du Groupe, en particulier pour le traitement des demandes Clients, la production, la logistique, les achats, la conception, le développement produits, la facturation et la finance.

Les risques afférents aux SI peuvent prendre la forme d'atteinte à la confidentialité, l'intégrité et/ou la disponibilité des données et transactions, que ce soit accidentellement ou intentionnellement. Ils échappent naturellement au contrôle Groupe. Citons par exemple : défaillances des réseaux ou de la puissance de calcul, erreurs humaines par absence de contrôle, défaillance de partenaires critiques, attaques virales externes et finalement les catastrophes naturelles (incendies, inondations, etc).

Impact potentiel pour le Groupe :

Le risque est élevé pour le Groupe, il peut être :

- Commercial : par exemple, arrêt des lignes Clients, impactant l'attribution de futurs marchés.
- Opérationnel : par exemple, arrêt des lignes de production internes, rupture d'approvisionnement,
- Financier : par exemple, surcoûts opérationnels, réclamations Clients, détournement de fonds,
- Juridique : divulgation de contrats confidentiel, de secret de fabrication.
- Réputationel : divulgation d'informations confidentielles, erronées, diffamatoires,

Mitigation du risque :

Le Groupe a mis en place un ensemble de mesure de protection et de contrôle pour mitiger ce risque élevé :

- Politique de Sécurité Informatique Groupe validée,
- Suivi des incidents et problèmes informatiques,
- Solutions classiques de protection : anti-virus, anti-spam, pare-feu, etc.
- Robustesse, résilience et Redondance des infrastructures : réseaux et salles serveurs / « data center ».
- Sauvegarde des données métier sur un site différent avec test régulier de restauration,
- Plan de reprise d'activité sur le principal système de gestion opérationnel.

Conscient de l'évolution permanente de la menace, un plan d'amélioration continue de la sécurité informatique a été mis en place en 2021 et est suivi régulièrement par la Direction Générale.

Le service Systèmes d'Information a pour mission de mobiliser les équipes ainsi que les utilisateurs au risques Cyber, et prend en charge le plan d'action sécurité ainsi que les divers plans de conformité.

VI. ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE AU 30.09.2022

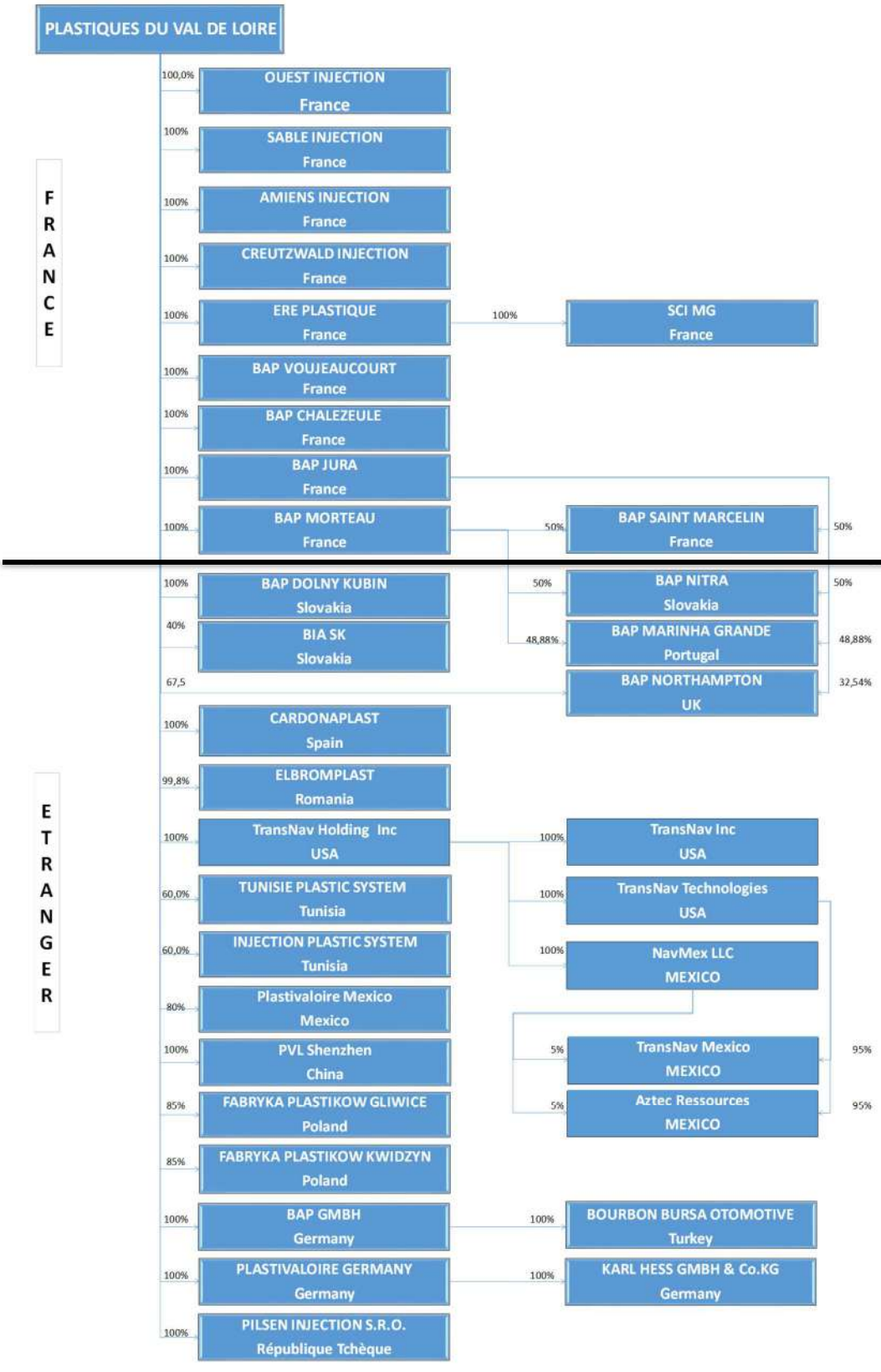

2. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

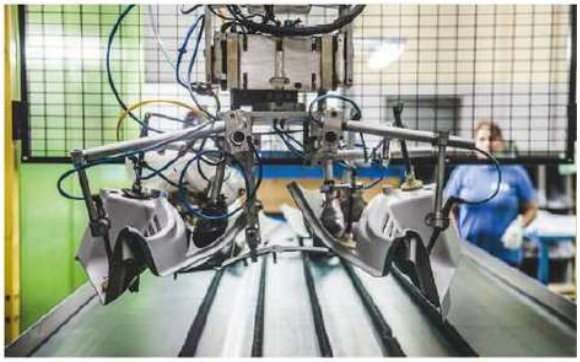

Les informations figurants dans les chapitres suivants ont notamment pour objectif de répondre aux exigences de l'ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret d'application 2017-1265.

Ainsi, la Déclaration de Performance Extra-Financière du groupe Plastivaloire est composée d'une part des éléments de modèle d'affaires développés dans le chapitre « Présentation du Groupe », et de l'ensemble des informations contenues dans cette partie II « Déclaration de performance extra-financière ». La présentation de ces informations se conforme aux recommandations du *Global Reporting Initiative (GRI)*.

L'ensemble de ces développements constitue une déclaration spécifique composée de trois parties distinctes :

- Informations relatives à la responsabilité sociale ;
- Informations relatives à la responsabilité environnementale ;
- Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Méthodologie d'analyse des données

Le Groupe PLASTIVALOIRE présente ses principaux résultats sociaux dans un reporting centralisé. Tous les indicateurs RSE sont collectés séparément auprès de chaque contribuable local dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'exercice comptable. Puis, ces données font l'objet de contrôles de cohérence lors de leur consolidation en central, dans le respect des contraintes réglementaires et des indicateurs environnementaux prédéfinis permettant le pilotage de leur performance.

Sauf exclusion précisée, le périmètre de reporting du Groupe couvert par la déclaration extra-financière s'étend à l'ensemble des filiales consolidées par intégration globale, c'est-à-dire les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Dans ces circonstances, le périmètre de reporting comprend 32 sites industriels.

De plus, conformément aux règles de consolidation, les indicateurs présentés sont fondés sur les données réelles couvrant la période fiscale du 1er Octobre 2021 au 30 Septembre 2022.

Ces indicateurs sont issus de différentes sources de données en interne :

- Les indicateurs sociaux sont gérés à partir du système d'information des ressources humaines ;
- Les indicateurs environnementaux et ceux relatifs au suivi des achats mis à disposition par nos principaux fournisseurs, sont quant à eux issus du système comptable et celui centralisé des achats.

Réglementation de la Taxonomie verte

Réglementation de la Taxonomie verte

Il est précisé qu'au regard du code NACE des sociétés du Groupe, la Société considère qu'aucune de ses activités n'est, à la date du présent rapport financier annuel, éligible au titre des deux premiers objectifs environnementaux visés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 (le « Règlement Taxonomie »), à savoir l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique

Pour les quatre autres objectifs, les textes n'étant pas publiés l'exercice d'éligibilité et d'alignement n'a pas été réalisé.

Ainsi que cela est décrit dans les tableaux figurant ci-après, établis conformément à l'annexe II du Règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021, à la date de la présente déclaration de performance extra financière, l'intégralité du chiffre d'affaires est liée à des activités non-éligibles au titre des deux objectifs climat.

S'agissant des investissements (CAPEX), n'ayant pas d'activité éligible, seuls les investissements individuellement durables et/ou associés à un plan visant à étendre ou rendre une activité durable ont été pris en compte.

S'agissant des dépenses d'exploitation, la part entrant dans le champ d'application du Règlement Taxonomie est considérée comme non significative (inférieure à 2,4 % du total des OPEX du Groupe qui représentent 651 M€), permettant de les exclure de l'analyse, en application des dispositions du Règlement Délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021.

La méthodologie de calcul de chaque indicateur est décrite dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs	CA	OPEX	CAPEX
Dénominateur	Chiffre d'affaires total figurant dans les comptes consolidés (voir p. 81)	Coûts directs non capitalisés liés à la maintenance et à l'entretien, à la réparation des actifs corporels, contrat de locations à court terme (incluant la rénovation des bâtiments) et à la R&D	Augmentation au bilan, de la valeur brute des immobilisations corporelles (IAS16), des immobilisations incorporelles (IAS 38), et des droits d'utilisation des contrats de location (IFRS16) (voir p. 103 et 104)
Numérateur	Chiffre d'affaires des activités éligibles	Coûts ci-dessus liés aux activités éligibles, d'un plan visant à accroître la part de l'activité éligible et liés à l'acquisition des produits et services éligibles	Les augmentations ci-dessus liées aux activités éligibles résultant d'un plan visant à accroître la part de l'activité alignée et liées à l'acquisition des produits et services d'activités éligibles

Tableau Chiffre d'affaires taxonomie :

				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)								Catégorie	
Activités économiques	Code(s)	CA absolu (en K€)	Part du CA (%)	Atténuation du changement climatique (%)	Adaptation au changement climatique (%)	Ressources aquatiques et marines (%)	Economie circulaire (%)	Pollution (%)	Biodiversité et écosystèmes (%)	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines (Oui /	Economie circulaire (Oui / Non)	Pollution (Oui / Non)	Biodiversité et écosystèmes (Oui / Non)	Garanties Minimales (Oui / Non)	Part du CA alignée sur la taxinomie (année N) (%)	Part du CA alignée sur la taxinomie (année N-1) (%)	Activité habilitante (H)	Activité transitoire (T)
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE (%)																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%								0,00%	0,00%		
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																				
CA des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0	0,00%																	
Total (A.1+A.2)		0	0,00%																	
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE (%)																				
CA des activités non éligibles à la taxinomie (B)		704 246	100,00%																	
Total (A+B)		704 246	100,00%																	

Tableau Capex taxonomie :

				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)								Catégorie	
Activités économiques	Code(s)	CapEx absolues (K€)	Part des CapEx (%)	Atténuation du changement climatique (%)	Adaptation au changement climatique (%)	Ressources aquatiques et marines (%)	Economie circulaire (%)	Pollution (%)	Biodiversité et écosystèmes (%)	Atténuation du changement climatique (Oui / Non)	Adaptation au changement climatique (Oui / Non)	Ressources aquatiques et marines (Oui / Non)	Economie circulaire (Oui / Non)	Pollution (Oui / Non)	Biodiversité et écosystèmes (Oui / Non)	Garanties Minimales (Oui / Non)	Part des CapEx alignée sur la taxinomie (année N) (%)	Part des CapEx alignée sur la taxinomie (année N-1) (%)	Activité habilitante (T)	Activité transitoire (T)
installation panneaux photovoltaïques	4.1	440	1,38%	100%						Non							0,00%	0,00%		
Construction immobilière encours	7.1	3 023	9,51%	100%						Non							0,00%	0,00%		
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		3 463	10,89%	100%						Non							0,00%	0,00%		
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																				
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0	0,00%																	
Total (A.1+A.2)		3 463	10,89%																	
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE (%)																				
Capex des activités non éligibles à la taxinomie (B)		28 339	89,11%																	
Total (A+B)		31 802																		

Tableau Opex taxonomie :

				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)								Catégorie	
Activités économiques	Code(s)	OpEx absolues (en K€)	Part des OpEx (%)	Atténuation du changement climatique (%)	Adaptation au changement climatique (%)	Ressources aquatiques et marines (%)	Economie circulaire (%)	Pollution (%)	Biodiversité et écosystèmes (%)	Atténuation du changement climatique (Oui / Non)	Adaptation au changement climatique (Oui / Non)	Ressources aquatiques et marines (Oui / Non)	Economie circulaire (Oui / Non)	Pollution (Oui / Non)	Biodiversité et écosystèmes (Oui / Non)	Garanties Minimales (Oui / Non)	Part des OpEx alignée sur la taxinomie (année N) (%)	Part des OpEx alignée sur la taxinomie (année N-1) (%)	Activité habilitante (H)	Activité transitoire (T)
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE (%)																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental																				
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%								0,00%	0,00%		
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la																				
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la		0	0,00%																	
Total (A.1+A.2)		0	0,00%																	
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE (%)																				
Opex des activités non éligibles à la taxinomie (B)		15 432	100,00%																	
Total (A+B)		15 432	100,00%																	

VII. MODÈLE D'AFFAIRES

Les enjeux RSE et extra-financiers occupent une place centrale dans les priorités du Groupe PLASTIVALOIRE avec les enjeux financiers.

Nous illustrons ci-dessous de manière synthétique sa création de valeur avec ses principales parties prenantes :

Chiffre d'affaires : 704 M€
Nombre de salariés : 5 947
Sites industriels : 32 dans 12 pays différents
Matières plastiques consommées : 63 860 T

① Conception de produits innovants et écoresponsables
② Développement des processus de fabrication
③ Achats et investissements
④ Production
⑤ Ventes et livraisons
⑥ Communication et fidélisation
⑦ Gestion du cycle de vie des produits

Organisation des fonctions supports

Finance
- Pratiques de reporting financier
- Transparence, fiabilité et uniformité des données financières

Gestion des ressources humaines
- Formation et développement
- Sécurité et santé au travail : Certification ISO 45 001
- Justice et équité des pratiques RH

Approvisionnement
- Bonnes pratiques et transparence dans la chaîne d'approvisionnement et d'achat piloté par un service centralisé

Qualité
- Expérience sur le référentiel ISO 9001 et IATF 16949
- Respect du règlement européen REACH

Environnement / Energie
- Application du référentiel ISO 14001
- Application du référentiel ISO 50001

Parties prenantes de PLASTIVALOIRE

Actionnaires
- Actionnariat familial et stable
- Politique de communication financière
- Réduction du risque d'investissement

Clients
- Qualité et compétitivité
- Stabilité des relations et fidélisation
- Progression continue du chiffre d'affaires avec nos clients
- Proximité géographique avec nos clients, avec un renforcement de son positionnement sur le marché américain et un objectif d'être présent sur le marché chinois

Fournisseurs
- Respect des Droits de l'Homme
- Relations d'affaires
- Prise en compte de la RSE au sein des Exigences Générales Fournisseurs

Collaborateurs
- Développement des compétences
- Bien-être, santé et sécurité

Juridique
Revue des contrats
Loyauté des pratiques

Autorités publiques
Respect de la propriété intellectuelle et lutte contre le piratage
Impôts, taxes, développement économique

VIII. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Cette sous-partie a fait l'objet d'une analyse complète précédemment dans le cadre de la présentation du Groupe, dans la sous-partie « Facteurs de risques ».

En corrélation avec notre stratégie RSE intégrée dans notre modèle économique, nous pouvons synthétiser l'ensemble de ces risques de la manière suivante :

Risques RSE identifiés par le Groupe PLASTIVALOIRE
Changement climatique et pollution des milieux - Gestion de l'eau - Gestion de l'énergie - Gestion des déchets dangereux et recyclables - Emissions de gaz à effet de serre **Raréfaction des ressources naturelles** - Suivi des consommations des matières premières - Produits innovants : allègement des matériaux, matériaux biodégradables **Santé/sécurité des parties prenantes locales** - Nuisances et pollutions - Traitement des eaux usées - Prise en compte des populations locales - Traçabilité/conformité des matériaux **Ethique et Droits de l'Homme** - Application des règles internationales et nationales - Loyauté des pratiques et relations fournisseurs **Gestion du capital humain** - Santé et sécurité du personnel - Equité sur la politique salariale - Formation et transmission des savoirs

Conformément à la réglementation en vigueur, les thèmes :
- de la lutte contre le gaspillage alimentaire
- de la lutte contre la précarité alimentaire,
- du respect du bien-être animal
- d'une alimentation responsable, équitable et durable
- des actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

ont été analysés, et aucun d'entre eux n'a présenté des risques RSE potentiels élevés pour le Groupe PLASTIVALOIRE

IX. INFORMATIONS SOCIALES

L'un des gages essentiels de la satisfaction des clients du Groupe PLASTIVALOIRE, aussi bien sur la qualité des produits que sur le service rendu (réactivité, qualité, délai...) consiste dans le maintien au sein de l'entreprise d'une qualité de vie sociale irréprochable.

Depuis sa création, le Groupe PLASTIVALOIRE peut se prévaloir d'une politique sociale responsable et pragmatique, susceptible d'être mesurée notamment, à l'aune des jours de grève, quasi inexistants.

PLASTIVALOIRE entend également favoriser l'implication individuelle et collective de ses collaborateurs et promeut, à cette fin, une politique adaptée de développement des Ressources Humaines. La politique de promotion interne pratiquée en est l'un des moteurs.

Le Groupe met également l'accent sur la prévention des risques en matière de sécurité accident. Dans ce sens, il favorise les suggestions du personnel et les met en pratique lorsqu'elles sont opportunes.
PLASTIVALOIRE s'attache par ailleurs à optimiser le savoir-faire de ses équipes pour adapter les compétences aux évolutions économiques et technologiques et favoriser l'épanouissement professionnel.

La formation professionnelle et le partage du savoir-faire sont deux des piliers de cette politique.

PLASTIVALOIRE suit donc attentivement et se fixe en objectif une amélioration des indicateurs

. de santé et sécurité de son personnel avec les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et de maladies professionnelles,
. de l'équité sur la politique salariale avec l'Index Egalité Professionnelle Femmes / Hommes
. de formation et de transmission des savoirs les heures de formation dispensées

Note 1. Politique générale en matière d'emploi

Au 30 septembre 2022, l'effectif permanent moyen du Groupe est de 5 947 personnes, soit une baisse de 4.78 % par rapport à l'exercice précédent, comprenant 2 969 femmes et 2 978 hommes.
Parmi cet effectif, 28.82 % est présent sur le territoire français, contre 71.18 % pour le reste du monde.

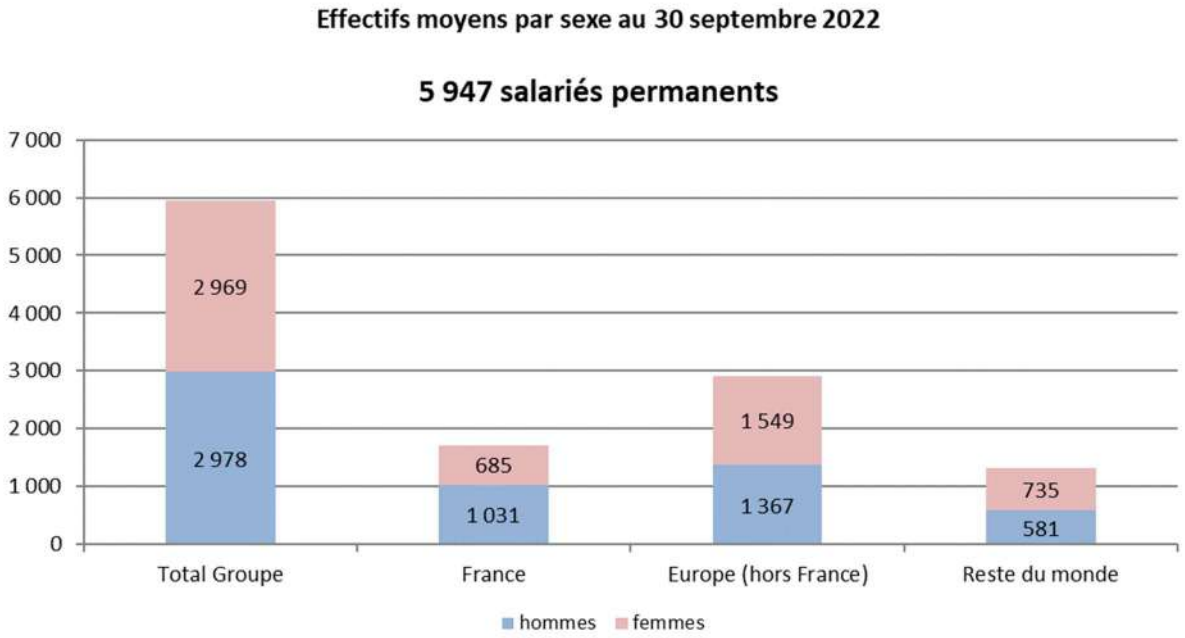

En ce qui concerne le nombre de personnes intérimaires, il est de 796 en moyenne sur l'exercice 2021-2022 et se répartit en 416 femmes et 380 hommes.

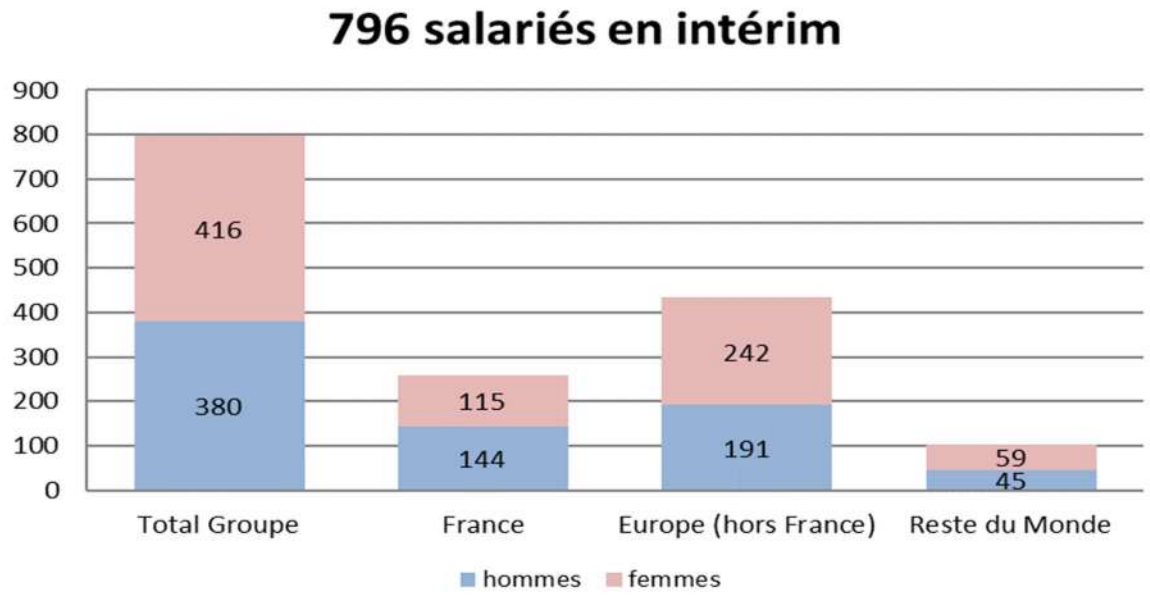

Ainsi le groupe PLASTIVALOIRE compte au 30.09.2022, 3 358 hommes et 3 385 femmes, soit un total 6 743 personnes (intérimaires inclus). En proportion, les hommes représentent 49,8% de l'effectif total contre 50,2% pour les femmes.

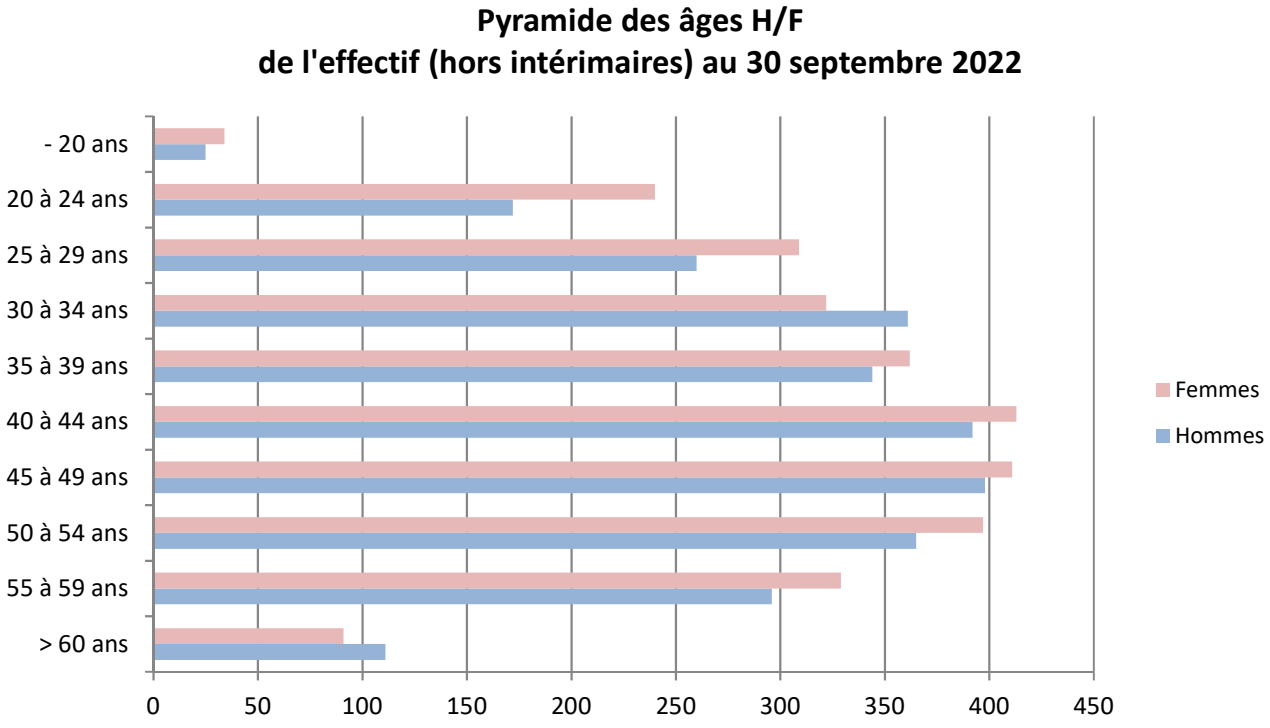

Effectifs moyens par catégorie socioprofessionnelle (hors intérimaires) au 30 septembre 2022

	30/09/2022	30/09/2021
Cadres	565	541
Agents de maîtrise et Techniciens	1 242	1 286
ETAM	654	671
Ouvriers	3 486	3 747
Sous-total	**5 947**	**6 245**
Intérimaires	796	930
Total	**6 743**	**7 175**

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, le groupe a employé en moyenne 6 743 personnes (intérim compris). Les ingénieurs et les cadres représentent plus de 8.4 % de l'effectif inscrit.
L'effectif temporaire représente 11.8 % de l'effectif total.

Embauches

Embauches selon la nature du contrat et la catégorie socioprofessionnelle

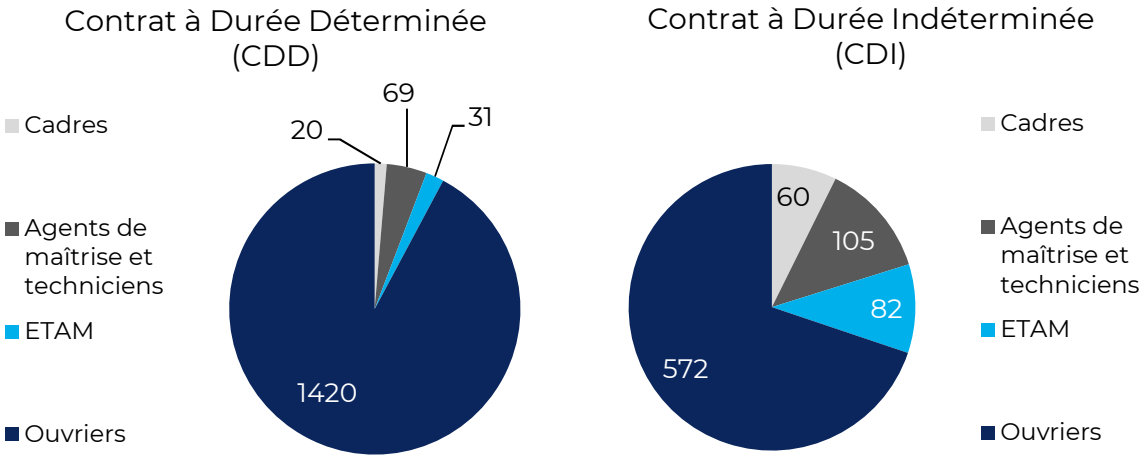

Sur l'exercice 2021-2022, PLASTIVALOIRE s'est renforcé avec l'arrivée de 819 nouveaux collaborateurs sous forme de contrat à durée indéterminée (CDI). Près de 7,3 % de ces entrées ont concerné des ingénieurs et des cadres.

Sur cette même période, 1 540 personnes ont rejoint le Groupe par l'intermédiaire de Contrats à Durée Déterminée dont 1 518 pour l'ensemble de nos sites hors du territoire français.

Départs

	Départs
Licenciements	363
Dont économiques	42
Autres départs	1 251

Les « Autres départs » font apparaitre un maintien du niveau de Turn Over élevé (1295 l'année dernière) sur certaines zones géographiques.

Rémunérations

La masse salariale (incluant les charges patronales) au 30 septembre 2022 est de 193 664 milliers d'euros. Cette masse était de 195 734 milliers d'euros au 30 septembre 2021.

Il est à noter une stabilité de la masse salariale globale (-1 %) au 30 septembre 2022 sur l'année écoulée.

Cette stabilité résulte d'une baisse des effectifs d'une part d'une hausse des rémunérations ainsi que du recours aux dispositifs d'aide liés à la crise sanitaire (activité partielle de longue durée en France, ...).

Les salaires versés se situent au-dessus des minimas sociaux aussi bien en France que pour nos différents sites à l'étranger.

De plus, une somme consacrée à la gestion des œuvres sociales est versée par PLASTIVALOIRE aux différents Comités Sociaux et Économiques en France, ce qui représente environ 0,5% de la masse salariale sur l'exercice 2021-2022.

Note 2. Organisation du temps de travail

Durée du temps de travail

	France	Etranger
Cadres	213 jours/ an	40 à 48h/sem.
Agents de maîtrise et techniciens, ETAM	35h/sem.	40 à 48h/sem.
Sauf conventions de forfait en heures	38h/sem.	40 à 48h/sem.
Ouvriers	35h/sem.	40 à 48h/sem.

L'ensemble des sociétés françaises a conclu des accords majoritaires avec les organisations syndicales, concernant l'organisation et l'aménagement du temps de travail.

Répartition du personnel par horaire de travail

	30.09.2022	30.09.2021
Horaire journée	28%	28%
Horaire 2 x 8	27%	27%
Horaire 3 x 8	40%	40%
Horaire week-end	1%	1%
Permanent nuit	4%	4%

La répartition du personnel par horaire est inchangée entre les 2 exercices fiscaux.

Le personnel de production travaille en équipes de 2x8, 3x8, de week-end ou de nuit afin d'optimiser la durée de fonctionnement des installations.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme comprend les absences suivantes :

- Maladie,
- Accident du travail,
- Accident du trajet,
- Maladie professionnelle.

Le ratio du nombre d'heures d'absence subie par rapport au nombre d'heures possibles de travail s'élève à 7.16% en moyenne pour le Groupe. Ce ratio est de 7.09%, soit 242 904 heures pour la France. Des plans d'actions sont mis en œuvre dans les sociétés afin de réduire le nombre d'heures d'absence :

- Amélioration des conditions de travail,
- Formation à la prévention des risques,
- Entretien de retour d'arrêt maladie.

Note 3. Relations sociales

Organisation du dialogue social

En France, des réunions mensuelles (ou bimensuelles selon les sites) avec le Comité Social et Economique sont organisées, ainsi que des réunions trimestrielles avec les Comités Santé, Sécurité et Conditions de Travail, et une

réunion annuelle avec le Comité de Groupe.
Chaque année ont lieu les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) avec les organisations syndicales représentatives.

Dans les autres pays, les réunions avec les instances représentatives du personnel se font selon le cadre légal local.

Bilan des accords collectifs

Au cours des dernières années, différents accords ont été mis en place : RTT, PEE, Participation, Contrat de Génération, Egalité Hommes Femmes, Activité Partielle de Longue Durée.

En 2022 - 2023, des avenants de prolongation des accords d'activité partielle de longue durée seront proposés aux organisations syndicales représentatives sur les sites Français.

Note 4. Santé et sécurité

Conditions d'hygiène et de sécurité

Très soucieux des qualités de travail et de son environnement : PLASTIVALOIRE met en place des actions préventives et de formation au bénéfice de l'ensemble du personnel qui sont régulièrement prises en compte dans le plan de formation avec la participation en France des CSSCT. Ainsi, dans la continuité des actions menées précédemment, plus de 1 279 heures de formation « Gestes et Postures » ont été dispensées et accompagnées d'amélioration des postes de travail sur l'exercice 2021-2022.

Le plan d'identification et de prévention des risques professionnels a été mis en place sur l'ensemble des établissements du groupe.
Lors de chaque réunion avec les membres de la CSSCT, les thèmes suivants sont systématiquement évoqués :

- Accidents survenus pendant le trimestre,
- Évaluations des risques professionnels (état d'avancement des postes à améliorer),
- Pénibilité au travail.

Accidents de travail

Afin de mesurer l'efficacité des mesures prises, PLASTIVALOIRE utilise deux ratios : taux de fréquence (nombre d'accidents entraînant un arrêt par million d'heures travaillées) et taux de gravité (nombre de jours perdus par millier d'heures travaillées).

Les données enregistrées pour l'exercice clos au 30.09.2022 sont les suivantes :

	France	Étranger	Groupe
Taux de Fréquence	18,10	8,01	10,71
Taux de Gravité	1,14	0,17	0,43

Il est à noter que le groupe n'a jamais subi d'accident mortel du travail.

Afin de renforcer le pilotage et l'amélioration de la politique de prévention des accidents du travail au sein du Groupe, il a été décidé la création de la fonction de Responsable Hygiène, Sécurité Environnement Groupe en mars 2022.

Maladies professionnelles

Les données enregistrées pour l'exercice clos au 30.09.2022 sont les suivantes :

	France	Etranger	Groupe
Taux de Fréquence	8.69	1.91	4.05
Taux de Gravité	0.90	0.29	0.48

Nombre de maladies professionnelles enregistrées pour 2021/2022 :

- 23 cas recensés pour les sites de France,
- 11 cas recensés pour les sites étrangers.

Note 5. Formation

Les plans de formation ont retrouvé un rythme soutenu au cours de l'exercice écoulé, avec une hausse du nombre d'heures de formation dispensées. Il est à souligner une augmentation significative de la durée moyenne des formations.

	2021-2022	2020-2021
Nombre de stagiaires	5 442	6 936
Nombre d'heures de formation dispensées	38 000	36 639

Pour la 1ère fois, des orientations stratégiques formation ont été déployées sur l'ensemble des entités du Groupe, autour de 4 axes de développement :

Note 6. Égalité de traitement

Égalité professionnelle entre hommes et femmes

Conformément à la loi du 9 mai 2001, PLASTIVALOIRE œuvre pour promouvoir, à situation comparable, l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'évolution des carrières, l'accès à la formation, les salaires et le positionnement dans l'entreprise.

Concernant les conditions d'entrée, PLASTIVALOIRE met en place les mêmes critères objectifs de sélection pour tous les candidats ou candidates afin que les choix ne résultent que de l'adéquation entre le profil et les critères requis pour occuper les emplois proposés.

Il en va de même pour l'égalité de traitement des salaires : la gestion des parcours professionnels est fondée sur les qualifications de chacun en fonction des critères professionnels.

Un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans l'entreprise a été conclu au mois de décembre 2011 et a été reconduit pour une durée de 3 ans à partir de 2018. Son renouvellement sera négocié à la suite des élections professionnelles ayant eu lieu en fin d'année 2022.
La charte éthique du Groupe PLASTIVALOIRE élaborée depuis 2009 a instauré l'égalité de traitement dans l'entreprise comme une des valeurs fondamentales du Groupe PLASTIVALOIRE.

Par ailleurs depuis maintenant 4 ans, les entités françaises suivent un Index Egalité Professionnelle Femmes / Hommes. En 2022, une seule entité française avait un score en dessous des 75 points (seuil d'atteinte demandé). Le taux moyen au périmètre des 11 entités légales du Groupe en France était de 84,3.

Travailleurs handicapés

142 salariés en situation de handicap travaillent dans les établissements du groupe. Par ailleurs de nombreux contrats de fourniture de sous-traitance ou de prestation de services sont conclus avec des ateliers protégés (ESAT, ...)

Lutte contre la discrimination

Depuis 2009, une charte éthique garantit les engagements du Groupe à lutter contre toutes formes de discrimination.
De plus, le Groupe PVL a confirmé son engagement lors de la conclusion d'accords d'entreprise relatifs à l'emploi des seniors, au Contrat de Génération à l'insertion professionnelle des jeunes et la parité professionnelle homme/femme.

Des visites et journées « portes ouvertes » sont régulièrement organisées sur les sites, à destination des écoles, des personnes éloignées de l'emploi (écoles, ADAPEI, Pôle Emploi, ESAT...).

Note 7. Promotion et respect des dispositions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Les Instances de Représentativité du Personnel (IRP) et de négociation sont librement constituées et exercent pleinement leurs attributions au sein du Groupe PVL en application des dispositions légales ou conventionnelles au travers des réunions régulières et des accords négociés et conclus.

Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Chaque année, un bilan triennal de la situation de l'égalité professionnelle, de l'accès à l'emploi et à la formation est présenté et débattu avec les partenaires sociaux au moment des NAO. Ces bilans et compte rendu sont transmis à la DREETS.

Élimination du travail forcé ou obligatoire / abolition du travail des enfants

Les engagements confirmés de lutte contre toutes formes de discrimination, viennent renforcer une application scrupuleuse des réglementations du travail en vigueur dans les différents sites du Groupe

X. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Dans un contexte de transparence et de lutte contre le changement climatique, tout particulièrement dans le secteur de l'automobile, le Groupe PLASTIVALOIRE s'inscrit dans une stratégie de développement durable. Voici ses engagements climatiques :

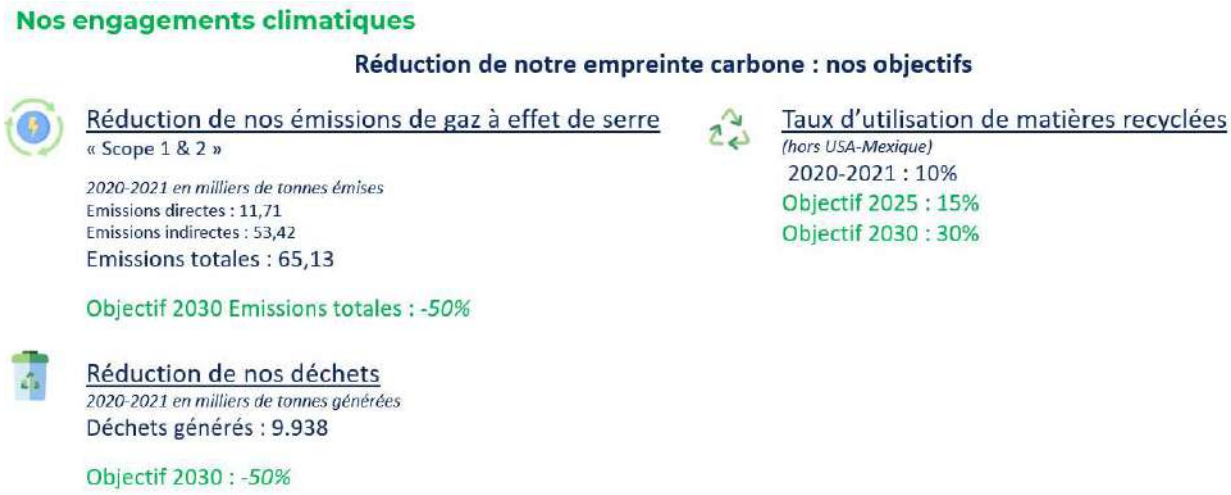

Le périmètre de reporting du Groupe couvert par le rapport extra-financier s'étend à l'ensemble des filiales consolidées par intégration globale.

Pour permettre une comparabilité des données avec les deux exercices précédents, nos données chiffrées sont basées sur une périodicité équivalente à une année, et réalisées à périmètre identique. Néanmoins, les consommations d'eau et de gaz basées sur les consommations facturées peuvent être calculées sur une période décalée à celle de l'exercice analysé.

Note 1. Politique générale en matière environnementale

Le Groupe PLASTIVALOIRE se montre soucieux de contribuer à un développement économique et social harmonieux préservant l'environnement. Cette exigence est l'un des fondements de la culture d'entreprise partagée par l'ensemble des collaborateurs. Par ailleurs, l'ensemble de ses engagements est formalisé dans un protocole environnemental.

Depuis 2015, l'intégration de la démarche HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) à la stratégie du Groupe avec une équipe dédiée à cette fonction nous a permis de sensibiliser l'ensemble des sites industriels aux bonnes pratiques environnementales, notamment à la gestion des déchets. À terme, nous souhaitons impliquer l'ensemble de nos parties prenantes dans cette démarche.

De plus, notre participation à la commission « Bonnes Pratiques Économies d'Énergies - BPEE » et au « Groupe de Travail Carbone » au sein du Groupement Plasturgie Automobile a pour vocation d'échanger et de pratiquer le benchmarking sur ces bonnes pratiques en termes de management de l'énergie.

Conformément à cette politique, nos sites de production mettent en place des Systèmes de Management Environnementaux basés sur la norme

internationale ISO 14001. Cette certification permet de respecter notre engagement de réduction des impacts environnementaux ainsi que d'améliorer les conditions de santé et sécurité de nos collaborateurs. Au 30 septembre 2022, on recense neuf sociétés et 10 sites de production certifiées ISO 14001 implantés au Portugal, en Angleterre, en Roumanie, en Turquie, en Slovaquie pour deux d'entre eux, en Allemagne, aux Etats-Unis, et en France.

L'implication de toutes les parties prenantes sur la mise en œuvre des systèmes de management ISO 14001 par les sites du Groupe PLASTIVALOIRE s'est accompagnée des actions de formation sur la maîtrise des risques et des impacts environnementaux.

La performance du Groupe est également évaluée par la plateforme RSE EcoVadis basée sur la norme internationale ISO 26000. L'évaluation permet d'obtenir une note globale sur 100, répartie sur plusieurs thématiques : Environnementale, Social et Droit de l'homme, Ethique, Achats Responsable. La note globale : 57 sur 100. Elle se justifie notamment par un bon positionnement sur les performances environnementales : évaluée à 70 sur 100 en 2022.

Enfin, un contrôle interne au sein du Groupe existe et permet notamment de contrôler que les compositions utilisées des composants et des matières respectent les règlementations en vigueur telles que le règlement européen REACH (Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals). Cette mission est intégrée au service HSE Groupe et est animée par son réseau avec des correspondants dans les différents services (Développement, Achats, Usines) du Groupe. Dans le cadre de la politique environnementale menée par PLASTIVALOIRE, ce service HSE Groupe a un rôle prédominant.

Par ailleurs, une formation est dispensée aux nouveaux entrants au sein du Groupe de façon plus ou moins détaillée selon la fonction occupée. Celle-ci porte particulièrement sur les procédures environnementales, leur respect ainsi que la gestion des déchets et les risques environnementaux.

Le Groupe reste attentif à l'écologie et privilégie des moyens de production modernes, propres et peu consommateurs d'énergie. Par conséquent, le Groupe poursuit la campagne de renouvellement avec l'équipement de nouveaux chariots élévateurs électriques et l'acquisition de nouvelles presses avec des systèmes de vitesse variables et de groupes froids avec une isolation de nouvelle génération, toujours plus économes en énergie mais également plus efficaces. L'installation de panneaux photovoltaïques sur le site espagnol de Cardonaplast est aussi un axe d'amélioration avec une production d'énergie renouvelable.

Note 2. **Prévention de la pollution et gestion des déchets**

Émissions de Composés Organiques Volatils (COV) dans l'air

Au 30 septembre 2022, l'ensemble des sites équipés de ligne de peinture suivent les rejets atmosphériques en termes de composés organiques volatils (COV).
Le Groupe PLASTIVALOIRE poursuit ses efforts afin de réduire les émissions de COV, qui sont principalement liées à la consommation de produits chimiques comme les solvants et la peinture.

Les sites du Groupe utilisent les produits les moins nocifs lorsque les contraintes des clients le permettent.

Cependant, à l'exception des émissions de COV, les autres émissions, telles que le dioxyde de soufre, ne sont pas suivies dans la mesure où les installations de combustion utilisent majoritairement du gaz naturel ou de l'électricité qui n'émettent pas d'oxydes de soufre lors de sa combustion.

Masse totale de déchets, par type

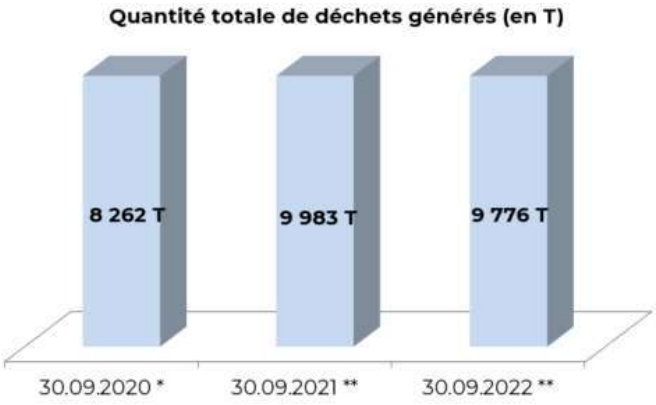

** hors TransNav et Pilsen **hors TransNav*

Le site de Pilsen a été intégré dans le cadre de la gestion des déchets sur l'exercice 2020-2021.

Suite à une analyse approfondie par l'implication, nous sommes en mesure d'affiner notre analyse et ainsi constater une quantité totale de déchets produits de 9 776 tonnes. Ce chiffre fait le constat d'une baisse par rapport à l'exercice 2020-2021.

Sur la totalité des déchets générés, 62% correspondent à des déchets non dangereux parmi lesquels 61,92 % ont été recyclés / valorisés énergétiquement. Cette part des déchets recyclés / valorisés est sable par rapport à l'exercice précédent.

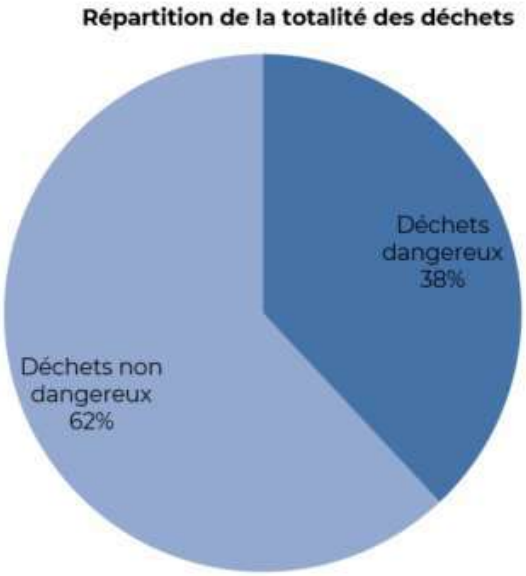

Depuis maintenant plusieurs années, une très grande partie de sous-produits sont directement réutilisés en interne comme matières premières avec un recyclage immédiat dans le cycle de moulage quand les contraintes du produit le permettent, ou par le biais d'une revente des sous-produits à des sociétés spécialisées. Cette politique tend à diminuer considérablement la quantité de déchets générés et à contribuer à la logique d'économie circulaire.

Le Groupe est très sensible à la réutilisation des emballages en carton dans le cycle de production et il a recours aux emballages durables.
Dans l'objectif de fiabiliser la gestion et le suivi de déchets générés, le Groupe a mis en place une procédure interne

expliquant chaque indicateur de suivi. Cette dernière, en se basant sur les cas concrets, met en lumière de façon synthétique la classification de déchets générés entre dangereux et non-dangereux.

En raison de leur dangerosité et leur utilisation dans le processus de chromage et de zamak, le Groupe PLASTIVALOIRE suit également, sur un de ses sites français, les consommations de métaux lourds (plomb, mercure, chrome, cadmium), de solvants chlorés et de produits classés cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) par la réglementation européenne en vigueur.

Cette consommation de métaux lourds du Groupe s'élève à 1 513 tonnes (réparti en 109 t de Chrome, Nickel, Paladium, Etain et 1 404 t de Zamak) sur l'exercice.
On constate une légère baisse par rapport à l'exercice 2020-2021.

Cette activité reste conforme à la réglementation européenne

Enfin, le Groupe prête une attention particulière à la préservation de ses sols. En effet, il impose un stockage des produits dangereux en rétention ; le stockage de matières premières et de produits finis ne s'effectue jamais à même le sol mais sur des surfaces imperméables.

Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs

PLASTIVALOIRE a identifié et traité très rapidement la présence, en faible quantité, d'effluents pouvant présenter un risque sur un torrent de la région de Morteau. Des mesures correctives ont été mises en place, et le contrôle de l'environnement de proximité, renforcé.

Les activités de PLASTIVALOIRE ne mettent pas en œuvre des procédés particulièrement bruyants ou odorants. Certains dispositifs d'extraction d'air en toiture peuvent générer des nuisances qui demeurent très légères. Le Groupe travaille depuis de nombreuses années sur la réduction des bruits et odeurs au sein des entrepôts afin d'améliorer les conditions de travail de ses salariés, notamment via l'installation de hottes aspirantes.

Note 3. Utilisation durable des ressources

Volume total d'eau prélevé, par source

À l'exception de deux sites industriels, l'ensemble des sites du Groupe PLASTIVALOIRE s'approvisionnent exclusivement au réseau d'eau de ville, ce qui exclut toutes autres sources de prélèvement telles que l'eau de surface et les nappes phréatiques. Les deux sites industriels, un au Portugal et un second en France, ne répondant pas à cette règle, ont la particularité de s'approvisionner pour partie au réseau d'eau de ville, et pour une autre par un puits.

La consommation d'eau par rapport l'exercice 2020 – 2021 est en légère hausse mais n'est pas représentative d'un évènement particulier.

Elle est équivalente en 2021-2022 à 95 428 m3 et s'explique principalement par la politique d'économie engagée qui passe par la modération de la consommation d'eau à usage industriel servant au refroidissement des lignes de production, une meilleure maîtrise des nouveaux procédés utilisés et la recherche permanente des fuites d'eau.

Evolution de la consommation d'eau (en m³)

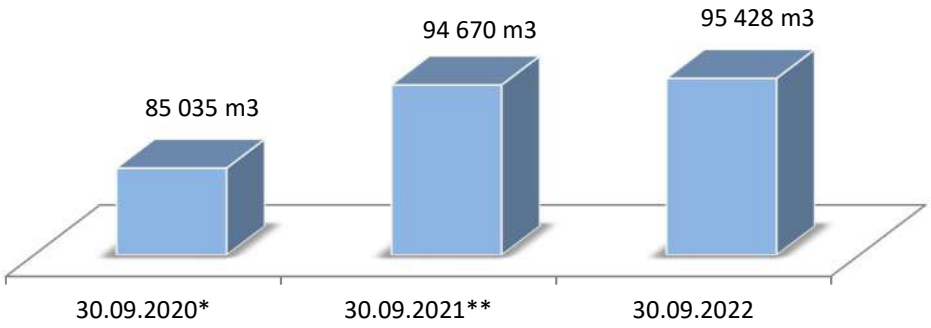

De manière générale, les activités du groupe ne génèrent pas d'effluent industriel à haute charge polluante. Par ailleurs, nos sites respectent les exigences de la règlementation locale et, si nécessaire, mesurent le degré de pollution de leurs effluents et/ou se dotent d'une installation de traitement des eaux usées, avant rejet dans le milieu naturel ou le réseau public.
Sur des installations sensibles, clairement identifiées, un suivi permanent et vigilant est mis en place. C'est dans ce cadre que nous avons pu identifier et traiter très rapidement la présence, en faible quantité, d'effluents pouvant présenter un risque sur un torrent de la région de Morteau. Des mesures correctives ont été mises en place, et le contrôle de l'environnement de proximité, renforcé.

Consommation de matières en poids

Au 30 septembre 2022, le processus de production a nécessité l'utilisation de 64 192 tonnes de matières premières (hors matières recyclés en interne) et 716 tonnes de peinture et diluants.

Le Groupe est vigilant concernant l'utilisation des peintures et des diluants qu'il utilise. Soucieux de l'impact environnemental engendré par les boues relatives à ces peintures, des sociétés spécialisées mandatées par le Groupe sont chargées de retraiter ces déchets. De plus, le Groupe tend à trouver de nouveaux processus permettant de diminuer l'utilisation de ces produits.

Répartition de la consommation de matières premières (en T)

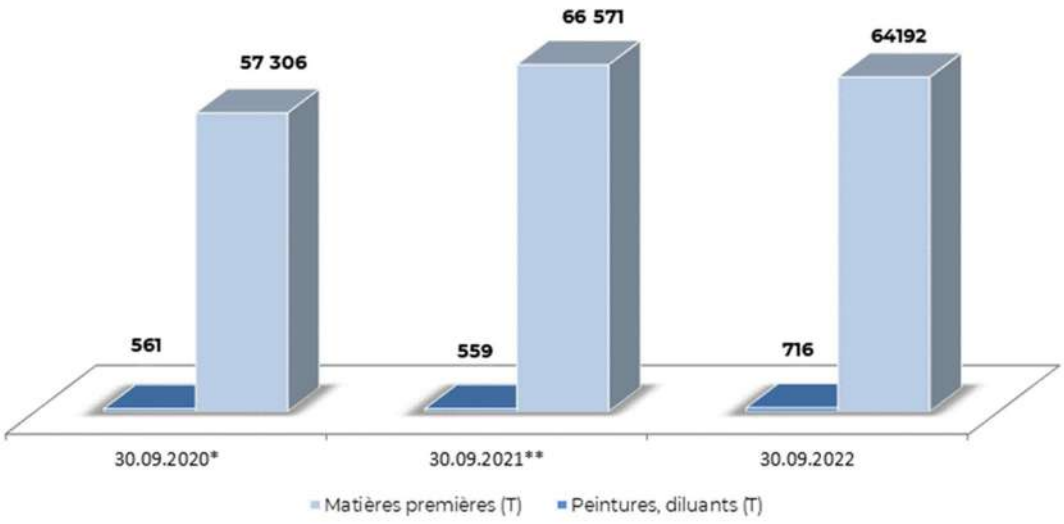

Les emballages ont vocation à faciliter le transport, le stockage et la protection des produits. Ainsi, pour remplir ces différentes fonctions, le Groupe PLASTIVALOIRE a recours à des emballages issus de trois grandes familles : le carton, le bois et le plastique.
Compte tenu des enjeux environnementaux et de la volonté de se différencier de la concurrence, le Groupe PLASTIVALOIRE porte un intérêt grandissant à l'utilisation de matières premières issues de l'agriculture végétale (le chanvre, le lin) ou forestière, ainsi qu'à des matières plus légères. Ainsi, le Groupe a breveté une nouvelle gamme de matériaux allégés qui vont apporter à iso résistance mécanique entre 20 et 30% de réduction de masse. Considérée comme une activité durable, la production de bioplastiques repose moins sur des combustibles fossiles et induit également moins de gaz à effet de serre lors de la biodégradation. De même, elle réduit considérablement la diffusion de déchets dangereux causée par des matières plastiques dérivées du pétrole, qui restent solides pendant des centaines d'années.

Consommation d'énergie directe et indirecte

En MWh	30.09.2020	30.09.2021	30.09.2022
Électricité	152 806	173 767	162 366
Gaz	43 773	49 967	39 643
Fioul	0	0	0

On constate une baisse par rapport l'exercice 2020-2021, effet des investissements faits par le Groupe en vue de baisser ses émissions de gaz à effet de serre.

Les valeurs de consommation en fioul pour le chauffage ont fortement diminué : effet de la mise en place de nouvelles règles de gestion de la température dans les ateliers et bureaux et du renforcement de l'isolation des bâtiments.

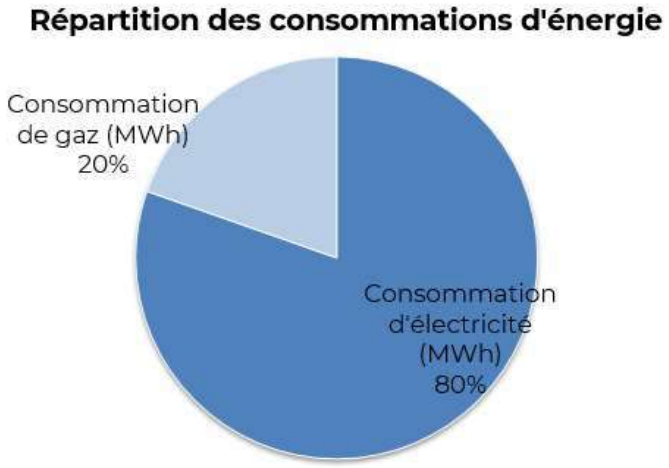

En 2022, le Groupe PLASTIVALOIRE consomme essentiellement deux types d'énergie : l'électricité et le gaz naturel, le fioul domestique, incluant la consommation de fioul pour l'alimentation des sprinklers, ne représentant plus qu'une infime partie de la consommation globale.

Note 4. **Changement climatique**

Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids

Le Groupe PLASTIVALOIRE progresse chaque année dans l'analyse de son empreinte carbone. Ainsi, une évaluation des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) générées par ses activités est prise en compte, sur la base du Bilan Carbone de l'ADEME (version 7.1).

Les émissions directes de GES provenant principalement de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié et de fioul sont d'environ 10,2 milliers de tonnes équivalentes C02. Les émissions indirectes de GES, quant à elles, sont liées exclusivement à la consommation d'électricité, générant 51,1 milliers de tonnes équivalentes CO2.

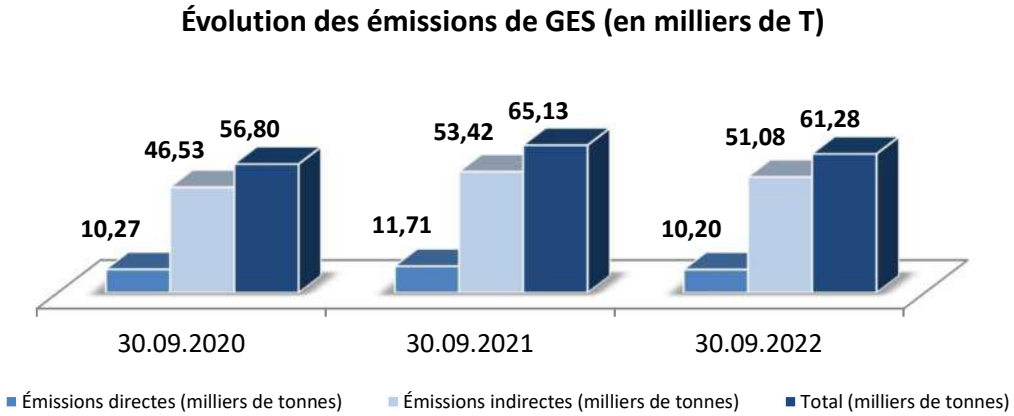

Le Groupe PLASTIVALOIRE multiplie ses efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, tant au niveau des sites de production, que de l'organisation logistique. Cela se traduit par l'optimisation des transports de marchandises et par d'autres projets engagés sur les sites de production pour améliorer leur performance énergétique.
L'année 2022 a été l'occasion de préparer le bilan GES sur l'ensemble des scopes et plus particulièrement sur le scope 3, en participant notamment activement au groupe de travail organisé par le Groupement de la Plasturgie Automobile, en affinant les facteurs d'émissions à l'aide du logiciel GaBi et ou des données mises à disposition par l'Ademe.

Le Groupe n'est pas présent dans les zones ayant connu des événements naturels exceptionnels. De plus, aucun site n'est présent dans des zones inondables. La thématique « adaptation aux conséquences du changement climatique » n'est donc pas pertinente pour le Groupe PLASTIVALOIRE.

Note 5. Émissions de gaz à effet de serre générés par la chaîne de valeur de la société

Le Groupe PLASTIVALOIRE s'engage à maintenir des relations commerciales durables avec ses principaux fournisseurs et sous-traitants dans le but de développer des atouts tels que la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. Cette relation se construit par des normes mutuelles qui sont garanties par un processus d'audit qualité fournisseur.

Nos principaux fournisseurs, comme BIA Group, Ineos Styrolution, Covestro, SABIC PP, Nyrstar, Resinex, Sarrel, Basell, Lanxess GmBH, Sirmax, Albis Plastique, EMS France, Dupont Polymères Techniques, Borealis Polymers, Mitsubishi Engineering Plastic, Sabic Innovate Plastics et Total Petrochemicals & Refining représentant un tiers de nos achats de matières premières, et ont mis en place pour la majorité un plan d'actions pour diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre.

De plus, le Groupe PLASTIVALOIRE travaille sur l'intégration de matières recyclées post-consommation ou de matières nobles par le recyclage des déchets de production de nos fabricants. Notre service Innovation évalue et propose également lors de nouvelles consultations la possibilité d'utiliser de nouveaux matériaux à fibre naturel en substitution à des charges minérales telles que le talc. Par ses relations étroites au sein de notre filière, nous mettons en œuvre des moyens afin de mieux gérer et de diminuer l'impact de notre activité sur différents facteurs environnementaux.

Enfin, pour nos principaux clients Stellantis, Renault, Faurecia, Toyota, Audi, Valeo et Sagemcom représentant plus de 50% de notre chiffre d'affaires consolidé, nous pouvons affirmer que ces derniers assurent également un suivi, profitent de l'expertise d'auditeurs externes indépendants et font l'objet d'une publication dans le même cadre que celle des fournisseurs, avec l'intégration de plans d'actions pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Note 6. Protection de la biodiversité

Emplacement des terrains détenus

La totalité des terrains utilisés par le Groupe PLASTIVALOIRE est située dans des zones urbanisées ou industrielles aménagées. Par conséquent, les activités réalisées ne sont pas de nature à dégrader les processus écologiques.

XI. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Note 7. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi

Le Groupe PLASTIVALOIRE confirme son engagement pour favoriser la pérennité de l'emploi en France.
Dans cette approche, le Groupe PLASTIVALOIRE poursuit son engagement sur le moyen terme, pour l'ensemble de ses sociétés françaises à favoriser l'insertion des jeunes, et au développement des compétences internes en particulier par un partenariat avec Polyvia (Fédération de la Plasturgie) pour la mise en place de plusieurs parcours de Certificat de Qualification Professionnelles.

A l'étranger, la volonté stratégique de conforter et de développer les compétences locales se poursuit. L'encadrement des filiales (middle et top management) est composé à plus de 85% de cadres et dirigeants locaux. Cette diversité des équipes, les échanges permanents et les transferts d'expériences sont indispensables pour le développement du Groupe PLASTIVALOIRE. Cette politique s'appuie aussi à travers le déploiement de Volontaires Internationaux en Enterprise (VIE) en particulier en Allemagne et aux Etats Unis.

En matière de développement régional

L'objectif de PLASTIVALOIRE est d'acheter au plus proche des sites industriels afin de promouvoir le tissu industriel local, de minimiser les coûts et les impacts logistiques associés et de sécuriser la chaine d'approvisionnement.

Pour les achats hors production, le pourcentage d'approvisionnement local s'élève à près de 100%.

Sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe PLASTIVALOIRE s'engage à travers un certain nombre d'actions locales telles que décrites au point précédent.

Note 8. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

Relations entre PLASTIVALOIRE et ses partenaires de recherche

PLASTIVALOIRE a depuis quelques années mis la priorité sur l'innovation afin de se démarquer de ses principaux concurrents en apportant des solutions nouvelles pour ses clients et futurs clients.

En collaborant avec des acteurs majeurs et compétents dans leur domaine tel que l'éclairage, l'électronique ou encore dans de nouveaux matériaux à plus faible impact environnementaux, PLASTIVALOIRE enrichie ses propositions produits et procédés pour rester à la fois innovants, compétitifs et performants pour la satisfaction de ses clients.

Afin d'élargir son réseau et ses partenaires scientifiques PLASTIVALOIRE s'est aussi rapproché des organismes suivants :

- Groupement Plasturgie Automobile (GPA)
- Union des transformateurs de polymères (POLYVIA)
- Société Française des Ingénieurs des Plastiques (SFIP)

Dans ses développements de R&D, PLASTIVALOIRE a priorisé le procédé de moulage et de décoration « bas carbone » pour répondre aux enjeux environnementaux.

Relations entre PLASTIVALOIRE et ses clients

PLASTIVALOIRE soutient ses clients par le biais d'une politique active de développement qui implique la participation du groupe à tous les stades du processus de développement de l'équipement, et de la définition du cahier des charges.

PLASTIVALOIRE développe des produits spécifiquement pour les marchés industriels et automobiles et conclut généralement des contrats afin de fournir ces produits pour la durée de vie des modèles**.**

Relations entre PLASTIVALOIRE et ses partenaires industriels ou commerciaux

PLASTIVALOIRE noue des relations privilégiées avec les industriels qui opèrent dans la conception de périphériques complexes et coûteux, la réalisation des moules ainsi que la construction de lignes industrielles, toujours en privilégiant :

- La proximité, avec le recours à des entreprises locales ;
- La standardisation en particulier sur les outils présents en pied de presse ;
- Des relations à long terme.

Relations entre PLASTIVALOIRE et ses organismes de certification

Dans le cadre de la politique du groupe en matière de respect des normes qualités, notamment la norme ISO 9001 et IATF 16949, nous entretenons des relations suivies avec les organismes de certification. Notamment dans le cadre de l'application de la nouvelle Norme ISO 9001 version 2015 et du référentiel automobile IATF 16949 nous avons formé l'ensemble des acteurs de l'entreprise avec l'appui d'un organisme reconnu.

En matière de respect de l'environnement et pour satisfaire la certification ISO 14001, nous nous appuyons sur des organismes de certifications locaux. En 2022, 9 sociétés ont obtenu la certification ISO 14001.

En matière de respect de l'énergie et pour satisfaire la certification ISO 50001, une société (comprenant 2 sites) a obtenu cette certification en 2022.

Actions de partenariat ou de mécénat

Dans le cadre du développement régional, PLASTIVALOIRE entretient un partenariat privilégié depuis plusieurs années avec les écoles de Plasturgie régionales (Lycée Chaptal à Amboise, …) concernant la formation professionnelle, l'accueil d'alternants et de stagiaires.

Ce partenariat est un des axes prioritaires de la démarche GEPP (Gestion des Emplois et Parcours Professionnels) du Groupe qui s'intensifie tant en France qu'à l'étranger afin de contribuer à la transmission des compétences et à la pérennisation des savoir-faire fondamentaux du Groupe.

Note 9. Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat, des enjeux sociaux et environnementaux

Prise en compte dans la politique d'achat, des enjeux sociaux et environnementaux

PLASTIVALOIRE a l'ambition de construire une relation forte avec ses fournisseurs pour un bénéfice et un développement mutuel. Le Groupe a mis en place un panel de fournisseurs privilégiés avec lesquels il s'est engagé dans un partenariat à long terme. Une grande importance est donnée à la communication et à la transparence afin d'assurer un alignement stratégique avec ces partenaires, notamment avec une évaluation trimestrielle de nos fournisseurs qui fait l'objet d'un suivi au sein de la Direction achats.

Les politiques d'achats durables et responsables sont promues au sein du groupe. PLASTIVALOIRE demande à ses fournisseurs et sous-traitants de s'engager à fournir une prestation fiable non seulement en matière de qualité des produits, mais également en termes de respect des critères éthiques et sociaux tels que :

- Respect des lois et règlements,
- Lutte contre l'exclusion sociale,
- Interdiction du travail des enfants,
- Respect de l'environnement,
- Promotion de la formation et de l'éducation.

Dans cette perspective, PLASTIVALOIRE considère que les principes de responsabilité sociale, environnementale et économique sont des critères majeurs pour l'attribution de marchés à ses fournisseurs et sous-traitants.

La charte éthique de PLASTIVALOIRE a été remplacée dans le cadre de la loi sapin 2 par un code de bonne conduite et code anti-corruption, lesquels sont utilisés notamment dans le processus achat du Groupe (tel que le dossier de consultation ou encore le processus d'audit qualité fournisseur).

De plus, les exigences de PLASTIVALOIRE dans ces domaines sont clairement exprimées dans les Exigences Générales Fournisseur, auxquelles il est fait référence dans les documents contractuels achats. Ces exigences sont également disponibles sur le site web de PLASTIVALOIRE.

Concernant la sous-traitance, PLASTIVALOIRE a la volonté d'associer ses partenaires à sa croissance sur le long terme, mais aussi de gérer les risques auxquels ils l'exposent. Par conséquent, il est demandé aux fournisseurs de s'engager au respect de la politique d'achat responsable mise en place par PLASTIVALOIRE. Des audits peuvent être organisés, à l'entrée d'un nouveau fournisseur dans le panel de PLASTIVALOIRE, puis de manière périodique tout au long de la collaboration afin de vérifier que nos fournisseurs œuvrent dans des conditions de travail conformes à nos exigences en matière de responsabilité sociale, économique et environnementale.

XII. INFORMATIONS RELATIVES AUX MESURES DESTINEES A ASSURER LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'EVASION FISCALE

Note 10. Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

Les évolutions du Groupe, les nouvelles exigences des clients ainsi que les nouvelles orientations en matière de responsabilité sociale des entreprises et de développement durable ont conduit PLASTIVALOIRE à élaborer en 2018 un code anti-corruption définissant les grands principes déontologiques à respecter en la matière afin de renforcer la culture du Groupe et de guider le management et les collaborateurs dans la gestion au quotidien des équipes, des clients, des fournisseurs, des sous-traitants, etc.

Le Comité Ethique, mis en place en 2017, a pour objectif de mettre en œuvre le programme de conformité de PLASTIVALOIRE dans les sociétés du Groupe réparties à travers le monde et d'adresser les questions pratiques posées par les ambassadeurs Ethiques liées au déploiement de cette politique sur les sites industriels du Groupe. Aucune alerte ni violation de la politique éthique du Groupe n'a été identifiée.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

PLASTIVALOIRE, au travers de sa Direction Engineering, consacre une partie de son activité à la Recherche et au Développement de nouveaux procédés ou de nouveaux matériaux afin d'être à l'avant-garde des solutions apportées aux clients, toujours dans un souci d'améliorer la sécurité, la qualité et une moindre consommation d'énergie ou de matières premières.

Note 11. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

La charte éthique et le code anti-corruption comportent un ensemble de règles en matière de droits fondamentaux. PLASTIVALOIRE respecte, par ailleurs, les critères de l'Organisation Internationale du Travail.

XIII. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Plastiques du val de Loire,

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société Plastiques du Val de Loire,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Plastiques du Val de Loire, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC (accréditation Cofrac Inspection n° 3-1080, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 30 septembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant : les

résultats présentés n'identifient pas d'indicateurs clés de performance au regard des politiques présentées.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponible(s) sur le site internet ou sur demande auprès de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de

performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

de préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;

- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) , de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre décembre 2022 et janvier 2023, sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.
Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générale, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.
A ce titre :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et que cette dernière comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
    - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de

performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés,
- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes[1] ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants[2], nous avons mis en œuvre :
    - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
    - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices[3] et couvrent entre 17% et 20% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

[1] **Informations qualitatives** : Prévention des risques en matière de sécurité ; promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ; politique d'achat.
[2] **Informations quantitatives sociales :** Effectif total et répartition par sexe, par catégorie professionnelle, nombre d'embauches et nombre de départs, taux d'absentéisme, nombre d'heures d'absences, taux de fréquence, taux de gravité, nombre d'accident, nombre d'heure travaillée, nombre d'heures de formation, part des femmes dans l'effectif total.
Information quantitatives environnementales : Masse total des déchets, consommation d'eau, consommation des matières premières, consommation d'électricité, consommations de gaz, émissions de GES.
[3] Langeais, Saint Lupicin (France) et Marinha Grande (Portugal).

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Neuilly-sur-Seine, le 31 janvier 2023

L'un des Commissaires aux Comptes
- **Grant Thornton**
- **Membre français de Grant Thornton International**

- Olivier Bochet Associé	- Bertille Crichton Associée

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Articles L 225-37 et suivants du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

La Loi fait obligation au conseil d'administration des Sociétés Anonymes de rendre compte :

- De la liste des fonctions et mandats exercés dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social,
- Des conventions conclues entre un dirigeant et/ou un actionnaire significatif et une filiale et de la procédure d'évaluation des conventions courantes,
- Des délégations de compétence et de pouvoir consenties par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital,
- De l'option choisie pour l'exercice de la Direction Générale,
- Des rémunérations et avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçu durant le dernier exercice clos, de la part de la société et des sociétés qu'elle contrôle,
- Des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature attribuables aux mandataires sociaux,
- Des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- De la composition et du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du conseil,
- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil,
- Des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur Général,
- De la politique de diversité appliquée aux membres du conseil,
- Des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- Des risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures prises par la société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone.

***

Le présent rapport, établi dans le cadre des dispositions légales précitées, a été transmis aux commissaires aux comptes.

Note 1. La direction générale et le conseil d'administration

Pour rappel, la société n'a pas adhéré à un quelconque code de place, notamment le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, même si un certain nombre des principes posés par ce dernier sont respectés, au-delà des obligations légales auxquelles, bien entendu, la société se conforme.

La composition du capital social et l'organisation interne de l'entreprise sont à l'origine d'un tel choix.

A – Composition de la direction générale et du conseil d'administration.

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE fonctionne sous la forme de Société Anonyme à conseil d'administration.
Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, personnes physiques élues par l'assemblée générale.
La durée des fonctions des administrateurs est de quatre ans renouvelable.
Le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 80 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre d'administrateurs.

Le conseil d'administration était composé, au 30 septembre 2022, de 7 administrateurs, dont un administrateur désigné par les salariés et deux administrateurs indépendants. Sa composition n'a pas varié depuis lors.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées. Le mandat de président du conseil d'administration a été confié à Monsieur Patrick FINDELING. Celui-ci exerce par ailleurs les mandats décrits au paragraphe B ci-dessous.
Monsieur Patrick FINDELING Président du Conseil d'Administration n'exerce aucune autre activité professionnelle significative.

Le mandat de Directeur Général a été confié à Monsieur Antoine DOUTRIAUX qui ne possède pas la qualité d'administrateur. Celui-ci exerce par ailleurs les mandats décrits au paragraphe B ci-dessous.
Monsieur Antoine DOUTRIAUX n'exerce aucune autre activité professionnelle significative.

Madame Vanessa FINDELING, Directrice Générale Déléguée en charge des affaires administratives et financières, également administratrice et salariée du groupe, n'exerce par ailleurs aucune autre activité professionnelle significative.

Monsieur John FINDELING, directeur Général Délégué, également administrateur et salarié du groupe, n'exerce par ailleurs aucune autre activité professionnelle significative.

Monsieur Eliot FINDELING, a occupé les fonctions de directeur Général Délégué, jusqu'au 1er décembre 2021, date jusqu'à laquelle il était également lié à la société par un contrat de travail. Il a conservé son mandat d'administrateur.

La liste complète des administrateurs en fonction au 30 septembre 2022 figure dans le tableau ci-après qui précise le nombre d'actions détenues par chacun d'eux au 1er janvier dernier.

Nom, prénom des membres du conseil d'administration	Nombre d'actions détenues dans le capital au 1er janvier 2023		
	P.P.	N.P.	Usufruit
Patrick FINDELING, Président du Conseil d'Administration	5 447 621		310 800
Vanessa FINDELING DGD Administratrice (et enfants mineurs)	1 732 273	103 600	
John FINDELING, DGD Administrateur (et enfants mineurs)	1 746 293	103 600	
Eliot FINDELING, Administrateur (directement ou par l'entremise de la société ELFI CAPITAL)	1 831 337	103 600	
Maria TREMBLAY, Administratrice	160		
Laure HAUSEUX, Administratrice	1 700		
Laurence DANON, Administratrice	1 348		

NB1 : Le nombre d'actions figurant dans le tableau ci-dessus, intègre, pour les administrateurs dont les enfants mineurs sont eux-mêmes actionnaires, le total d'actions détenues par l'intéressé et ces enfants mineurs. Il prend également en considération les détentions par le biais d'une holding familiale.

NB2 : Monsieur Antoine DOUTRIAUX, Directeur Général, non administrateur, est quant à lui titulaire de 8.100 actions en pleine propriété étant par ailleurs précisé qu'il a bénéficié de l'attribution gratuite de 35.714 actions à effet du 1er octobre 2021, dont la période d'acquisition a pris fin le 30 septembre 2022 et la période de conservation viendra à échéance le 30 septembre 2025.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, le conseil d'administration a varié comme suit dans sa composition :

- Monsieur Christian CHOLLET a démissionné de ses fonctions à effet du 13 décembre 2021
- Madame Laurence DANON, qui occupait les f onctions de censeur depuis le 23 juin 2021 a été désignée en qualité d'administratrice en remplacement de Monsieur Christian CHOLLET le 13 décembre 2021

Aucun autre mouvement n'est à signaler.

Parmi les membres du conseil d'administration, Madame Maria TREMBLAY a été conformément à la Loi désignée par le Conseil Social et Economique. Elle représente les salariés.
Un tiers du conseil d'administration (ce pourcentage, établi sans prendre en considération l'administrateur représentant les salariés, étant conforme aux recommandations du Code AFEP MEDEF) est composé d'administrateurs indépendants. Il s'agit de Madame Laure HAUSEUX et de Madame Laurence DANON, considérées comme indépendantes au regard des critères suivants (stipulés dans le règlement intérieur du conseil d'administration) :
est indépendant le membre du Conseil d'administration qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.
À l'occasion de chaque renouvellement ou nomination d'un membre du Conseil et au moins une fois par an avant la publication du rapport annuel de la Société, le Conseil procède à l'évaluation de l'indépendance de chacun de ses membres (ou candidats). Au cours de cette évaluation, le Conseil, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, examine au cas par cas la

qualification de chacun de ses membres (ou candidats) au regard des critères visés ci-dessous, des circonstances particulières et de la situation de l'intéressé par rapport à la Société. Les conclusions de cet examen sont portées à la connaissance des actionnaires dans le rapport annuel et, le cas échéant, à l'assemblée générale lors de l'élection des membres du Conseil.
L'évaluation de l'indépendance de chaque membre du Conseil d'administration prend en compte notamment les critères suivants :
(i) ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la Société, salarié ou membre du Conseil d'administration ou de surveillance de toute société qui la consolide, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
(ii) ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat de membre du Conseil d'administration ou de surveillance ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat de membre du Conseil d'administration ;
(iii) ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société, ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité (ni être lié directement ou indirectement à une telle personne), ne pas être conseil. L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou le groupe est débattue par le Conseil et les critères ayant conduit à cette appréciation explicités dans le rapport annuel.
(iv) ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;
(v) ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
(vi) ne pas être membre du Conseil depuis plus de douze ans.

Au 30 septembre 2022, la proportion de femmes dans le conseil d'administration était de 50 % (pour l'appréciation de cette proportion la Loi prévoit que les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte : l'appréciation est donc faite sur une base de 6 administrateurs dont 3 femmes et non de 7 administrateurs dont 4 femmes).
2 des 7 administrateurs en fonction étaient âgés de 45 ans ou moins.

Outre la féminisation de ses membres, le conseil d'administration de PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE s'attache à diversifier les profils des administrateurs en s'efforçant de prendre en considération :

- les compétences de management acquises au sein de grandes entreprises,
- la connaissance du groupe ou de son secteur d'activité,
- l'expérience professionnelle,
- l'expérience financière et comptable,
- les compétences en matière de RSE, R&D et numérique,
- une disponibilité et un engagement dans l'exercice de leur mandat.

Le conseil d'administration s'attache donc à promouvoir la mixité et la diversité en son sein au regard des qualifications, des expériences professionnelles et de l'âge de ses membres.

Les administrateurs disposent d'expériences complémentaires avec pour certains, une connaissance ancienne et approfondie de PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE et de son environnement.

Le mandat de tous les administrateurs viendra à échéance à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale tenue en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Par exception, le mandat de Madame Maria TREMBLAY, administratrice représentant les salariés a été renouvelé, pour 3 ans, par décision du Comité Social

et Economique en date du 17 novembre 2021 soit jusqu'au 16 novembre 2024.
Le mandat de Monsieur Patrick FINDELING en qualité de Président du conseil d'administration arrivera à échéance à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale tenue en 2024 destinée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Les mandats de Madame Vanessa FINDELING et de Monsieur John FINDELING en qualité de Directeurs Généraux Délégués prendront fin à la même date.

Le mandat de Directeur Général de Monsieur Antoine DOUTRIAUX (non administrateur) est stipulé pour une durée indéterminée.

B – Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au 30 septembre 2022

✓ **Président du conseil d'administration**
Monsieur Patrick FINDELING
5.447.621 actions Plastiques du Val de Loire en pleine propriété et 310.800 en usufruit

✓ **Sociétés françaises**

SA PLASTIQUES DU VA DE LOIRE	Président du Conseil d'Administration Administrateur
SAS AMIENS INJECTION	Président*
SAS SABLE INJECTION	Président *
SAS OUEST INJECTION	Président *
SAS ERE PLASTIQUE	Président *
SAS CREUTZWALD INJECTION	Président*
SAS BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS SAINT MARCELLIN	Président *
SAS BOURBON AUTOMOVITE PLASTICS JURA	Président*
SAS BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS CHALEZEULE	Président*
SAS BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS MORTEAU	Président*
SAS BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS VOUJEAUCOURT	Président*
S.C.I. M.G.	Gérant*
S.C.I. J.E.V.	Cogérant
S.C.I. J.S.	Cogérant
GROUPEMENT FORESTIER DE LA BASSE FORET.	Gérant

* jusqu'au 30 septembre 2022

✓ **Sociétés étrangères**

BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS GmbH (Allemagne)	Président
KARL HESS (Allemagne)	Managing Director
HESS BETEILIGUNGS GmbH (Allemagne)	Managing Director
OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ (BAP BURSA)	Président
BIA SK 'Slovaquie)	Member of the Advisory Comitee
CARDONAPLAST (Espagne)	Président
TUNISIE PLASTIQUES SYSTEMES (Tunisie)	Président
INJECTION PLASTIQUES SYSTEMES (Tunisie)	Président
BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS DOLNY KUBIN (Slovaquie)	Président
PLASTIVALOIRE GERMANY GmbH (Allemagne)	Managing Director
BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS NITRA SRO (Slovaquie)	Président
BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS NORTHAMPTON (Angleterre)	Président
PLASTIVALOIRE MEXICO SA DE CV (Mexique)	Administrateur Unique
PVL SCHENZHEN (Chine)	Représentant légal
BOURBON AP MARINHA GRANDE (Portugal)	Président
TRANSNAV HOLDING INC redénommée depuis PLASTIVALOIRE AMERICA HOLDING INC	Président
TRANSNAV INC redénommée depuis PLASTIVALOIRE AMERICA ENGINEERING INC	Président
TRANSNAV TECHNOLOGIES INC. redénommée depuis PLASTIVALOIRE AMERICA INC	Président
TRANSNAV MEXICO SA DE CV	Président
PILSEN INJECTION	Président

Directeur Général
Monsieur Antoine DOUTRIAUX
8.100 actions Plastiques du Val de Loire (en pleine propriété) et 35.714 actions Plastiques du Val de Loire gratuites en cours de période d'acquisition

SA PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE	Directeur Général
SAS AMIENS INJECTION	Président*
SAS SABLE INJECTION	Président *
SAS OUEST INJECTION	Président *
SAS ERE PLASTIQUE	Président *
SAS CREUTZWALD INJECTION	Président*
SAS BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS SAINT MARCELLIN	Président *
SAS BOURBON AUTOMOVITE PLASTICS JURA	Président*
SAS BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS CHALEZEULE	Président*
SAS BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS MORTEAU	Président*
SAS BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS VOUJEAUCOURT	Président*
SCI MG	Gérant*
SCI DE KERBROD	Gérant
SCI LA FANCHONNETTE	Gérant
ELBROMPLAST	Président du Conseil d'administration
PVL BEIJING	Executive Director

*A partir du 30 septembre 2022

Madame Vanessa FINDELING et enfants mineurs
1.732.273 actions Plastiques du Val de Loire en pleine propriété et 103.600 nue-propriété

Mandats sociaux :

Directrice Générale Déléguée et Administratrice de la SA PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE ;
Administratrice de la société de droit turc OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ (BAP BURSA).
Administratrice de la société de droit roumain ELBROMPLAST.

Monsieur Eliot FINDELING /ELFI Capital
1.831.337 actions Plastiques du Val de Loire en pleine propriété et 103.600 en nue-propriété

Mandats sociaux :
Directeur Général Délégué (jusqu' au 1er décembre 2021) et Administrateur de la SA PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE ;
Gérant de la société civile ELFI CAPITAL.

Monsieur John FINDELING et enfants mineurs
1.746.293 actions Plastiques du Val de Loire en pleine propriété et 103.600 nue-propriété

Mandats sociaux :
Directeur Général Délégué et Administrateur de la SA PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE ;
Secrétaire de la société de droit espagnol CARDONAPLAST ;
Vice-Président de la société de droit tuc OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ (BAP BURSA) ;
Cogérant de la S.C.I. J.S.
Administrateur de la société de droit roumain ELBROMPLAST.

Madame Maria TREMBLAY 160 actions Plastiques du Val de Loire

Mandats sociaux :
Administratrice de la SA PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

Madame Laure HAUSEUX
1.700 Actions Plastiques de Val de Loire

Mandat social :
Administratrice, présidente du comité d'audit et présidente du comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations de la SA PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE
Administratrice de MAISONS DU MONDE SA
Administratrice de FNAC DARTY
Membre du conseil de surveillance et du comité d'audit de POMONA SA
Membre du comité de surveillance et présidente du comité d'audit d'EMPRUNTIS SAS
Gérante de la SCI LE NID

Madame Laurence DANON
1.348 actions Plastiques du Val de Loire

Mandat social :
Administratrice de la SA PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE
Administratrice de TF1
Administratrice d'AMUNDI
Administratrice de GECINA

Le nombre de mandats détenus dans des sociétés extérieures au groupe exercés par les administrateurs est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF selon lequel un mandataire spécial exécutif ne doit pas exercer plus de de deux autres mandats d'administrateurs dans des sociétés extérieures à son Groupe, quand un administrateur ne doit pas exercer plus de 4 mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe.

Note 2. Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

A – Missions et attributions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration est investi en application de la loi et des statuts de pouvoirs spécifiques.

Ainsi, notamment, il :
• détermine le mode d'exercice de la Direction Générale de la société ;
• nomme et révoque les dirigeants mandataires sociaux (président, directeur général, directeurs généraux délégués) et fixe leur rémunération et les avantages qui leur sont accordés ;
• convoque les assemblées générales des actionnaires, sur la base d'un ordre du jour qu'il fixe ;
• arrête les comptes annuels et les comptes consolidés ;
• établit les Rapports de Gestion et les rapports aux assemblées générales des actionnaires ;
• établit le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément aux dispositions de l'article L225-35 alinéa 6 du Code de commerce.
• décide de l'utilisation des délégations consenties par l'assemblée générale pour notamment augmenter le capital, etc. ;
• autorise les conventions réglementées (conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce) ;
• autorise la délivrance de cautions, avals ou garanties ;
• décide des dates de paiement du dividende et des éventuels acomptes sur dividende.

B – Règlement intérieur du conseil d'administration, comités

Le règlement intérieur en vigueur au sein du conseil d'administration a été arrêté le 14 juin 2022.

Par décision du conseil d'administration en date du 19 décembre 2017, il a été institué un comité d'audit ayant principalement pour charge de :
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et formuler

des recommandations en cas de nécessité
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit interne
- émettre une recommandation au conseil d'administration sur les commissaires aux comptes dont la désignation ou le renouvellement est proposé à l'assemblée générale,
- suivre la réalisation de la mission des commissaires aux comptes
- s'assurer du respect du principe d'indépendance auquel sont tenus les commissaires aux comptes
- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes
- rendre compte régulièrement au conseil de l'exercice de sa mission et de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière

Les membres désignés pour composer le comité d'audit, pour la durée de leur mandat d'administrateur, sauf décision du conseil d'administration décidant d'y mettre fin par anticipation, étaient au 30 septembre 2022 :

- Madame Laurence DANON
- Madame Laure HAUSEUX
- Monsieur Eliot FINDELING

Ils sont demeurés en fonction depuis lors.

Par ailleurs, il a été institué le 13 décembre 2021 un comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations à la composition identique.

C – L'information du conseil d'administration et de ses membres

Pour permettre aux membres du conseil de préparer utilement les réunions, le président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

C'est ainsi que le projet des comptes annuels a été transmis aux administrateurs dix jours avant la réunion du conseil appelée à les arrêter.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Le président du conseil d'administration est à l'initiative des convocations dudit conseil et de la détermination des points à l'ordre du jour en fonction des impératifs légaux ou réglementaires comme en fonction des obligations nées de procédures ou limitations de pouvoirs en vigueur.

A l'occasion de la tenue de chaque réunion du conseil d'administration, le registre de présence est tenu et mis à jour. Conformément à la loi et aux dispositions statutaires, les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial dont le président s'assure de la mise à jour et de la signature, après établissement de chaque procès-verbal.

D – Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil

Au 30 septembre 2022, le conseil comptait 3 femmes sur les 6 administrateurs en fonction, soit une proportion de 50 % (le calcul s'effectue sans que soit pris en compte l'administrateur représentant les salariés).
Les dispositions de l'article 225-17 alinéa 2 du Code de commerce sont ainsi respectées.

Note 3. Activité du conseil

Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022.

Les convocations ont été faites par écrit ou par mail huit jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social, la participation en visio ou téléconférence étant pratiquée ponctuellement et marginalement.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui arrêtent les comptes annuels et les comptes semestriels.

Le conseil a consacré l'essentiel de ses travaux au gouvernement d'entreprise, à la stratégie et à sa mise en œuvre, au suivi de l'activité, à l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels qu'il a arrêtés, ainsi qu'à la préparation de l'assemblée générale.

Le conseil a, plus précisément sur l'exercice, délibéré sur les sujets suivants :

Date des réunions du conseil	Principaux thèmes abordés
13.12.2021	Point business et conjoncture; arrêté des comptes au 30.09.2021; démission d'un administrateur et d'un censeur, nomination d'un administrateur; validation de la rémunération des administrateurs; institution d'un comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations.
15.02.2022	Point business et conjoncture; Présentation et analyse des comptes du 1er trimestre.
31.03.2022	Amendement du texte des résolutions (Assemblée Générale du 31.03.2021)
14.06.2022	Point business et conjoncture; arrêté des comptes semestriels au 31.03.2022; Changement de directeur général; Présentation ESG.
13.09.2022	Point business et conjoncture; Analyse des comptes au 30 juin 2022.

Au cours de ces différentes réunions, il a été observé un taux d'assiduité de 94,29 %.

Note 4. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le Comité s'est réuni à 3 reprises, avec un taux d'assiduité de 100% à chaque séance. Au cours de l'exercice, les travaux du Comité d'audit ont consisté à :

- examiner les comptes annuels et semestriels de l'exercice 2021-22 ainsi que les travaux des commissaires aux comptes sur lesdits comptes ;
- examiner le projet de budget ;
- revoir les projets de communiqués de presse relatifs aux résultats du Groupe ;
- revoir les facteurs de risques inclus dans l'URD ;
- examiner les risques juridiques et éventuels contentieux et faits majeurs susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière et sur le patrimoine du Groupe ;
- examiner les honoraires des commissaires aux comptes et les services délivrés par ces derniers autres que la certification des comptes.
- revoir les conventions réglementées et les conventions courantes du Groupe ;
- revoir la situation financière du Groupe et des différentes lignes de crédit du Groupe compte tenu de la situation économique ;

Il a été en mesure d'exercer librement sa mission et de rendre compte de ses

travaux, menés en collaboration avec les commissaires aux comptes, au conseil d'administration et à son président.

Le comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, depuis sa constitution le 13 décembre 2021.

Il s'est principalement saisi de la modification du mode de gouvernance de l'entreprise, de la désignation du nouveau directeur général et de la fixation des conditions de sa rémunération.

Il a également eu à traiter de la rémunération des administrateurs et de la question de l'indépendance des administrateurs désignés comme tel.

Il a travaillé et fait mettre en œuvre un règlement du conseil et des comités, et s'est assuré de la tenue d'une executive session hors la présence du management.

Il a également examiné la politique d'égalité homme femme du Groupe, les objectifs assignés et les plans d'actions, et revu les ratios d'équité.

Le taux d'assiduité constaté dans ces deux organes sur l'exercice a été de 100 %.

Note 5. Direction Générale de la société au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022

Il est rappelé en préambule que la société a fonctionné depuis le 28 mars 2008 sous forme de Société Anonyme à conseil d'administration, date à laquelle il a été mis fin au système dualiste antérieur. Le conseil d'administration est dirigé par un président.

A – Le Président du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration du 31 mars 2020 a décidé de renouveler M. Patrick FINDELING dans ses fonctions de président du conseil d'administration.
Le président du conseil d'administration représente la société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées des actionnaires et au conseil d'administration.

B – Le Directeur Général

Le conseil d'administration du 14 juin 2022 a nommé pour une durée indéterminée Monsieur Antoine DOUTRIAUX.
Le Directeur général dispose des pouvoirs les plus larges pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social, des pouvoirs propres du Président du Conseil d'administration, de ceux du Conseil d'administration lui-même, de ceux revenant à la collectivité des actionnaires, mais également dans la limite des règles fixées par le Conseil d'administration qui l'a désigné, synthétisées dans un tableau récapitulatif détaillant la limite de ses prérogatives selon ses différents champs de compétences (legal, finance & general administration-management, authorizations & approvals, monitoring & reporting).

C – Les Directeurs Généraux Délégués

Le conseil d'administration du 31 mars 2020 a renouvelé Madame Vanessa FINDELING dans ses fonctions de directeur général délégué en charge des affaires administratives et financières.

Le conseil d'administration du 31 mars 2020 a renouvelé Monsieur John FINDELING et Monsieur Eliot FINDELING dans leurs fonctions de directeurs généraux délégués (Monsieur Eliot FINDELING ayant démissionné au 1er décembre 2021 sans être remplacé)

Note 6. Déclaration sur la situation des membres des organes d'administration et de direction

A – Déclarations des dirigeants sur leur situation

M. Patrick FINDELING est Président du Conseil d'Administration de Plastiques du Val de Loire SA. Il est rémunéré au titre de cette fonction par cette entité.

Monsieur Antoine DOUTRIAUX est Directeur Général de la société Plastiques du Val de Loire SA.

Mme Vanessa FINDELING est Directrice Générale Déléguée de la société Plastiques du Val de Loire SA avec laquelle elle est également liée par un contrat de travail en qualité de directrice administrative.

M. John FINDELING est Directeur Général Délégué de la société Plastiques du Val de Loire SA avec laquelle il est également lié par un contrat de travail en qualité de directeur de la productivité.

M. Eliot FINDELING était jusqu'au 1er décembre 2021, Directeur Général Délégué de la société Plastiques du Val de Loire SA avec laquelle il était également lié par un contrat de travail en qualité de responsable du contrôle de gestion.

B – Absence de condamnation ou d'incrimination des mandataires sociaux

Aucun des administrateurs ou des dirigeants mandataires sociaux (président du conseil d'administration, directeur général et directeurs généraux délégués), au cours de ces cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude, ni d'incrimination, de mise sous séquestre ou de liquidation et/ou de sanction publique officielle prononcée par des autorités réglementaires ;

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ;

- n'a été associé, en qualité de mandataire social ou de dirigeant, à une faillite.

C – Liens familiaux

Un lien familial existe entre certains des administrateurs et/ou les dirigeants mandataires sociaux de la société puisque M. Patrick FINDELING est le père de Madame Vanessa FINDELING, et de Messieurs John et Eliot FINDELING.

D – Conflits d'intérêts et déontologie boursière

A la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du conseil vis à vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Le conseil d'administration a pris connaissance des règles applicables en matière de prévention des manquements d'initiés, en particulier concernant les périodes pendant lesquelles il est interdit de réaliser des opérations sur titres.

E – Intérêts et rémunération des dirigeants du Groupe

1. **Rémunération des membres du conseil.**

Lors de l'assemblée générale du 31 mars 2022 a été fixée la rémunération à allouer aux administrateurs au titre de leur activité au conseil pour l'exercice clos le 30 septembre 2021, soit un total de 87.466 € (payé sur l'exercice 2021 /2022).

La société a par ailleurs alloué aux membres du conseil d'administration par décision prise par cette même assemblée,

une somme globale de 151.997 €, pour l'exercice ouvert le 1er octobre 2022. Ce dernier montant n'a pas encore été mis en paiement. Il sera soumis à l'assemblée générale devant se réunir le 31 mars 2023 de réajuster son total à la somme de 189.367 €.

Le détail des rémunérations versées à chacun des administrateurs au cours et au titre de l'exercice 2021/2022 figure dans le tableau ci-après.

2. Rémunération des mandataires sociaux

Les principes et critères de détermination des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature des dirigeants mandataires sociaux (président du conseil d'administration, directeur général et directeurs généraux délégués) au titre de l'exercice 2021/2022 sont décrits ci-après.

Le conseil d'administration arrête chaque année la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

La politique de rémunération porte sur l'ensemble des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels auxquels s'ajoutent les avantages en nature et autres engagements pris par la société au bénéfice des dirigeants.

Elle est déterminée pour chacun des dirigeants mandataires sociaux en fonction des responsabilités assumées, des résultats obtenus mais également au regard des rémunérations allouées aux autres responsables de l'entreprise.

Rémunération fixe

Au titre de leur mandat, les dirigeants mandataires sociaux perçoivent une rémunération fixe arrêtée par le conseil d'administration.

Cette rémunération est versée mensuellement sur 12 mois. Par exception, la rémunération du directeur général est versée sur 13 mois.

À la rémunération fixe du directeur général et des directeurs généraux délégués, s'ajoute la valorisation de l'avantage en nature constitué de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

En outre, le directeur général bénéficie d'une assurance perte d'emploi du dirigeant.

Rémunération variable annuelle ou pluriannuelle

Une rémunération variable est susceptible d'être également versée aux mandataires concernés, au regard de la performance économique de l'entreprise et de la qualité des actions menées.
Elle demeure en tout état de cause marginale pour les directeurs généraux délégués.
Le directeur général bénéficie quant à lui d'une rémunération variable court terme dont le montant est susceptible d'atteindre 50 % de sa rémunération fixe annuelle brute et jusqu'à 75 % en cas de surperformance selon des conditions et objectifs fixés annuellement par le conseil d'administration sur proposition du comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations.

Rémunération exceptionnelle

Aucune rémunération exceptionnelle n'est prévue.

Autres éléments de rémunération

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun/aucune :

- engagement pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci,
- engagement pris par la société et correspondant à des indemnités relatives à une clause de non-concurrence,
- régime de retraite
- rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de

capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlantes ou contrôlées, si ce n'est ce qui est précisé au paragraphe 3 ci-après.

Il est précisé que les directeurs généraux délégués cumulent l'exercice de leur mandat avec un contrat de travail.

Il sera proposé à l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 de voter sur ces principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux président, directeur général et directeurs généraux délégués en raison de leur mandat.

Le projet de résolution établi par le conseil d'administration à cette fin est en synthèse le suivant pour l'ensemble des intéressés :

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement 'entreprise établi notamment en application de l'articles L.225-37-2 du Code de commerce, l'assemblée générale, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux tels que décrits dans le rapport précité.

Il est porté à la connaissance des actionnaires, ce qui suit concernant les modifications envisagées à propos de la rémunération ayant vocation à être allouée au président du conseil d'administration d'une part et au directeur général d'autre part au titre de l'exercice ouvert le 1er octobre 2022 :

- président du conseil d'administration : le président du conseil d'administration bénéficiera d'une rémunération fixe au titre de son mandat d'administrateur de 180.000 € bruts annuelle. Elle sera complétée d'une rémunération exceptionnelle d'un montant mensuel de 25.056 € bruts pour la période courant du 1er octobre 2022 au 30 juin 2023, eu égard à l'implication particulière à laquelle il sera tenu sur cette période ;

- directeur général : le directeur général bénéficiera d'une rémunération annuelle brute fixe de 406.000 € complétée d'un variable court terme et d'un variable long terme.

Concernant le variable court terme, le montant cible est de 50 % de sa rémunération fixe, avec un accélérateur possible lié à la surperformance jusqu'à 75 % maximum ; les éléments suivants sont pris en compte :

· performance financière représentant 65 % du bonus,
· performance non financière 35 % du bonus,
· avec, pour chaque critère, un seuil de déclenchement plancher et une surperformance possible à hauteur de 150 % de l'item.

Les critères sont les suivants :

· Financiers : EBITDA (en % du CA) pour 25 %, prise de commande (en valeur-acquisition) pour
20 % et Free Cash-Flow (en valeur) pour 20 %.
La base sera celle du budget.

· Non financiers : satisfaction client (coût de non-qualité, nombre et montants des réclamations) pour 10 %, mise en place de la stratégie ESG pour 10 %, et performance managériale (organisation, recrutement, motivation, leadership, avancement des projets) pour 15 %.

Concernant la rémunération long-terme (LTI) du directeur général, le montant cible est également de 50 % de la rémunération fixe, avec un accélérateur possible lié à la surperformance jusqu'à 75 % maximum.

La rémunération long-terme se fera sous forme d'actions de performance. La durée d'acquisition est de 3 ans (mesure de l'atteinte des résultats) et la durée obligatoire de conservation et de présence est d'un an supplémentaire.

Les éléments suivants seront pris en compte :

- objectif de ROC en valeur représentant 25 % de l'attribution,
- objectif de dette en valeur représentant 25 % de l'attribution,
- objectif de TSR représentant 25 % de l'attribution,
- objectif RSE représentant 25 % de l'attribution,
- avec, pour chaque critère, un seul de déclenchement plancher et une surperformance possible à hauteur de 150 % de l'item.

Les seuils plancher et de surperformance sont fixés à +- 5 %.

Pour l'objectif de TSR, il sera utilisé l'indice CAC mid & small. Pour l'objectif de RSE, il sera utilisé l'indice ECOVDIS.

***

La société a versé au cours de l'exercice, les rémunérations suivantes à ses mandataires sociaux (en €), qu'il s'agisse de sommes réglées au titre du mandat ou en application des dispositions d'un contrat de travail (le tableau n'intégrant cependant pas les informations relatives aux salaires perçus par l'administratrice représentant les salariés pour des raisons de confidentialité).
Il est ici précisé que les rémunérations administrateurs perçues par Mme Laure Hauseux et Mme Laurence Danon ont été proratées pour l'exercice 2020-2021 compte tenu de leur nomination en cours d'année, celle de M.Patrick Findeling a été augmentée, également prorata temporis, du fait de sa nomination exclusive en tant que Président.

Personnes concernées	Rémunération fixe		Rémunération variable		Avantages en nature		Rémunération administrateurs*		Total	
	Perçue au cours de l'exercice 2021/2022	Allouée au titre de l'exercice 2021 /2022	Perçue au cours de l'exercice 2021/2022	Allouée au titre de l'exercice 2021 /2022	Perçue au cours de l'exercice 2021/2022	Allouée au titre de l'exercice 2021 /2022	Perçue au cours de l'exercice 2021/2022	Allouée au titre de l'exercice 2021 /2022	Perçue au cours de l'exercice 2021/2022	Allouée au titre de l'exercice 2021 /2022
Patrick FINDELING	597.087	597.087	42.000	42.000			25.000	62.370	664.088	701.458
Vanessa FINDELING	111.504	111.504	14.000	14.000	9.280	9.280	10.000	10.000	144.784	144.784
John FINDELING	109.821	109.821	14.000	14.000	8.819	8.919	10.000	10.000	142.640	142.640
Eliot FINDELING (démission post-clôture de son poste de DGD)	16.901	16.901	14.000	14.000			10.000	14.997	40.901	45.898
Laure HAUSEUX							12.603	46.000	12.603	46.000
Laurence DANON							9.863	36.000	9.863	36.000
Maria TREMBLAY							10.000	10.000	10.000	10.000
Antoine DOUTRIAUX	413.153	413.153	50.000	50.000	2.685	2.685	N/A		465.838	465.838

* La rémunération globale allouée aux administrateurs au titre de leur fonction au conseil a été fixée par l'assemblée générale du 31 mars 2022 à 151.997 € au titre de l'exercice 2021/2022 et il sera sollicité de l'assemblée générale convoquée pour le 31 mars 2023 de porter ce total à 189.367 € pour tenir compte des effets proratisés de l'année antérieure.

3. Stock-options et attribution gratuite d'actions

Il n'a jamais été mis en place de plan de stock-options concernant la société étant cependant précisé que l'assemblée générale mixte du 31 mars 2021 a autorisé la mise en place de tels instruments dans la limite de 3 % du capital.

Cette même assemblée générale a également autorisé, pour une durée de 38 mois, l'octroi d'actions gratuites au bénéfice de salariés ou mandataires sociaux de la société dans la limite de 2 % du capital social (1 % s'agissant de mandataires sociaux). Mettant en œuvre la délégation dont il bénéficiait à ce titre, le conseil d'administration a décidé d'attribuer à Monsieur Antoine DOUTRIAUX 35.714 actions gratuites représentant une contre-valeur en début d'exercice d'un montant de 50% de sa rémunération fixe annuelle, la période d'acquisition ayant couru jusqu'au 30 septembre 2022 et la période de conservation prenant fin au 30 septembre 2025.

Il s'agissait de la première attribution gratuite d'actions de la société depuis sa création.

Monsieur Antoine DOUTRIAUX bénéficie en outre depuis le 1er octobre 2022 de la contre-valeur de 200.000 € en actions gratuites de la société (sur la base de la cote de l'action à cette date), le total d'actions correspondant ayant vocation à lui être acquis en cas d'atteinte d'objectifs pluriannuels fixés par le Conseil d'administration et ce total pouvant être porté à 150 % du montant maximum précité, soit 300.000 € en cas de surperformance.

La période d'acquisition de cette tranche viendra à échéance le 30 septembre 2025 (date d'examen de l'atteinte des objectifs assignés) et la période de conservation s'achèvera le 30 septembre 2026.

Il convient par ailleurs de noter qu'aucune action gratuite n'est devenue disponible depuis le 30 septembre 2022.

4. Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Aucun système de cette nature n'a été mis en œuvre

5. Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération du président-directeur généraux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société Plastiques du Val de Loire.

Multiple du salaire médian ou moyen	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**
Patrick Findeling			**(président)**		
Ratio avec rémunération moyenne	11,84	13,68	15,58	15,48	12,17
Ratio avec rémunération médiane	19,11	19,82	19,62	18,28	16,83
Antoine Doutriaux			**(directeur général)**		
Ratio avec rémunération moyenne					8,87
Ratio avec rémunération médiane					12,27

Vanessa Findeling	**(directeur général délégué)**				
Ratio avec rémunération moyenne	2	2,31	2,58	2,37	2,57
Ratio avec rémunération médiane	3,22	3,34	3,24	2,80	3,55
John Findeling	**(directeur général délégué)**				
Ratio avec rémunération moyenne	1,62	2,05	2,12	2,42	2,53
Ratio avec rémunération médiane	2,62	2,97	2,67	2,85	3,49
Elliot Findeling	**(directeur général délégué)**				
Ratio avec rémunération moyenne	1,17	1,51	1,68	1,87	0,56
Ratio avec rémunération médiane	1,89	2,20	2,11	2,21	0,77

6. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 15 des statuts.

Note 7. Mandats des commissaires aux comptes

Le mandat du Cabinet GRANT THORNTON, commissaire aux comptes titulaire arrivera à échéance à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale destinée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Le mandat de GROUPE Y TOURS arrivera à échéance à l'occasion de la tenue de l'assemblée générale destinée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

Note 8. Conventions réglementées entre un dirigeant ou un actionnaire et une filiale du Groupe

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 dernier alinéa du Code de Commerce, issu de l'ordonnance 2014-163 du 31 juillet 2014, il est précisé qu'aucun des dirigeants ou actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote attachés aux actions composant le capital PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE, n'est concerné par des conventions intervenues entre lui et une filiale de la société.

Note 9. Procédure de contrôle interne

La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE est société mère d'un groupe dont une fraction majoritaire des filiales est située à l'étranger. Elle détient également une participation minoritaire dans une société de droit slovaque.

Ce rapport présente donc l'organisation du système de contrôle interne mis en place dans le Groupe.

A – Objectifs de la société et du groupe en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe PLASTIVALOIRE ont pour objectif :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,

- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés, mais permet de donner une assurance raisonnable que les risques sont maîtrisés.

Dans cet état d'esprit, les objectifs sont de s'assurer :

- du respect des orientations données par les organes sociaux,
- du respect des lois et règlements,
- de la qualité de l'information financière et comptable,
- de la prévention et de la maîtrise des risques concernant l'activité,
- de la sauvegarde et de la protection des actifs.

B – Organisation du contrôle interne

Afin de favoriser le développement de l'entreprise, et dans un contexte s'y prêtant, PLASTIVALOIRE a adopté une organisation centralisée. Cette organisation est complétée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le Groupe. Des délégations de pouvoirs sont consenties aux responsables des filiales pour la plupart des opérations courantes.

L'organisation générale du contrôle interne est cependant différente entre les filiales françaises et les filiales étrangères qui, pour des raisons d'éloignement, disposent d'une capacité d'autonomie supérieure.

Filiales françaises :

Le dispositif de contrôle interne des entités françaises du Groupe est placé sous le contrôle des services administratifs du siège social.

Administration générale :

L'implication de la Direction Générale est importante dans toutes les prises de décisions concernant non seulement la stratégie de l'entreprise mais également celles ayant trait à la gestion de toutes les sociétés françaises du groupe : investissement, financement, contacts commerciaux avec les clients et les fournisseurs, règlement des factures des fournisseurs…

Direction administrative et financière :

Elle comprend trois services placés sous sa responsabilité hiérarchique et basés au siège social :

✓ Service comptable :

Son principal objectif est la tenue de la comptabilité de la société mère et de chacune des filiales françaises.
Le service comptable est en outre chargé de la facturation, du suivi des comptes clients, de la préparation du paiement des

fournisseurs, du suivi de la trésorerie et de l'établissement d'un compte de résultat mensuel et des comptes annuels de chacune des sociétés françaises du groupe.

- ✓ Service paie :

Ce service gère la paie de l'ensemble du personnel des sociétés françaises.

- ✓ Service juridique

Le service juridique garantit le respect des règles juridiques du droit des sociétés, des affaires internationales et du commerce de l'ensemble des sociétés du groupe.

- ✓ Service ressources humaines :

Centralisé au siège, il a en charge toutes les tâches relatives au recrutement, procédures d'embauche et ruptures des contrats de travail (démissions et licenciements). Il s'occupe également de la formation et du suivi de la représentation des salaires (délégués du personnel, comité d'entreprise).

- ✓ Service informatique :

Basé au siège social, il a en charge la définition de la politique informatique du groupe et la mise en œuvre des moyens dans chacune des sociétés qui le composent. Il développe des logiciels spécifiques.

- ✓ Service achats :

Basé au siège social, il est chargé de centraliser essentiellement les achats de matières premières pour toutes les sociétés françaises du groupe.

- ✓ Service contrôle de gestion :

Basé au siège social, il a pour objectif le suivi des prix de revient et de la comptabilité analytique de chacune des filiales.

- ✓ Service logistique :

Les procédures du service logistique sont identiques pour tous les sites. Toutefois, ces sites sont autonomes pour gérer leur propre logistique.

- ✓ Service qualité :

Basé au siège social, il est chargé de définir la politique qualité générale du groupe, de mettre en œuvre et d'appliquer les procédures qualité sur chacun des sites, ainsi que toutes les certifications.
Chaque site est doté d'une antenne qualité chargée de veiller à la bonne application du système qualité, à l'amélioration continue, et à la satisfaction des clients.

- ✓ Services administratifs des filiales :

Le service administratif de chaque filiale française est très réduit et comprend essentiellement un directeur de site, un responsable qualité, un responsable logistique. Ces personnes étant épaulées par un personnel administratif en charge de secrétariat et de l'interface avec les services centralisés du contrôle de gestion et des achats.

Filiales étrangères :

Elles sont plus autonomes en matière d'organisation et de contrôle interne.
Toutefois, elles bénéficient, pour la plupart, de la présence permanente d'expatriés français dont la mission est de veiller au bon fonctionnement des procédures ; chacune de ces personnes intervenant dans son domaine de compétence.
Par ailleurs, des membres de la Direction Générale se rendent sur place régulièrement.
Ces filiales établissent mensuellement des comptes de résultat.
Toutes les décisions importantes et notamment en matière d'investissements sont prises par la Direction Générale.
Enfin, pour satisfaire aux normes exigées par les différentes certifications obtenues par le Groupe ou imposées par ses clients, PLASTIVALOIRE est tenu de mettre en place des procédures rigoureuses tant au niveau de la qualité qu'en matière administrative et comptable.

Le fonctionnement satisfaisant de l'organisation sus-décrite et des procédures mises en place, permettent au Groupe considérer que :

- ✓ la production de l'information financière et comptable s'effectue de manière satisfaisante
- ✓ la protection des actifs est adaptée à la taille des centres de production et aux niveaux de risques identifiés
- ✓ le suivi des opérations traitées dans chaque unité est maîtrisé.

II. AUTRES INFORMATIONS

Note 10. Éléments susceptibles d'avoir une incidence sur le cours d'une offre publique :

Ces éléments sont les suivants :

- Structure de capital : les renseignements relatifs à la structure du capital de PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE figurent dans le rapport de gestion
- Restrictions statutaires à l'exercice du droit de vote : A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions visées aux statuts et dans la loi, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote, tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.
- Participation directe ou indirecte dans le capital, dont PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE à connaissance en vertu des articles L 233-7 et L233-12 du Code de commerce : Les renseignements correspondants figurent dans le rapport de gestion
- Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux : sans objet.
- Mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionnariat salarié : Néant.
- Accords entre actionnaires dont la société a connaissance, pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : sans objet en dehors de pactes dits « Dutreil ».
- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration : selon les dispositions de l'article 13 des statuts.
- Règles applicables à la modification des statuts de la société : l'article L295-96 du Code de commerce précise que l'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à cette fin, le conseil d'administration pouvant au cas par cas se voir déléguer ces pouvoirs par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- Pouvoirs du conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions : il vous est proposé de vous reporter aux dispositions figurant dans le rapport de gestion.
- Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou quittent la société sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : Néant.

1. Gestion des risques

Il vous est proposé de vous reporter, à ce propos, aux dispositions contenues dans la note spécifique de l'annexe aux comptes consolidés.
Concernant spécifiquement les risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises par la société pour les réduire, il vous est proposé de vous reporter aux dispositions du paragraphe V du chapitre 1 : Présentation du groupe ainsi qu'à celles du paragraphe IV du Chapitre II –

Déclaration de Performance Extra-financière et particulièrement de la note n°4.

Il est ici renvoyé aux dispositions du paragraphe I du Chapitre VII du présent document

2. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales

Note 11. Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Nature de l'autorisation	Date de l'AGE	Expiration de l'autorisation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement des présentes
Augmentation de capital par incorporation de réserves	31.03.2022	30.05.2024	20 M€	-	-	20 M€
Augmentation de capital réservée aux actionnaires avec maintien du droit préférentiel de souscription	31.03.2022	30.05.2024	10 M€			10 M€
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	31.03.2022	30.05.2024	10 M€	-	-	10 M€
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé	31.03.2022	30.05.2024	2 M€	-	-	2 M€
Augmentation de capital pour rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital	31.03.2022	30.05.2024	10 % du capital	-	-	10 % du capital
Augmentation de capital dans le cadre de l'octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	31.03.2021	31.05.2024	3 % du capital			3 % du capital
Augmentation de capital dans le cadre de l'octroi d'actions gratuites	31.03.2021	31.05.2024	2 % du capital			2 % du capital

4. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

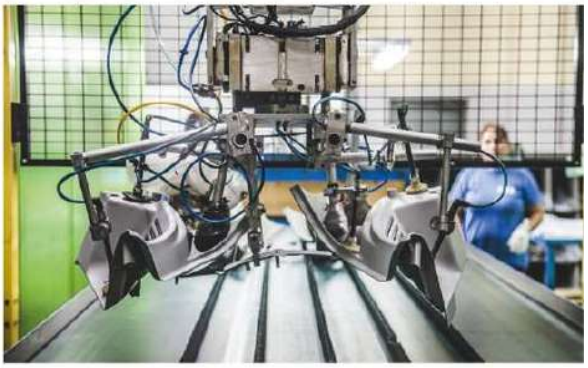

I. RAPPORT DE GESTION DU GROUPE PLASTIVALOIRE

Note 1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Le Groupe Plastivaloire enregistre sur l'exercice 2021-2022 une activité solide et réalise le deuxième chiffre d'affaires le plus élevé de son histoire à 704,2 M€ (+4,0%) malgré la persistance des périodes de « stop & go » en particulier au premier semestre. L'exercice a été également marqué par la forte inflation des matières premières et de l'énergie qui pèsent sur les marges des acteurs du marché. La marge d'EBITDA s'établit ainsi sur l'exercice à 7,4%, en ligne avec le dernier objectif, mais en recul de 2,6 points par rapport à l'exercice précédent. Elle a cependant amorcé un rebond au second semestre à 7,7%, après le point bas atteint au premier semestre (7,1%), grâce au bon niveau d'activité et aux premiers effets des actions engagées dont l'ajustement des prix de vente. Sur l'exercice, le Groupe a continué de rationaliser ses capacités industrielles. Après le regroupement des sites voisins de Mamers (Sarthe) et Bellême (Orne) en début d'année 2022, PLASTIVALOIRE a annoncé en septembre dernier le projet de fermeture du site de Creutzwald (Moselle), structurellement déficitaire. Le Groupe a également décidé de céder sa participation de 40% dans la Joint-Venture avec BIA en Slovaquie, spécialisée dans le chromage de pièces, compte tenu de l'évolution du marché vers des véhicules de plus en plus « verts ». Ces opérations génèrent des charges non récurrentes qui impactent significativement le résultat net de l'exercice mais sont porteuses d'économies pour les prochains exercices.

Note 2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

A – Commentaires sur les comptes consolidés

Chiffre d'affaires annuel : 704,2 M€

Le Groupe Plastivaloire enregistre un chiffre d'affaires de 704,2 M€, soit une croissance de +4,0% (+3,7% à taux de change constant). Cette performance s'appuie sur un très fort rebond de l'activité au second semestre (+20,1%) qui a compensé le retard pris au premier semestre en raison des épisodes de stop & go. Le secteur Automobile (pièces et outillage) ressort à 556,2 M€ quasi-stable par rapport à 2020-2021 (+1,3%). Moins impacté par les pénuries, le secteur Industries (pièces et outillages) progresse de +15,7% et contribue pour 148,1 M€ sur l'exercice. Ces deux secteurs pèsent respectivement 79,0% et 21,0% du chiffre d'affaires annuel. L'Europe réalise sur l'exercice, un chiffre d'affaires de 594,9 M€ très proche de celui de 2020-2021 (-0,1% ; +1,3% à taux de change constant). La zone Amérique réalise une très belle performance avec un chiffre d'affaires annuel de 109,3 M€, en croissance de +33,8% (+21,3% à taux de change constant).

Marge d'EBITDA : 7,4%

La rentabilité opérationnelle est pénalisée par l'augmentation élevée du coût des matières premières ainsi que de l'énergie et du transport. Nécessitant des négociations avec les clients, les répercussions des hausses de coûts dans les prix de vente ont commencé à être appliquées à compter du deuxième semestre. Combinées à une bonne maîtrise des charges de personnel, elles ont conduit à une remontée de 0,6 pts de la marge d'EBITDA par rapport au premier semestre. Sur l'exercice, la marge d'EBITDA ressort à 7,4% (-2,6 pts par rapport à 2020-2021). Les dotations aux amortissements et provisions nettes sont

stables à 48,0 M€. Le résultat opérationnel courant s'établit à 4,3 M€. Les charges non récurrentes sont en forte augmentation compte tenu des provisions passées pour la fermeture du site de Creutzwald (-10,4 M€) et pour la dépollution du site de Morteau (-3,1 M€). Le résultat opérationnel ressort à -7,3 M€. Les frais financiers nets s'élèvent à -6,7 M€. Le résultat net de la société BIA mise en équivalence ressort à -1,6 M€ en raison de la perte opérationnelle et d'une provision passée pour dévaluation d'actif. Après prise en compte de la charge d'impôts de -4,5 M€, le résultat net s'établit à -20,2 M€, dont -22,7 M€ en part du Groupe.

Structure financière

La capacité d'autofinancement s'élève à 50,3 M€ sous l'effet d'une bonne conversion de l'EBITDA. Les flux de trésorerie générés par l'activité s'établissent à 19,3 M€, en raison d'une hausse du BFR de 27,9 M€ liée essentiellement à l'importante activité des mois d'août et septembre. Avec des flux d'investissements nets à 25,7 M€ (crédits-baux inclus), le free cash-flow ressort à -6,4 M€.
La trésorerie disponible s'élève à 40,7 M€ au 30 septembre 2022 (vs 73,5 M€ il y a un an). L'endettement net du Groupe ressort à 240,4 M€ (dont 20,7 M€ de dettes locatives) pour des capitaux propres de 257,3 M€ au 30 septembre 2022, soit un taux d'endettement net de 93,4%. Le Groupe travaille avec ses partenaires bancaires sur la mise en place de nouvelles ressources financières pour accompagner son développement et préserver sa trésorerie disponible, en tenant compte des échéances de remboursement à venir.

B – INVESTISSEMENTS

La croissance des activités du groupe, conjuguée à la volonté de son management de disposer d'un parc de production à jour des dernières avancées technologiques, a amené PLASTIVALOIRE à engager les principaux investissements suivants :

25,7 M€ d'investissements (dont crédits-baux) en 2021-2022

- Renouvellement/équipements de nouvelles **machines** : plus de 10 M€
- Investissement dans nos **bâtiments** : plus de 5 M€
- Divers investissements sur **programmes** : autour de 7,5 M€
- Divers **investissements IT** : autour de 2 M€

Note 3. EVENEMENT IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE -PERSPECTIVES

La production automobile mondiale devrait sur le prochain exercice continuer de progresser, sans toutefois retrouver ses niveaux d'avant crise. Tout en restant prudent vis à vis des estimations sectorielles, le Groupe PLASTIVALOIRE anticipe grâce à son portefeuille de programmes une poursuite de la croissance en Europe et en Amérique du Nord et vise sur l'exercice 2022-2023 un chiffre d'affaires autour de 730 M€. La poursuite de l'adaptation à l'inflation sera l'enjeu majeur de 2022-2023. Le Groupe entend compenser la hausse attendue des prix de l'énergie et des coûts de production par une amélioration du taux de marge brute grâce aux effets des négociations de prix avec les clients et au maintien d'une gestion rigoureuse de ses charges. Sur l'exercice, Plastivaloire vise une marge d'EBITDA en légère amélioration par rapport à 2021-2022. Le

Groupe s'attache également à préserver au maximum sa trésorerie, en contrôlant ses investissements et son BFR. Au-delà de 2022-2023, le Groupe Plastivaloire dispose d'une bonne visibilité sur son activité grâce à la très bonne prise de commandes de 884 M€ de l'exercice 2021-2022 (+45,4% par rapport à 2020-2021 et proche du niveau historique de 2018-2019). Ces succès commerciaux confirment la pertinence de la stratégie de PLASTIVALOIRE et de sa politique de développement produit et d'innovation afin de s'adapter aux nouvelles demandes de ses clients, avec notamment des produits plus respectueux de l'environnement. Le Groupe est ainsi confiant sur son retour progressif à ses niveaux normatifs de performance économique, une fois le contexte normalisé.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

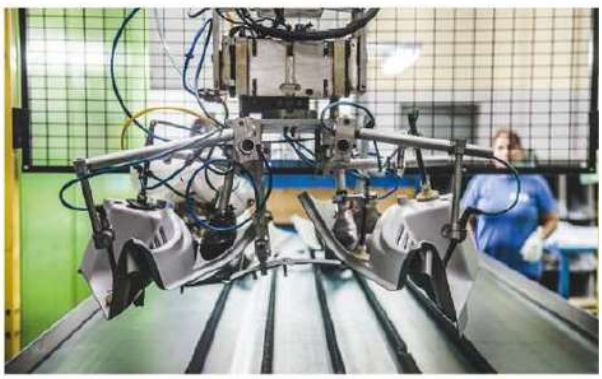

I. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Note	30.09.2022	30.09.2021
Produits des activités ordinaires	6A	**704 246**	**677 163**
- Ventes de produits		701 441	670 638
- Ventes de services		2 805	6 525
Autres produits	6B	**- 825**	**10 801**
Marchandises et matières consommées	6C	- 386 488	- 353 315
Frais de personnel	6D	- 192 366	- 194 434
Autres charges opérationnelles d'exploitation	6F	- 72 305	- 72 261
EBITDA		**52 262**	**67 954**
En % des produits		**7,4%**	**10,0%**
Dotations moins reprises aux amortissements et provisions	6E	- 47 953	- 46 338
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		**4 309**	**21 616**
En % des produits		**0,6%**	**3,2%**
Autres produits opérationnels	7	2 248	2 253
Autres charges opérationnelles	7	- 13 901	- 2 711
RESULTAT OPERATIONNEL		**- 7 344**	**21 158**
Coût de l'endettement financier net	8	- 4 725	- 6 335
Autres produits et charges financières	8	- 1 981	381
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		- 1 640	- 59
Charges d'impôt sur le résultat	9	- 4 480	- 3 518
Résultat net consolidé		**- 20 170**	**11 627**
Résultat des intérêts ne donnant pas le contrôle		**2 559**	**2 815**
Résultat du Groupe		**- 22 729**	**8 812**
Nombre d'actions (en milliers)		**22 078**	**22 078**
Résultat net par action	10	- 1,03	0,40

II. RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Les autres éléments du résultat global sont présentés nets des effets d'impôt.
Ces autres éléments ne seront pas recyclés ultérieurement en résultat.

En milliers d'euros	Note	30.09.2022	30.09.2021
Résultat net consolidé		**- 20 170**	**11 627**
Eléments qui ne seront pas recyclés ultérieurement en résultat			
Gains ou pertes actuariels sur les engagement de retraite		**3 934**	**- 2 643**
Eléments qui seront recyclés ultérieurement en résultat			
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		**6 816**	**- 1 373**
Écarts de change résultant de la conversion de dettes liées à un investissement global de la mère dans une activité à l'étranger		**- 105**	**456**
Résultat Global		**- 9 525**	**8 067**
Part revenant au groupe		- 11 805	5 535
Part revenant aux intérêts ne donnant pas le contrôle		2 280	2 532

III. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

En milliers d'euros	Note	30.09.2022	30.09.2021
I - ACTIFS NON COURANTS		**378 662**	**391 489**
Goodwill	11	59 380	59 380
Immobilisations incorporelles	12	36 353	34 698
Immobilisations corporelles	13	277 454	287 743
Participation sociétés Mises en équivalence	14	-	4 779
Autres actifs financiers	14	1 724	1 721
Impôt différé actif	9	3 751	3 168
II - ACTIFS COURANTS		**383 546**	**380 716**
Stocks	15	78 294	77 689
Créances clients	16	225 321	192 001
Autres créances	17	39 211	37 567
Trésorerie et équivalent trésorerie	18	40 720	73 459
III - Actifs destinés à être cédés		**3 139**	**-**
A - TOTAL ACTIF		**765 347**	**772 205**
I - CAPITAUX PROPRES	19	**257 321**	**278 049**
Capital	19	20 000	20 000
Primes		4 442	4 442
Réserves consolidées		243 961	226 037
Résultat net consolidé - part du groupe		- 22 729	8 812
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère		**245 674**	**259 291**
Intérêts ne donnant pas le contrôle		**11 647**	**18 758**
II - DETTES NON COURANTES		**187 984**	**236 077**
Dettes financières à long terme	21	167 005	212 659
Impôts différés passif	9	10 864	9 225
Dettes au titre des pensions et retraites	20	10 115	14 193
III - DETTES COURANTES		**320 042**	**258 079**
Dettes fournisseurs et autres dettes		98 514	77 840
Autres dettes courantes	22	86 875	99 003
Dettes financières à court terme	21	114 102	74 184
Provisions	20	18 362	4 255
Dettes impôt sur les sociétés		2 189	2 797
IV - Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés		**-**	**-**
B - TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DETTES		**765 347**	**772 205**

IV. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Rubriques	Note	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	Ecarts de conversion	Réserves consolidées accumulées	Capitaux propres		Total
							Part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	
Capitaux propres au 30.09.2020		**22 126**	**20 000**	**4 442**	**-19 258**	**249 841**	**255 025**	**18 685**	**273 710**
Résultat au 30.09.2021						**8 812**	**8 812**	**2 815**	**11 627**
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres					**-961**	**-2 316**	**-3 277**	**-283**	**-3 560**
Mouvements de la réserve de conversion					-961		**-961**	-412	**-1 373**
Ecarts actuariels reconnus en capitaux propres						-2 643	**-2 643**		**-2 643**
Autres écarts de conversion						327	**327**	129	**456**
Résultat global 2020 - 2021					**(961)**	**6 496**	**5 535**	**2 532**	**8 067**
Opérations sur actions propres						0	0		0
Dividendes distribués par PVL						(1 105)	(1 105)		(1 105)
Dividendes distribués par les sociétés du groupe								(2 473)	(2 473)
Autres mvts sur le capital						(164)	(164)	14	(150)
Capitaux propres au 30.09.2021		**22 126**	**20 000**	**4 442**	**-20 219**	**255 068**	**259 291**	**18 758**	**278 049**
Résultat au 30.09.2022						**-22 729**	**-22 729**	**2 559**	**-20 170**
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres					**7 095**	**3 829**	**10 924**	**-279**	**10 645**
Mouvements de la réserve de conversion					7 095		**7 095**	-279	**6 816**
Ecarts actuariels reconnus en capitaux propres						3 934	**3 934**		**3 934**
Autres écarts de conversion						-105	**-105**		**-105**
Résultat global 2021 - 2022					**7 095**	**(18 900)**	**(11 805)**	**2 280**	**(9 525)**
Opérations sur actions propres						(102)	(102)		(102)
Changement de méthode IFRIC sur IFC						1 170	1 170		1 170
Réevalutaion IAS 29 (Turquie)						472	472		472
Dividendes distribués par PVL						(3 091)	(3 091)		(3 091)
Dividendes distribués par les sociétés du groupe								(9 343)	(9 343)
Autres mvts sur le capital						(261)	(261)	(48)	(309)
Capitaux propres au 30.09.2022		**22 126**	**20 000**	**4 442**	**-13 124**	**234 356**	**245 674**	**11 647**	**257 321**

V. TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Flux (en milliers d'euros)	30.09.2022	30.09.2021
FLUX D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET (part du groupe)	**-22 729**	**8 812**
Part dans le résultat sociétés intégrées	2 559	2 815
Quote part dans les résultats et dividendes des société	1 641	59
Eléments sans incidences sur la trésorerie		
Dotations aux Amortissements et provisions	60 968	46 955
Reprises des Amortissements et provisions	-67	-2 770
Plus et moins values de cession	-1 289	481
Charge d'impôt exigible et Impôts différés	4 480	3 518
Charge d'intérêt financiers	4 713	6 335
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**50 276**	**66 205**
Variation nette exploitation	***-20 856***	***21 813***
Variation de stock et encours nets	7 842	-14 187
Variation des Créances clients	-33 317	37 815
Variation des Dettes fournisseurs	4 619	-1 815
Variation des autres actifs nets et passifs courant	-7 029	4 740
Variation des éléments du besoin en fonds de rou	**-27 885**	**26 553**
Impôts décaissés	-3 047	-2 604
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	**19 344**	**90 154**
FLUX D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles	-564	-491
Décaissement net / acquisition immos corporelles	-18 967	-22 336
Investissements sans contrepartie de trésorerie	-6 163	-5 931
Décaisst / acquisition d'actifs financiers	-92	-91
Encaisst / cession immos financières	91	18
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales	0	-105
Flux net de trésorerie nets des opérations d'inves	**-25 695**	**-28 936**
FLUX DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-3 091	-1 105
Dividendes versés aux minoritaires	-8 714	-2 473
Encaissements provenant d'emprunts	29 250	34 964
Dettes financières sans contrepartie de trésorerie	6 163	5 931
Remboursement d'emprunts	-60 397	-78 492
Intérêts financiers décaissés	-4 713	-7 726
Flux net de trésorerie nets des opérations de fina	**-41 502**	**-48 901**
Incidences des variations de taux de change	-543	-642
VARIATION DE TRESORERIE	**-48 396**	**11 675**
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A	**61 209**	**49 534**
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A	**12 813**	**61 209**

Les flux générés par l'activité de l'exercice ressortent en baisse de 70.8 M€ pour atteindre 19.3€, ceci en raison d'une forte dégradation de notre BFR.
Le groupe a limité les investissements à 25.7 M€ Malgré cela le free cash-flow ressort négatif à -6.4M€

Les flux liés aux financements sont de -41.5 M€.
La trésorerie se dégrade de 48.4 M€. La dette financière nette est de 240.4 M€ au 30 septembre 2022.
La trésorerie du tableau des flux ci-dessus est présentée net des concours bancaires courants (Note 18).

VI. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1. Principes comptables 87
Note 2. Faits marquants de la période 94
Note 3. Evénements postérieurs à la clôture 95
Note 4. Regroupement d'entreprises 95
Note 5. Informations par secteur opérationnel 95
Note 6. Analyse du résultat opérationnel courant 97
Note 7. Autres revenus et charges opérationnels 98
Note 8. Résultat financier 98
Note 9. Impôts sur les résultats 99
Note 10. Résultat net par action 100
Note 11. Ecarts d'acquisition 101
Note 12. Immobilisations incorporelles 103
Note 13. Immobilisations corporelles 103
Note 14. Immobilisations financières 105
Note 15. Stocks 106
Note 16. Créances clients 106
Note 17. Autres actifs courants 107
Note 18. Trésorerie et équivalents de trésorerie 107
Note 19. Capitaux propres 108
Note 20. Provisions courantes et non courantes 109
Note 21. Passifs financiers 111
Note 22. Autres passifs courants 112
Note 23. Gestion des risques financiers 113
Note 24. Instruments financiers inscrits au bilan 113
Note 25. Parties liées 115
Note 26. Engagements hors bilan et passifs éventuels 116
Note 27. Sociétés consolidées 118
Note 28. HONORAIRES DES AUDITEURS LEGAUX 120

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 12 décembre 2022.

Note 1. **Principes comptables**

Les états financiers consolidés du groupe PLASTIVALOIRE sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté par l'Union européenne.
Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS et les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).
Les normes retenues pour l'élaboration des comptes annuels au 30 septembre 2022 et des comptes comparatifs 2021 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) au 30 septembre 2022 et qui sont applicables obligatoirement.
Les méthodes comptables retenues ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Nouvelles normes et interprétations applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 et par conséquent pour le présent exercice ouvert le 1er octobre 2021.

Un certain nombre de nouvelles normes adoptées par l'Union européenne sont entrées en vigueur de façon obligatoire pour les exercices ouverts au 1er octobre 2021.
Ces nouvelles normes et modifications aux normes comptables présentées ci-dessous n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Interprétation IFRIC IC concernant les indemnités de fin de carrière, Attribution des avantages aux périodes de service (IAS 19 *Avantages du personnel*)

- Règlement (UE) 2022/357 du 2 mars 2022 - 30 mars 2022
  Le 3 mars 2022, la Commission européenne (CE) a publié au journal officiel le Règlement (UE) 2022/357 du 2 mars 2022 portant adoption des amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers et la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

- Règlement (UE) 2021/2036 du 19 novembre 2021 - 04 janvier 2022
  Le 23 novembre 2021, la Commission européenne (CE) a publié au journal officiel le Règlement (UE) 2021/2036 du 19 novembre 2021 portant adoption de la norme IFRS 17 Contrats d'assurance.

- amendements à IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 39 « Réforme des taux d'intérêt de référence Phase 2 » ;
- amendements à IFRS 16 « Allégements de loyer liés à la Covid 19 au-delà du 30 juin 2021» ;

L'impact IFRIC IC sur les IFC a fait l'objet d'une comptabilisation en réserves consolidées à l'ouverture pour 1.170 K€

Un certain nombre de nouvelles normes non encore adoptées par l'Union européenne entreront en vigueur de façon obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er octobre 2022.
Parmi elles, les principales nouvelles normes et modifications aux normes comptables présentées ci-dessous ne devraient pas avoir d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe :

- améliorations annuelles du cycle 2018-2020 des normes IFRS ;
- amendements à IAS 1 « classement des passifs en tant que passifs courants et non courants »; « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants - Report de la date d'entrée en vigueur ; « Passifs non courants assortis de covenants »

- amendements d'IFRS 16 « Obligation locative découlant d'une cession bail »
- amendements à IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2 « Informations à fournir sur les méthodes comptables »
- amendements à IAS 8 « Définition des estimations comptables »
- amendements à IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction »
- amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles : produit antérieur à l'utilisation prévue »
- amendements à AS 37 « Contrats déficitaires - coût d'exécution du contrat »
- amendements à IFRS 3 « Référence au cadre conceptuel »

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'impact de l'application de ces nouvelles normes et interprétations soit significatif.

A – Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, le contrôle sont consolidées par intégration globale. Il s'agit des sociétés pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les activités essentielles dans le but d'en retirer un rendement économique sur lequel il peut influer. Le pouvoir découle généralement de la détention de droits de vote (y compris les droits de vote potentiels lorsqu'ils ont un caractère substantif) ou de droits contractuels.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse.

Les autres sociétés, dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote, sont consolidées par mise en équivalence. . En revanche, l'influence notable doit être démontrée lorsque le niveau de détention se situe sous ce seuil.

Les états financiers du groupe sont établis en euros.
Les filiales étrangères ont généralement pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale. Leurs comptes sont convertis en euros, aux taux en vigueur à la clôture pour le bilan et aux taux moyens pour le compte de résultat. L'écart de conversion qui en résulte est inscrit dans les capitaux propres.

B – Immobilisations incorporelles

1. Ecarts d'acquisition

L'écart positif de valeur constaté entre le prix de revient des titres acquis et la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale à cette date, constitue une survaleur immobilisée à l'actif du bilan consolidé en « écarts d'acquisition ».
Concernant les écarts d'acquisition, les unités génératrices de trésorerie (UGT) ont été définies au niveau d'ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet en revanche de tests de dépréciation annuels.
La valeur comptable des UGT est comparée au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité, égale à la somme actualisée des flux nets futurs de trésoreries attendues.

2. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition et sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par le Groupe, de relation clients acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ainsi que

des coûts internes de développement et d'études spécifiques.
Les frais de recherche sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.
Les coûts de développement et d'étude spécifiques sont constatés en immobilisations incorporelles lorsque les conditions liées à la capacité à évaluer de façon fiable les frais attribuables et à générer des avantages économiques futurs sont remplies.
Un actif incorporel lié aux relations clients et aux carnets de commandes apportés lors de regroupements d'entreprises est reconnu comme une « relation clients ». Les relations clients acquises sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général n'excède pas 15 ans. Les amortissements correspondants sont comptabilisés en autres charges opérationnelles.
Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement ou d'acquisition des logiciels informatiques à usage interne, sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue, qui en général n'excède pas 10 ans.

C – Immobilisations corporelles

1. Valeur brute des immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production pour celles produites par l'entreprise.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien qui sont immobilisés et la VNC de la pièce de rechange est comptabilisée en charge.

Les coûts d'emprunt supportés pendant la période de construction des bâtiments sont incorporés dans la valeur des immobilisations en application de la norme IAS 23.

2. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité prévue :

Constructions et agencements initiaux (1)	10 à 40 ans
Presses, Souffleuses, lignes de peinture et de chromage et machines de transformation (2)	10 ans
Autres matériels industriels	3 à 7 ans

(1) Les constructions font l'objet d'une approche par composant. La durée moyenne d'amortissement s'établit à environ 30 ans.
(2) Les presses à injecter sont amorties sur 10 ans avec une valeur résiduelle de 25 % au terme de cette période.

Les durées d'utilité sont réexaminées à chaque clôture comptable

3. Outillages spécifiques

Les outillages spécifiques fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules dans le cadre d'une commande spécifique du client sont comptabilisés en immobilisations et sont amortis sur la durée contractuelle de production des pièces en séries à partir de la date de SOP (*Start of Production*').

4. Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées en produits constatés d'avance et sont reprises au résultat « en autres produits opérationnels » suivant la durée d'utilité de l'immobilisation à laquelle elles se rapportent.

5. Contrats de locations

Pour les contrats de location conclus après le 30 septembre 2018 (première application de la norme IFRS 16), le Groupe apprécie si le contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère au locataire le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour certaine durée, en échange d'une contrepartie.

Les contrats de location sont comptabilisés suivant un modèle unique consistant à enregistrer au passif la dette locative, et à l'actif, un droit d'utilisation. La dette locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la mise en place du contrat de location, en utilisant le taux d'emprunt

marginal in fine du groupe. Ces taux ont été déterminés par zone géographique.

La durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement.

D – Actifs et passifs financiers

1. Définition

Le Groupe enregistre un actif ou un passif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers comprennent, d'une part, les titres de participation des sociétés non consolidées parce qu'elles ne sont ni contrôlées (ni en contrôle exclusif ni en contrôle conjoint), ni sous influence notable et, d'autre part, les prêts et les valeurs mobilières.

Ils sont présentés en actifs non courants, à l'exception de ceux présentant une échéance inférieure à douze mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalents de trésorerie suivant les cas.
Les passifs financiers comprennent les emprunts et les autres dettes porteuses d'intérêts.

2. Comptabilisation et évaluation des actifs financiers

- ***Actifs financiers***

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non contrôlées. Ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition dans la mesure où leur juste valeur ne peut pas être déterminée.
Cette valeur fait l'objet de tests de dépréciation en fonction des critères d'analyse financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société, le cas échéant une perte de valeur est constaté. Les critères généralement retenus sont les perspectives de rentabilité.

- ***Autres actifs financiers***

Les autres actifs financiers comprennent les prêts, les dépôts et cautionnements versés. Ils sont évalués au coût amorti. Toute indication objective de perte de valeur (différence négative entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable de ces actifs) donne lieu à une dépréciation au compte de résultat. Cette dépréciation est reprise par résultat dans le cas d'un retournement favorable.

- ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

Elle comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les dépôts à terme inférieur à 3 mois et les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice et les variations sont comptabilisées en résultat financier.

3. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les dettes financières sont généralement évaluées au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

E – Instruments dérivés

Lorsque le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture de change. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Dès lors qu'elles sont qualifiées comptablement de couverture, il convient de distinguer :

- Les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ;
- Les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs.

Concernant les couvertures de juste valeur, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de

couverture à sa juste valeur est comptabilisé au compte de résultat. Systématiquement, tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier, au titre du risque couvert, la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie futurs, la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.

Au 30 septembre 2022 comme l'an passé le Groupe n'a pas utilisé d'instrument de couverture.

F – Stocks

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des frais de structure liés à la fabrication ; il ne comprend pas les coûts d'emprunt.
Les stocks de matières premières sont valorisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Lorsque la valeur nette réalisable est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constatée pour la différence.

G – Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales sont enregistrées pour leur montant nominal. Une provision est constatée en fonction des pertes attendues, en tenant compte des éventuelles garanties. Il est à noter que, globalement, le risque client est considéré comme faible.
Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Une provision est constatée conformément à la norme IFRS 9 en fonction des pertes attendues, en tenant compte des éventuelles garanties. Il est à noter que, globalement, le risque client est considéré comme faible

H – Cessions de créances

Les créances cédées à des tiers (titrisation, escompte) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers.

I – Actifs destinés à être cédés et activités destinées à être cédées

Les actifs destinés à être vendus sont présentés en bas de bilan actif dans la rubrique III « actifs destinés à être cédés »

J – Opérations en devises

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.
A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité (hors dérivés) sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat, à l'exception des différences de conversions relatives aux

dettes, créances, instruments financiers désignés comme couverture et relatives à un investissement net dans une société étrangère.
Les impacts constatés en résultat sont comptabilisés :
- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières.
- en résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

K – Capitaux propres

1. Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

2. Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

L – Provisions

1. Engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements et provisions du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses notamment d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité et de rotation du personnel, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.
La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus et du coût financier, est entièrement constatée en diminution du résultat opérationnel courant. L'impact des écarts actuariels fait l'objet d'une comptabilisation en résultat global.

2. Autres provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé, selon laquelle il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques du passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt en charges financières. Les provisions sont incluses en « passifs non courants » pour la part à long terme et en « passifs courants » pour la part à court terme.

Le coût des mesures d'adaptation d'effectifs est pris en charge lorsque le

Groupe est manifestement engagé à mettre en œuvre le plan, c'est-à-dire lorsque celui-ci a été présenté de manière détaillée et annoncé au personnel concerné. Le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution. Si l'indemnité dépend d'une condition de service future il y a étalement de la charge.

M – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre le Groupe et son client.
Le Groupe est amené à signer des contrats, pouvant correspondre à une combinaison de différents produits et services. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément et le client peut en bénéficier.
Les ventes des produits finis sont reconnues dès lors que le contrôle a été transférés au client, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.
Les prestations de services sont reconnues lors des périodes au cours desquelles les services sont rendus.
Les moules, dont la vente est ferme, sont comptabilisés à l'avancement (sur la base des coûts ou des étapes techniques validées par le client). Les coûts de fabrication associés sont comptabilisés en charges et sont compris dans le résultat opérationnel courant.
Les revenus associés aux outillages, aux machines d'assemblages, aux process et packaging sont reconnus sur la phase de production. Les coûts afférents sont inscrits en immobilisations et sont amortis sur la durée contractuelle de production des pièces en séries à partir de la date de SOP ('*Start of Production*').

N – Présentation des états financiers

1. Résultat opérationnel courant

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance.

Il correspond au résultat des sociétés contrôlées avant prise en compte

- des autres revenus et charges opérationnels, correspondant à des éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, qui comprennent les coûts de rationalisation des structures et départs anticipés, l'effet des événements exceptionnels tels que l'arrêt définitif d'une activité, la fermeture ou la cession d'un site industriel, les cessions d'immeubles hors exploitation, la constatation de pertes de valeurs d'actifs incorporels ou corporels et d'autres pertes inhabituelles et significatives ;
- des produits sur prêts, titres de placement et trésorerie ;
- des charges de financement
- des autres revenus du rendement des fonds affectés à la couverture, l'inefficacité des couvertures de change et de taux ainsi que les variations de valeurs des instruments de change et de taux pour lesquels les relations de couverture ne remplissent pas les critères de la norme IAS 39, les résultats sur cession de titres de filiales ;
- des impôts.

2. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles significatives, comme :

- les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs,
- le résultat de cession d'activités ou de participations opérationnelles,
- le résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

3. **EBITDA (earnings before interest tax depreciation and amortization)**

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.

O – Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges d'intérêts de l'ensemble du Groupe.
Les produits et charges d'intérêts sont reconnus selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui consiste en un étalement actuariel des intérêts et des coûts de transaction sur la durée du prêt ou de l'emprunt.

P – Impôt sur les résultats

Les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable sauf exceptions.
Ces différences proviennent principalement des écritures de retraitements des comptes des filiales ainsi que des déficits fiscaux reportables.
Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt et des réglementations fiscales adoptées à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur les déficits reportables et les différences temporaires ne sont reconnus que lorsque leur probabilité d'utilisation sous un délai relativement court est avérée et au minimum à hauteur des impôts différés passifs.

Présentation des taxes et crédits d'impôts :

CICE	Frais de personnel
CVAE	Charges d'impôt sur le résultat
CIR	En produits opérationnels courants
Autres crédits d'impôts	Charges d'impôt sur le résultat

Q – Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, PLASTIVALOIRE doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. PLASTIVALOIRE revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des actifs et les provisions, sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

R – Hyperinflation IAS 29

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant une activité dans une économie hyper-inflationniste à l'exception de la Turquie. Ce pays est considéré comme ayant une économie hyper-inflationniste depuis le 31/12/2021. Par conséquent, tous les éléments du compte de résultat de l'entité turque ont été retraités de l'inflation conformément à la norme IAS 29.

Note 2. Faits marquants de la période

Fermeture de Creutzwald Injection :

Le Groupe a annoncé le 13 septembre 2022 la fermeture du site de Creutzwald Injection.
L'ensemble des coûts relatif à cette fermeture ont été provisionnés au 30 septembre 2022 pour un montant de 8.7 M€.

Financement

Le Groupe a obtenu un prêt garanti par l'État français de 15 M€ en avril 2022.
Ce prêt a pour objectif de renforcer la trésorerie du groupe dans ce contexte d'incertitude lié à la crise en Ukraine et ses conséquences sur les matières premières.

Les tensions inflationnistes pèsent sensiblement sur les marges du 1er semestre

L'exercice a été également marqué par la forte inflation des matières premières et de l'énergie qui pèsent sur les marges des acteurs du marché.

Note 3. Evénements postérieurs à la clôture

BIA SK :
Le Groupe a cédé les titres de la société BIA SK à la société BIA Germany le 15 décembre 2022.

Note 4. Regroupement d'entreprises

Aucun regroupement d'entreprise n'est intervenu durant l'exercice.

Note 5. Informations par secteur opérationnel

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du groupe et s'adresse au management opérationnel du groupe.

L'information sectorielle se décline selon les branches suivantes :

- La branche Plasturgie, qui comprend les usines de production du groupe,
- la branche Développements, qui consiste en la réalisation de moules et d'outillages spécifiques.

Chacune de ces deux branches forme un tout cohérent exposé à des risques et une rentabilité qui lui sont propres. Les actifs sont propres à chaque activité.

Comptes de résultat

En milliers d'euros	Note	Pièces Plastiques	Développements	Total
30.09.2022				
Chiffre d'affaires	6	640 177	64 069	704 246
EBITDA		**51 570**	**3 417**	**52 262**
Dotations nettes aux amort. et provisions	6	-47 953	-2 811	-47 953
Résultat opérationnel courant		**3 617**	**606**	**4 309**
Autres charges et produits opérationnels	7	17 905	94	-11 652
Résultat opérationnel		**21 521**	**699**	**-7 344**
Résultat financier	8			-6 706
Charges d'impôt sur le résultat	9			-4 480
Mise en équivalence				-1 641
Résultat net				**-20 170**
30.09.2021				
Chiffre d'affaires	6	598 209	78 955	677 163
EBITDA		**64 985**	**2 969**	**67 954**
Dotations nettes aux amort. et provisions	6	-42 978	-3 360	-46 338
Résultat opérationnel courant		**22 007**	**-391**	**21 616**
Autres charges et produits opérationnels	7	-176	-282	-458
Résultat opérationnel		**21 831**	**-673**	**21 158**
Résultat financier	8			-5 954
Charges d'impôt sur le résultat	9			-3 518
Mise en équivalence				-59
Résultat net				**11 627**

Les agrégats sectoriels sont déterminés selon les mêmes méthodes que celles utilisées dans les comptes consolidés.

Chiffre d'affaires réparti par zone géographique

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
France	327 004	319 244
Reste du monde	267 915	276 221
Amérique du nord	109 326	81 699
Total	**704 246**	**677 163**

La société Plastique du Val de Loire (mère du groupe Plastivaloire) a mis en place des manufacturing agreement avec certaines de ces filiales non indépendantes. Dans ce cadre la société a facturé 107 455 milliers d'euros au 30 septembre 2022, contre 104 359 milliers d'euros sur N-1, qui correspondent à des productions réalisées dans le reste du monde.

Note 6. Analyse du résultat opérationnel courant

A – Chiffre d'affaires

en milliers d'euros	Pièces Plastique	Eng. & Dev.	Total
Chiffre d'affaires 2021	598 209	78 955	677 163
Chiffre d'affaires 2022	640 177	64 069	704 246
Evolution en %	7,0%	-18,9%	4,0%

B – Autres produits

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Production stockée	- 1 967	5 054
Subvention d'exploitation	327	3
Autres produits	815	5 744
Total	**- 825**	**10 801**

C – Marchandises et matières consommées

en milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Matières premières consommées	355 164	325 551
Achats non stockés - Energie	31 324	27 764
Total	**386 488**	**353 315**

D – Charges de personnel

en milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Salaires et appointements	144 919	145 969
Charges salariales	47 407	48 465
Participation	40	-
Total	**192 366**	**194 434**
Effectif moyen	5 943	6 245

E – Dotations aux amortissements et dépréciation

en milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Dotations aux amortissements	45 834	42 386
Dépréciations - pertes de valeur	1 062	446
Dépréciations sur actifs courants	2 027	1 653
Provisions pour risques	868	3 928
Reprise sur dépréciations	- 1 838	- 2 075
Total	**47 953**	**46 338**

F – Autres charges opérationnelles courantes

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Sous-traitance	1 275	1 708
Locations	3 452	2 816
Entretien réparation	15 433	16 690
Assurance	2 542	2 357
Personnel extérieur	20 497	20 748
Transports	13 971	13 445
Honoraires	3 656	3 586
Déplacements missions	1 971	2 245
Télécommunications	863	867
Autres charges d'exploitation	5 293	4 304
Impôts et taxes	**3 352**	**3 495**
Total	**72 305**	**72 261**

Note 7. **Autres revenus et charges non courants**

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Résultat sur cessions d'immobilisations	1 289	
Reprise de provision non récurente	-	1 692
Autres produits divers non récurents	959	561
Total Autres produits opérationnels	**2 248**	**2 253**
Résultat sur cessions d'immobilisations		481
Coûts de restructuration	10 270	-
Provision non récurente	3 100	-
Autres charges diverses	531	2 230
Total Autres charges opérationnelles	**13 901**	**2 711**

Les cessions d'immobilisation concernent essentiellement la vente de matériels industriels

Note 8. **Résultat financier**

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Charges d'intérêts	- 5 892	- 7 045
Produits financiers sur placements	1 167	710
Coût de l'endettement financier net	**- 4 725**	**- 6 335**
Résultat sur opération de change	- 1 981	586
Dépréciations financières		- 205
Autres charges et produits financiers	**- 1 981**	**381**
Résultat financier	**- 6 706**	**- 5 954**

Note 9. Impôts sur les résultats

Le groupe PLASTIVALOIRE, dès qu'il en a la possibilité, opte pour le régime de l'intégration fiscale en France.

A – Charge d'impôts courants et différés

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Charge d'impôt courant	4 414	5 278
dont CVAE	*829*	*678*
Charge d'impôt différé	66	- 1 760
Charge d'impôt sur le résultat	**4 480**	**3 518**

La charge d'impôt courant hors CVAE provient des entités étrangères pour 1 778 milliers d'euros en 2021.

B – Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	**- 15 690**	**15 145**
Impôt à 27,5 %	4 315	- 4 241
Impact écart taux local	2 931	1 970
Crédits d'impôts et avoir fiscaux	- 205	
Non activation du déficit fiscal	- 9 505	- 5 786
Comptabilisation des impôts différés sur déficits reportables à hauteur des impôts différés passifs	- 1 033	331
Imputation déficit fiscal non activé		
Différences entre les résultats comptables et les résultats imposables	- 1 812	3 530
Autres impacts		
CVAE	829	678
Impôt global comptabilisé	**- 4 480**	**- 3 518**
Taux effectif d'impôt global	-28,55%	23,23%

Le taux effectif d'impôt du Groupe s'établit à -28.55% au 30 septembre 2022, contre 23.23 % au 30 septembre 2021.

C – Ventilation du solde net des impôts différés

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 19 930	- 18 263
Provision et autres charges déductibles lors de leur paiement	4 252	5 336
IDA sur deficits reportables	9 802	6 194
Autres	- 1 237	676
Solde net des impôts différés actifs et passifs	**- 7 113**	**- 6 057**
Dont		
comptabilisé au passif	10 864	- 9 225
comptabilisé à l'actif	3 751	3 168

Le groupe n'a pas comptabilisé l'impôt différé actif relatifs aux déficits reportables excédant le montant des impôts différés passifs, soit un montant de 31.932 milliers d'euros au 30 septembre 2022. Ce crédit d'impôt est indéfiniment reportable.

D – Variation des impôts différés

En milliers d'euros	01.10.2021	Au résultat global	En résultat	30.09.2022
Actifs non courants				
Immobilisations	- 18 263	- 2 113	446	- 19 930
Immobilisations financières	252	168	- 51	369
Actifs courants				
Créances	3 468		- 843	2 625
Dettes courantes				
Provision & charges à payer	5 336		- 1 084	4 252
Autres dettes	- 3 044		- 1 187	- 4 231
IDA sur deficits reportables	6 194		3 608	9 802
Autres	-			-
Total	**- 6 057**	**- 1 945**	**889**	**- 7 113**

Note 10. Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant la part du résultat net revenant au Groupe (-22 729 milliers d'euros en 2022 et 8 812 milliers d'euros en 2021) par le nombre d'actions comme défini ci-dessous.
Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle.
Le groupe ne dispose pas d'instrument dilutif.

Quantité	30.09.2022	30.09.2021
Actions en circulation	22 125 600	22 125 600
Actions propres	- 65 844	- 47 726
Nombre d'actions retenues pour le résultat net par action	**22 059 756**	**22 077 874**

Note 11. Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Valeur brute	68 372	68 372
Dépréciation	- 8 992	- 8 992
Total	**59 380**	**59 380**

Conformément à la norme IAS 36, les actifs immobilisés incorporels ou corporels font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (*goodwill*).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables.

Les UGT ont été définies par zone géographique en fonction de l'organisation technique et commerciale du groupe, Selon ces critères, elles correspondent soit à des filiales indépendantes de la société mère (Allemagne, Amérique du Nord, Pologne, Tunisie et Turquie), soit à des regroupements de filiales non indépendantes de celle-ci (autres pays de la zone Europe). Un test de dépréciation est réalisé sur les actifs des UGT qui soit incluent un actif incorporel non amortissable significatif (dont goodwill), soit présentent un indice de dépréciation. Au 30 septembre 2022, les UGT qui ont ainsi été testées sont les suivantes :

- Amérique du Nord
- Allemagne
- Europe « autres pays »
- Turquie

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT correspond à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de projection des flux de trésorerie futurs actualisés des UGT dans le cadre des hypothèses économiques prévisionnelles suivantes :

- Les flux de trésorerie utilisés sont issus des budgets 2023 à 2025, et sont étendus sur une période de 7 ans ;
- L'extrapolation des prévisions de la dernière année, projetée à l'infini, est déterminée en appliquant un taux de croissance constant apprécié en fonction des prévisions d'évolution du marché automobile. Le taux retenu pour le calcul est de 1.5%, il était de 1.7% l'année dernière
- Le coût moyen du capital utilisé comme taux pour actualiser les flux futurs a été fixé à :

UGT	30.09.2022	30.09.2021
Allemagne	9,9%	8,8%
Turquie	16,6%	13,7%
Amérique du nord	9,0%	9,0%
Europe - "autres pays"	9,9%	8,7%

Les écarts d'acquisitions se répartissent comme suit sur les différentes UGT (en milliers d'euros) :

Nom UGT détenue	30.09.2022			30.09.2021
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Karl Hess GMBH (Allemagne)	20 583		20 583	20 583
BAP Bursa (turquie)	8 409	4 446	3 963	3 963
Amerique du Nord	34 588		34 588	34 588
Europe "autres pays"	4 792	4 546	246	246
Total	**68 372**	**8 992**	**59 380**	**59 380**

Ventilation par secteur

Secteur	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Plasturgie	68 372	8 992	59 380
Developpement outillages	0	0	0
Valeur au 30.09.2022	**68 372**	**8 992**	**59 380**
Plasturgie	68 372	8 992	59 380
Developpement outillages	0	0	0
Valeur au 30.09.2021	**68 372**	**8 992**	**59 380**

Lors des tests de dépréciation relatifs aux *goodwill*, les hypothèses de croissance à long terme utilisées ont été déterminées en tenant compte des taux de croissance relevés sur les derniers exercices et des perspectives de croissance issues du budget.
Est détaillé ci-dessous le montant de l'éventuelle dépréciation au 30 septembre 2022 des actifs incorporels à durée de vie indéfinie, qui résulterait :

- d'une diminution de 50 points de base du taux d'EBITDA
- d'une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation après impôt
- de la combinaison des deux facteurs précédents ;

La sensibilité du test aux variations des hypothèses retenues pour la détermination au 30 septembre 2022 de la valeur d'utilité des groupes d'actifs portant les écarts d'acquisition est reflétée dans le tableau ci-dessous :

Sensibilité en milliers d'euros	Marge du test (valeur d'utilité – valeur nette comptable)	Taux d'actualisation des flux de trésorerie + 0,5 pt	Taux de marge opérationnelle - 0,5 pt	Combinaison des deux facteurs précédents - 0,5 pt
Plasturgie	42 047	- 29 984	- 36 197	- 63 899
Developpement outillages	-	-		-
Valeur au 30.09.2022	**42 047**	**- 29 984**	**- 36 197**	**- 63 899**
Plasturgie	45 702	- 32 158	- 35 997	- 66 001
Developpement outillages	-	-	-	-
Valeur au 30.09.2021	**45 702**	**- 32 158**	**- 35 997**	**- 66 001**

Les hypothèses clés indépendantes entre elles qui entraineraient une dépréciation des actifs par UGT sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'UGT détenue	Taux d'actualisation des flux de trésorerie	Taux d'EBITDA dans la valeur terminale	Taux à long terme
Karl Hess GMBH (Allemagne)	9,9%	9,0%	1,5%
BAP Bursa (turquie)	16,6%	25,0%	1,5%
Amerique du Nord	9,0%	15,0%	1,5%
Europe « autres pays »	9,9%	10,5%	1,5%

Note 12. Immobilisations incorporelles

A – Evolution des Immobilisations incorporelles au 30 septembre 2022 en milliers d'euros

En milliers d'euros	01.10.2021	Regroup. D'entrepri	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres mouvemen	Ecart conversion	30.09.2022
Goodwills	68 372						68 372
Frais d'études	2 599		64			-53	2 610
Concessions, brevets	23 680		1 704	332	23	64	25 139
Autres immobilisations incorporelles	29 409		39	17	-23	5 353	34 761
Valeurs brutes	**124 060**	**0**	**1 807**	**349**	**0**	**5 364**	**130 882**
Goodwills	8 992						8 992
frais d'études	1 190		576			-369	1 397
Concessions, brevets	13 626		1 796	188		37	15 271
Autres immobilisations incorporelles	6 174		2 035			1 280	9 489
Amortissements & dépréciations	**29 982**	**0**	**4 407**	**188**	**0**	**948**	**35 149**
Valeurs nettes	**94 078**	**0**	**-2 600**	**161**	**0**	**4 416**	**95 733**

NB : Pour les goodwill le montant de 8.992 K€ correspond aux dépréciations comptabilisées suite à la réalisation des tests de dépréciation, fin septembre 2022, décrits à la note 11.

Note 13. Immobilisations corporelles

A – Immobilisations corporelles au 30 septembre 2022 en milliers d'euros

En milliers d'euros	01.10.2021	Regroup. d'entrepris	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres mouvement	Ecart conversion	30.09.2022
Terrains	10 000		29	447		-17	9 565
Constructions	204 001		1 707	1 116	1 580	2 381	208 553
Matériel outillage	385 781		18 921	12 062	3 224	6 477	402 341
Autres immob. corporelles	38 485		1 420	1 183	328	820	39 870
Immobilisations en cours et Avances	12 345		7 918		-5 132	549	15 680
Valeurs brutes	**650 612**	**0**	**29 995**	**14 808**	**0**	**10 210**	**676 009**
Terrains	520		26	257			289
Constructions	99 975		11 262	1 416	14	397	110 232
Matériel Outillage	235 589		28 640	9 564	2 421	3 007	260 093
Autres immob. Corp.	26 785		4 268	1 132	-2 435	455	27 941
Amortissements	**362 869**	**0**	**44 196**	**12 369**	**0**	**3 859**	**398 555**
Valeurs Nettes	**287 743**	**0**	**-14 201**	**2 439**	**0**	**6 351**	**277 454**

Le montant de la production immobilisée s'élève à 7 154 milliers d'euros au 30/09/2022.

En milliers d'euros	30.09.2022			30.09.2021
	Brut	Amort. et provision	Net	Net
Terrains	9 565	289	9 276	9 480
Constructions	208 553	110 232	98 321	104 026
Matériel outillage	402 341	260 093	142 248	150 192
Autres immob. corporelles	39 870	27 941	11 929	11 700
Immobilisations en cours et Avances	15 680		15 680	12 345
Total	**676 009**	**398 555**	**277 454**	**287 743**
Dont biens faisant l'objet d'un contrat de location financement ou de location pure	58 695	23 725	34 970	38 629
Dont locations (IFRS 16)	*12 675*	*4 615*	*8 060*	8 599

B – Perte de valeur

En milliers d'euros	01.10.2021	Dépréciation	Reprise	Ecart de conversion	30.09.2022
Bâtiment industriel	2 477	68	366		2 179
Matériel Outillage	5 819	358			6 177
Total	**8 296**	**426**	**366**	**-**	**8 356**

Le groupe a mis en place le principe de tests de dépréciation sur toutes les presses à injecter dont l'âge est supérieur à 10 ans et certaines machines spécifiques ainsi que les biens destinés à être cédés.

Note 14. Immobilisations financières

A – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence concernent la société BIA Slovakia SRO spécialisée dans le chromage de pièces plastiques, dont le capital est détenu à hauteur de 40% par le groupe PLASTIVALOIRE.
L'information financière résumée selon les normes IFRS, s'établit comme suit au 30 septembre 2022 :

En milliers d'euros	**30.09.2022**	**30.09.2021**
Actifs non courant	9 110	13 313
Actifs courant	4 128	4 282
Total actif	**13 238**	**17 595**
Capitaux propres	7 847	11 948
Passif non courants	3 495	3 112
Passif courants	1 896	2 535
Total passif	**13 238**	**17 595**
Quote part de PVL dans les capitaux propres	**3 139**	**4 779**
Chiffre d'affaires	11 391	14 122
Résultat net	- 2 070	- 148
Quote part de PVL dans le résultat	**- 828**	**- 59**
Perte de valeur	- 812	
Impact dant le résultat	**- 1 640**	**- 59**

Le Groupe est en négociation avancée avec la société BIA en Allemagne pour la cession de ses titres BIA SK.
Par conséquent la valeur à l'actif a été reclassés en « actifs destinés à être cédés » au 30/09/2022.

B – Autres actifs financiers

En milliers d'euros	**30.09.2022**			**30.09.2021**
	Brut	**Provision**	**Net**	**Net**
Actions	13		13	96
Prêts			-	-
Autres actifs financiers	1 711		1 711	1 625
Total autres actifs financiers	**1 724**	**-**	**1 724**	**1 583**

Ventilation des actifs financiers par nature et catégorie

En milliers d'euros	30.09.2022		30.09.2021	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Titres immobilisés		13		96
Prêts aux salariés				
Actifs financiers				
Autres actifs financiers		1 711		1 625
Total	**-**	**1 724**	**-**	**1 721**

Note 15. Stocks

En milliers d'euros	30.09.2022			30.09.2021
	Brut	Provision	Net	Net
Matières premières	52 092	2 689	49 403	54 994
En cours biens	4 503	108	4 395	7 463
Produits finis	26 182	1 771	24 411	15 090
Marchandises	85		85	142
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	**82 862**	**4 568**	**78 294**	**77 689**

La variation des provisions sur stock est de 1 milliers euros

Note 16. Créances clients

La part des créances dépréciées sur une base individuelle est indiquée ci-dessous :

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Valeurs Brutes	226 129	192 737
Dépréciation	- 808	- 736
Valeurs Nettes	**225 321**	**192 001**
Dont à moins d'un an	*225 321*	*192 001*

Des contrats de cession de créances commerciales conclus principalement en France et en Angleterre permettent de céder à BPCE factor une partie des postes clients de certaines filiales. Ces contrats ne sont pas déconsolidant au regard des conditions de dé-comptabilisation.
Par conséquent le Groupe a décidé de classer ces créances cédées dans les créances clients. Le montant cédé au 30/09/2022 s'élevait à 37 111 milliers d'euros, il était de 29.391 milliers d'euros au 30/09/2021.

Au 30 septembre 2022, un certain nombre de créances qui sont arrivées à échéance ne sont toujours pas réglées par les clients mais ne sont pas à considérer comme douteuses. Les montants au 30 septembre 2022 analysés par période s'élèvent à 5.730 milliers d'euros et se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Moins de 3 mois	3 988	5 032
Entre 3 mois et 6 mois	1 348	1 405
Entre 6 mois et 1 an	394	-
plus d'un an	-	-
Total	**5 730**	**6 437**

Note 17. Autres actifs courants

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Avances et acomptes versés	1 992	1 868
Créances sociales	1 243	909
Créances fiscales	22 049	23 894
Autre créances	1 345	1 595
Charges constatées d'avance	12 582	9 301
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	**39 211**	**37 567**

Note 18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Equivalents de trésorerie : OPCVM monétaires et autres valeurs mobilières	342	6 716
Comptes courants bancaires et disponibilités	40 378	66 743
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'actif	**40 720**	**73 459**
Concours bancaires courants et factoring	- 27 907	- 12 250
TOTAL TRESORERIE NETTE	**12 813**	**61 209**

Instruments de trésorerie classés par degré de liquidité :

Nature	Montant	Catégorie
Comptes bancaires	40 378	Niveau 1
SICAV	-	Niveau 1
Dépôt à terme	342	Niveau 1
Total	**40 720**	

Les niveaux de hiérarchie des justes valeurs sont définis conformément à la norme révisée IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».
Niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif

Note 19. **Capitaux propres**

A – Capital social

La valeur nominale de l'action est de 0.9 euro.
Aux 30 septembre 2022, le nombre d'actions en circulation était le suivant :

Nb actions	30.09.2022	30.09.2021
Nombre d'actions émises et autorisées	22 125 600	22 125 600
Actions propres	65 844	47 726
Nombre d'actions en circulation	22 059 756	22 077 874

Les objectifs du Groupe dans la gestion de son capital sont :

- de maintenir l'exploitation du Groupe dans le but de fournir un retour sur capital aux actionnaires ainsi que des bénéfices aux autres intervenants, et
- de fournir aux actionnaires une profitabilité satisfaisante en ajustant les prix des produits et services en fonction du niveau de risque.

Le Groupe gère la structure de son capital et fait les ajustements nécessaires en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses principaux actifs. Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut payer des dividendes aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, et acheter ou vendre ses propres actions.
Les opérations sur le capital figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

B – Actions propres

L'assemblée générale du 29 mars 2019, autorise le conseil d'administration à affecter les actions détenues par PLASTIVALOIRE essentiellement à l'animation du titre.

En milliers	30.09.2022	30.09.2021
Valeur des actions propres	276,6	301,7
Nombre d'actions propres	65,8	47,7

C – Distributions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 31 mars 2022 a décidé une distribution de dividendes de 0.14 euros par action, soit 3 091 milliers d'euros.

Note 20. Provisions courantes et non courantes

A – Provisions au 30 septembre 2022

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Provision non courante		
Provision pour engagement de retraite	**10 115**	**14 193**
Provisions courantes		
Provisions pour litiges	4 585	3 802
Provision pour restructuration	10 270	
Provision pour risque lié à la pollution	3 100	
Autres	407	453
TOTAL DES PROVISIONS COURANTES	**18 362**	**4 255**

L'impact à l'ouverture du changement de méthode préconisé par l'IFRIC IC sur les IFC est de -1.170 K€. Ce montant a fait l'objet d'une comptabilisation dans les autres réserves consolidées.

Chacun des litiges connus dans lesquels PLASTIVALOIRE ou des sociétés du Groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

B – Provisions non courantes : engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme

1. Description des régimes

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite prévues par les législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des indemnités de départ à la retraite.

2. Hypothèses retenues

Le chiffrage du montant de ces engagements complémentaires a été effectué sur la base d'une évaluation actuarielle utilisée pour les sociétés françaises, pays dans lequel le Groupe a l'essentiel de ses engagements, intégrant :

- une hypothèse de date de départ en retraite, entre 60 et 62 ans pour les salariés français ;
- des probabilités de départ avant la retraite pour les personnels actifs ;
- des hypothèses de mortalité ;
- des estimations d'évolution de salaires jusqu'au départ à la retraite correspondant, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles ;
- un taux d'actualisation financière et un taux d'inflation (ou un différentiel de taux)

Les principales hypothèses actuarielles utilisées au cours des 3 derniers exercices pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

En pourcentage	Taux d'actualisation financière (1)	Evolution des salaires
2022	**3,7**	**2,00%**
2021	0,88	2,00%

(1) Le taux utilisé pour valoriser les engagements du Groupe correspond au taux iboxx 10 ans.

3. Variation des provisions au cours de l'exercice

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Solde début	**17 171**	**14 252**
Mouvement périmètre		
Dotations	438	3 887
Reprises	- 4 752	- 968
Solde fin	**12 857**	**17 171**
Actifs de couverture	- 2 742	- 2 977
Montant provisionné au Passif	**10 115**	**14 194**
Gain ou perte actuariel inclus dans le résultat global	- 3 934	- 2 643
Impact interprétation IFRIC IC	- 1 170	
Charge nette de l'exercice	***790***	***276***

4. Charge nette de l'exercice

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Coût des services rendus	650	834
Coût financier	140	80
Indemnités payées		
Gain ou perte actuariels	- 5 104	2 005
Dont nouvelles entrées	197	142
Dont sorties de l'exercice	- 1 835	- 953
Gain ou perte actuariel inclus dans le résultat global	- 3 934	- 2 643
Impact capitaux propres interprétation IFRIC	- 1 170	
Charge nette de l'exercice	**790**	**276**

C – Évolution des provisions courantes

En milliers d'euros	Provision pour coût de restructuration et adaptation des effectifs	Provisions pour charges et litiges	Total
Au 01.10.2021	-	4 255	4 255
Mouvement périmètre			-
Dotation aux provisions	13 370	1 028	14 398
Reprise utilisée		304	304
Reprise non utilisée			-
Ecart de conversion et autres mouvements		13	13
Au 30.09.2022	**13 370**	**4 992**	**18 362**

Les coûts de restructuration concernent la fermeture du Site de Creutzwald Injection pour 10.270 K€ et une provision pour dépollution de 3.1 M€ constituée pour un risque identifié sur notre site de Morteau.

Note 21. Passifs financiers

A – Ventilation par nature

En milliers d'euros	30.09.2022		30.09.2021	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Emprunt auprès des Ets de crédit	128 964	45 205	169 599	49 802
Dont PGE	*46 851*	*7 880*	*39 731*	*2 269*
Dont dette soumise à Covenant	*46 671*	*17 309*	*59 461*	*16 296*
Crédit bail & locations	29 602	10 900	33 241	11 794
Ligne de crédit renouvelable	8 990	29 845	9 739	-
Dont dette soumise à Covenant		29 845		
Factoring	-	27 907	-	12 250
Autres dettes porteuses d'intérêts	149	245	80	288
Passifs financiers	**167 705**	**114 102**	**212 659**	**74 134**

Concernant les dettes soumises à covenant, le contrat signé pour l'acquisition du Groupe Transnav prévoyait un ratio de levier de 2.75 à atteindre ; Le Groupe a obtenu de la part de pool bancaire un « waiver » pour 2022 à 4.85 pour un ratio de levier qui s'établit à la clôture à 3.60.
Ce « waiver » n'est valable que pour l'exercice 2022.

B – Convention de titrisation et d'affacturage

PLASTIVALOIRE assure une partie de son financement par des contrats de cession de ses créances commerciales. L'ensemble de ces contrats sont renouvelés annuellement par tacite reconduction.
Ces contrats ne sont pas déconsolidants au regard de la norme IFRS 9.

Au 30 septembre 2022, la ressource de financement correspondant à la trésorerie reçue en contrepartie des cessions de créances s'établit à 30.905 milliers d'euros, contre 15.479 milliers d'euros au 30 septembre 2021.

(en milliers euros)	30.09.2022	30.09.2021
Ressource de financement	30 905	15 479
Réserve de garantie inscrite en diminution des dettes financières	- 2 998	- 3 229
Financement reçu en contrepartie des cessions de créances	**27 907**	**12 250**
Créances cédées et sorties de l'actif		
Ressources de financement disponibles	6 240	10 490

C – Ventilation par échéance (capital)

En milliers d'euros	Total	à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunt auprès des Ets de crédit	174 169	45 205	42 247	51 232	20 089	9 278	6 118
Crédit bail & locations	40 502	10 900	9 116	6 242	4 380	2 873	6 991
Ligne de crédit renouvelable	38 135	29 845	8 290	-	-	-	-
Factoring	27 907	27 907	-	-	-	-	-
Autres dettes	394	245	75	74	-		
Passifs financiers	**281 107**	**114 102**	**59 728**	**57 548**	**24 469**	**12 151**	**13 109**

D – Analyse des dettes financières

Ventilation par devise

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
EUR	250 100	265 109
USD	19 352	9 727
MXN	5 316	5 286
GBP	3 880	4 056
RON	2 333	2 344
autres	126	321
Total	**281 107**	**286 843**

Ventilation par taux

En milliers d'euros	30.09.2022	%	30.09.2021	%
Taux fixe	215 066	76,5%	274 105	95,6%
Taux variable	66 041	23,5%	12 738	4,4%
Total	**281 107**	100,0%	**286 843**	100,0%

Note 22. **Autres passifs courants**

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Avances reçues des clients	5 687	4 616
Dettes sociales et fiscales	66 557	76 351
Fournisseur d'immobilisation	96	159
Autres dettes	1 896	5 264
Produits constatés d'avances	12 639	12 613
Total des autres dettes courantes	**86 875**	**99 003**

Note 23. Gestion des risques financiers

A – Risque de change

Le groupe PLASTIVALOIRE est exposée aux risques de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales ou de financement de ses filiales à l'étranger. Ces risques sont suivis et centralisés au niveau de la Direction de PLASTIVALOIRE.
Le groupe PLASTIVALOIRE a pour politique de ne généralement pas couvrir ses flux en devises.
Enfin, les investissements en fonds propres ne font pas l'objet de couvertures de change.

B – Risque de taux

Le groupe PLASTIVALOIRE est exposé au risque de taux à seulement 23.5 % de son endettement est à taux variable. Une variation du taux de 0,5 point aurait pour conséquence la majoration des charges financières annuelles de 330 milliers €.

C – Risque de liquidité

Le financement du Groupe est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme :
- de dettes bancaires ou émissions de créances à court terme,
- de contrats d'affacturage de créances clients.
  - Renouvelables annuellement par tacite reconduction
  - Dont le plafond de financement s'élève à 37.1 millions d'euros
  - Dont le montant utilisé au 30 septembre 2022 était de 30.9 millions d'euros.
  - Soit un disponible de 6.2 M€ au 30 septembre 2022 après déduction du fond de garantie de 3 M€

- de lignes de découvert autorisés et de crédits renouvelables.
Le groupe dispose de 27.8 M€ de lignes de découvert autorisées dont 13 M€ étaient utilisées au 30 septembre 2022 et de 31.8 M€ de ligne de crédit recouvrable dont 28.2 M€ étaient utilisées au 30 septembre 2022.
Le groupe disposait de 21.5 M€ de ressources disponibles au 30 septembre 2022.
Dans ce contexte, le Groupe dispose à tout moment de ressources financières suffisantes pour assurer la continuité de son activité.

D – Risque matières premières

Le Groupe est peu exposé au risque matière car dans le cadre de ses accords avec ses clients, les hausses de matières premières (en particulier le plastique) sont systématiquement répercutées.
Vous trouverez cette information dans le chapitre

1 : Présentation du groupe, à la note 2 du point V : facteurs de risques.

Note 24. Instruments financiers inscrits au bilan

A – Hypothèses et méthodes retenues

Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor…) et à des cours de change publiés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.
Les dettes financières sont essentiellement comptabilisées au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

La juste valeur des créances et des dettes fournisseurs des activités industrielles et commerciales est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances très courte.

B – Instruments financiers inscrits au bilan

Au 30 septembre 2022

en milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponible à la vente	Prêts et créances	dettes au coûts amorti
Autres titres de participation						
Autres actifs financiers non courants	3 139	3 139		-	3 139	
Créances clients et comptes rattachés	225 321	225 321			225 321	
Autres créances d'exploitation						
Créances diverses et charges payées d'avance	39 211	39 211			39 211	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 720	40 720	40 720			
Actifs destinés à la vente					-	
ACTIFS	**308 391**	**308 391**	**40 720**	**-**	**267 671**	**-**
Dettes financières non courantes	187 744	187 744				187 744
Dettes financières courantes	93 363	93 363				93 363
Acomptes reçus des clients	5 687	5 687				5 687
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 514	98 514				98 514
Dettes fiscales et sociales	68 746	68 746				68 746
Dettes diverses	14 631	14 631				14 631
PASSIFS	**468 685**	**468 685**	**-**	**-**	**-**	**468 685**

Au 30 septembre 2021

en milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponible à la vente	Prêts et créances	dettes au coûts amorti
Autres titres de participation						
Autres actifs financiers non courants	4 779	4 779		-	4 779	
Créances clients et comptes rattachés	184 769	184 769			184 769	
Autres créances d'exploitation						
Créances diverses et charges payées d'avance	37 567	37 567			37 567	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73 459	73 459	73 459			
Actifs destinés à la vente					-	
ACTIFS	**300 574**	**300 574**	**73 459**	**-**	**227 115**	**-**
Dettes financières non courantes	212 659	212 659				212 659
Dettes financières courantes	74 184	74 184				74 184
Acomptes reçus des clients	4 616	4 616				4 616
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 840	77 840				77 840
Dettes fiscales et sociales	79 148	79 148				79 148
Dettes diverses	18 036	18 036				18 036
PASSIFS	**466 483**	**466 483**	**-**	**-**	**-**	**466 483**

Le tableau de passage des dépréciations et les pertes de valeurs constatées pour chaque catégorie d'actifs financiers se présente ainsi au 30 septembre 2022 :

En milliers d'euros	Solde au 01.10.2021	Dotations	Pertes imputées	Reprises	Ecart de conversion	Solde au 30.09.2022
Dépréciation créances clients	736	72		7	7	808
Dépréciation autres créances	-					-
Placements financiers	8					8
Total	**744**	**72**	**-**	**7**	**7**	**816**

Note 25. Parties liées

Les transactions avec les parties liées incluent en particulier les transactions avec :

- les principaux dirigeants du Groupe – définis comme étant les personnes en charge de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe, y compris les membres du conseil d'administration ainsi que les membres proches de leur famille ;
- les entités qui sont contrôlées par le Groupe ;
- les entités qui sont contrôlées où détenues conjointement par l'un des dirigeants du Groupe.
-

A – Rémunération des dirigeants et administrateurs

1. Avantages du personnel à court terme

Nom	Fonction	30.09.2022	30.09.2021
Patrick Findeling	Président du conseil d'administration	639 088	710 751
Antoine Doutriaux	Directeur général	475 838	
Vanessa Findeling	Administrateur	134 784	113 969
John Findeling	Administrateur	132 640	116 509
Elliot Findeling	Administrateur	29 200	90 201
Total		**1 411 550**	**1 031 430**

Les rémunérations des Directeurs Généraux Délégués intègrent celle qui leur est versée au titre de leur contrat de travail comme de leur mandat social.

2. Rétribution des administrateurs

Nom	Fonction	30.09.2022	30.09.2021
Patrick Findeling	Président du conseil d'administration	25 000	
Vanessa Findeling	Administrateur	10 000	
John Findeling	Administrateur	10 000	
Elliot Findeling	Administrateur	10 000	
Laure Hauseux	Administrateur	12 603	
Laurence Danon	Administrateur	9 863	
Maria Tremblay	Administrateur	10 000	
Total		**87 466**	**-**

3. Autres avantages

Le montant des engagements provisionnés au titre de l'indemnité de fin de carrière s'élève à 37.046 euros
La société n'est pas concernée par des paiements fondés sur des actions.

B – Autres engagements ou transactions

Plastiques du val de Loire ne s'est pas portée garante ou n'a pas conclu de transaction avec des parties liées non incluses dans le périmètre de consolidation.

Note 26. Engagements hors bilan et passifs éventuels

PLASTIVALOIRE, dans le cadre de ses activités, est amené à prendre un certain nombre d'engagements.
Les engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après :

A – Opérations courantes

Le Groupe s'est engagé pour les montants suivants :

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Garanties données au titre de l'endettement financier :		
hypothèques sur différents immeubles du groupe		
Dettes cautionnées, nantissements	943	943
Commandes fermes d'immobilisations corporelles et incorporelles	**ns**	**ns**
SWAP de taux	-	-
TOTAL	**943**	**943**

Le Groupe a respecté tous ses covenants agréés avec les banques avant le 30 septembre 2022.

Clause de réserve de propriété :
En France il existe une clause de réserve de propriété sur les produits fabriqués.

B – Opérations non courantes

1. Plus-value en sursis d'imposition

Une opération de fusion réalisée en 2001 entre les sociétés PLASTI FL et C.T.M. a dégagé une plus-value de fusion de 1.486 K€ pour laquelle la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a opté pour le régime spécial d'imposition des plus-values visé à l'article 210-A du C.G.I.

Une deuxième opération de fusion réalisée en 2001/2002 entre les sociétés MAMERS INJECTION et DREUX INJECTION a dégagé une plus-value de fusion de 4.775 K€ pour laquelle la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a également opté pour le régime spécial visé à l'article 210-A du C.G.I.

Une opération d'apport réalisée en 2011 au profit de la société PARFIB, a dégagé une plus-value d'apport de 2300 K€ pour laquelle la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a opté pour le régime spécial d'imposition des plus-values visé à l'article 210-A du C.G.I.

C – Passifs éventuels

Aucun passif éventuel n'est à constater.

Note 27. Sociétés consolidées

Sociétés consolidées par intégration globale (filiales françaises)

Entité juridique	n° siret	Siège	% intérêt	% contrôle
Mère consolidante				
S.A. Plastiques du Val de Loire (P.V.L.)	644.800.161	Zone Industrielle Nord Les Vallées 37130 Langeais	**société mère**	
Filiales françaises				
SAS Sablé Injection (S.I.)	351.440.177	ZA du pont 72300 Sablé sur Sarthe	99,99%	99,99%
SAS Ouest Injection (O.I.)	411.746.977	ZI du Saosnois 72600 Mamers	100,00%	100,00%
SAS Ere Plastique (E.R.E.)	343.762.363	Zac des Tribouillières 38460 Crémieu	99,97%	99,97%
SAS Creutzwald Injection (C.I.)	424 575 348	ZI Lourdes 57150 Creutzwald	99,99%	99,99%
SAS Amiens Injection (A.I.)	423.982.552	Rue de la croix de pierre 80015 Amiens	99,99%	99,99%
SAS B.A.P. Voujeaucourt	513.028.613	ZAC de la Cray 25420 Voujeaucourt	100,00%	100,00%
SCI MG	388.363.350	Zac des Tribouillières 38460 Crémieu	99,97%	100,00%
B.A.P. JURA SAS	351.909.536	19, Rue du Jura 39179 Saint Lupiçin	99,95%	100%
B.A.P. MORTEAU SAS	352.690.069	13, Rue du Maréchal Leclerc 25500 Morteau	99,95%	100%
B.A.P. CHALEZEULES SAS	349.565.986	Rue du Valset - ZI de Thise 25220 Chalezeule	99,95%	100%
B.A.P. SAINT MARCELIN SAS	310.623.269	ZI la Gloriette 38160 Saint Marcellin	99,95%	100%

Sociétés consolidées par intégration globale (filiales étrangères)

Entité juridique	Siège	% intérêt	% contrôle
Filiales polonaises			
SP Fabryka Plastikow Kwidzyn (F.P.K.)	UL. Zielna 13, 82-500 Kwidzyn - Pologne	85,00%	85,00%
SP Fabryka Plastikow Gliwice (F.P.G.)	UL. Wyczolkowskiego 20A, 44-109 Gliwice - Pologne	85,00%	85,00%
Filiale roumaine			
SA Elbromplast (ELB)	Str garii n1 Timisoara - Roumanie	99,60%	99,60%
Filiales Espagnoles			
SA Cardonaplast	C/Dels Forns, 4-5 pol ind la corta 08261 Cardona	100,00%	100,00%
Filiale Tunisienne			
Tunisie plastiques systèmes (TPS)	ZI Sidi Abdelhamid 4061 Sousse	59,97%	59,97%
Injection Plastiques Systèmes (IPS)	ZI Sidi Abdelhamid 4061 Sousse	59,97%	59,97%
Filiales Slovaques			
SAS B.A.P. DOLNY KUBIN	ul Nadrazna 1387/65 920 41 Leopoldov	100,00%	100,00%
B.A.P. NITRA	Priemyselny Park Cab Okr Nitra 95124 Nove Sady	99,95%	100,00%
Filiale britannique			
B.A.P. NORTHAMPTON	North Portway Close - Round Spinney Northampshire NN3 8RE	99,95%	100,00%
Filiale portugaise			
B.A.P. MARHINA GRANDE	Zona Industrial do Casl da Lebre 2431 Marinha Grande	97,70%	97,75%
Filiales Allemandes			
BAP GMBH	Westhafentower, Westhafenplatz1 60327 franckfurt	100,00%	100,00%
Plastivaloire Germany GMBH	Lindenstockstrasse 29 57299 Burbach-Wahlbach	100,00%	100,00%
KARL HESS GMBH & Co KG	Lindenstockstrasse 29 57299 Burbach-Wahlbach	100,00%	100,00%
Filiale Turque			
OTOSİMA PLASTİK SANAYİ VE TİCARET ANONİM ŞİRKETİ	Kayapa Sanayi Bölgesi Mah. Kayapa Sanayi Blv. No:11 Nilüfer - Bursa	100,00%	100,00%
Filiale Chinoise			
PVL Schenzen	Chine	100,00%	100,00%

Entité juridique	Siège	% intérêt	% contrôle
Filiale Mexicaine			
Plastivaloire Mexico SA de CV	Zona Industrial ,Delegacion Villa de Pozos CP 78423 SAN LUIS POTOSI Mexique	80,00%	80,00%
Transnav Mexico	17 and 27 Rio Papaloapan Colonia San Juan Cuautlancingo, Puebla, Mexico	100%	100%
Aztec ressources	27 Rio Papaloapan Colonia San Juan Cuautlancingo	100%	100%
Filiale USA			
Transnac Holding	35105 Crcklewood New Baltimore Michigan	100%	100%
Transnav Tecnology inc	35035 Cricklewood New Baltimore Michigan	100%	100%
Transnav inc	35035 Cricklewood New Baltimore Michigan	100%	100%
Filiale Tchèque			
Pilsen Injection s.r.o.	Tovární 171 CZ 330 23 Úherce	100,00%	100,00%

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Entité juridique	Siège	% intérêt	% contrôle
BIA Plastic and Plating technology slovakia SRO	CAB 280, 95124 NOVE SADY	40,00%	40,00%

Note 28. HONORAIRES DES AUDITEURS LEGAUX

	Grant Thornton				Groupe Y Tours			
Audit	Montant en K€		%		Montant en K€		%	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	124	112	22%	23%	124	112	59%	58%
Filiales	431	374	78%	77%	86	81	41%	42%
Missions accessoires	-	-	0%	0%			0%	0%
Sous-total	**555**	**486**	100%	100%	**210**	**193**	100%	100%
Autres prestations, le cas échéant juridique, fiscal, social								
Technologie de l'information								
Audit interne								
Autres								
TOTAL	**555**	**486**		**100%**	**210**	**193**		**100%**

VII. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société **Plastiques du Val de Loire**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **Plastiques du Val de Loire** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes 1 et 20 des états financiers consolidés qui décrivent le changement de méthode comptable et l'impact résultant de la première application des décisions définitives de l'IFRS Interpretations Commitee d'avril 2021 sur l'attribution des avantages des salariés partant à la retraite aux périodes de service (IAS 19, Avantages du personnel).

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risque identifié

Au 30 septembre 2022, les goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 59,4 millions d'euros. Ces actifs ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, selon les modalités décrites dans la note 1 « Principes comptables », partie B « Immobilisations incorporelles », paragraphe 1 « Ecarts d'acquisition » et dans la note 11 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Le test de dépréciation se fonde sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT), déterminée sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

Nous avons considéré l'évaluation des goodwill, tout particulièrement ceux relatifs aux filiales Karl Hess GmbH, BAP Bursa et Transnav comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids de ces actifs dans le bilan consolidé, de l'importance des jugements de la Direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation de leur valeur d'utilité à ces hypothèses.

Notre réponse

Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par le Groupe. Nos travaux ont principalement consisté à :

- vérifier l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable de chaque UGT,
- analyser la cohérence des hypothèses retenues pour la détermination des flux de trésorerie avec l'historique des performances de chaque UGT et conforter, notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance,

- apprécier le caractère raisonnable du taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés,
- corroborer les résultats obtenus en mettant en œuvre une méthode de valorisation différente, basée sur les multiples de sociétés comparables,
- vérifier que la note 11 donne une information appropriée sur les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable des goodwill à une variation des principales hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société **Plastiques du Val de Loire** par les Assemblées Générales du 28 septembre 2012 pour le cabinet Groupe Y Tours

(anciennement Alliance Audit Expertise et Conseil) et du 20 janvier 1981 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 30 septembre 2022, le cabinet Groupe Y Tours était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 41ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Saint-Cyr-sur-Loire, le 31 janvier 2023

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton **Membre français de Grant Thornton International**	**Groupe Y Tours** Membre de Nexia International
Olivier Bochet Associé	Vincent Joste Associé

6. RAPPORT DE GESTION ET COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

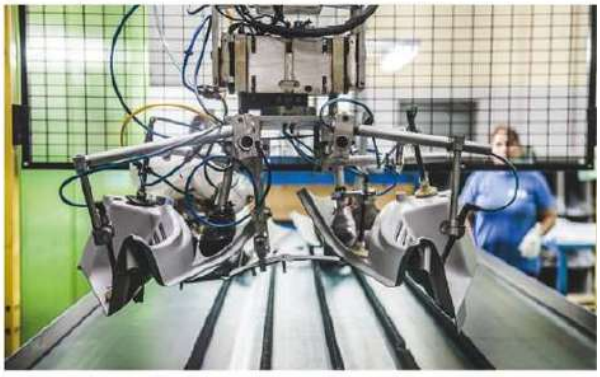

I. RAPPORT DE GESTION PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

Note 1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

A – PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES, COMMENTAIRES

La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE, société holding, assure directement ou indirectement des prestations de services au profit de sociétés du Groupe dans les domaines financiers, comptables, informatiques et de gestion générale ou administrative. Le chiffre d'affaires de cette activité représentait 26 millions d'euros en 2022.

La Société mère a un rôle de pivot pour toutes les refacturations de prestations de services aux entités du Groupe, et assure désormais pour le Groupe la centralisation des opérations de trésorerie et de financement.

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE intègre par ailleurs deux centres de recherche et développement : cette activité a généré un chiffre d'affaires de 57 millions d'euros en 2021-2022.

L'usine historique de Langeais est également intégrée dans cette entité, le chiffres d'affaires « industriel » s'est élevé à 23.2 millions d'euros en 2021-2022.

Enfin, PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE agit à présent en tant qu'intermédiaire entre les filiales et les clients, par le biais de contrats « manufacturing », ce qui lui permet de refacturer en direct une grande partie des clients. Cette activité a représenté sur l'exercice 122.5 millions d'euros.

Les principales données d'exploitation des 2 derniers exercices peuvent être résumées de la façon suivante (en milliers d'euros) :

	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat courant avant impôt	Résultat net
2021/2022	314 644	-7 574	27 295	19 722	16 559
2020/2021	299 171	-15 201	12 351	-2 851	-854

Le résultat d'exploitation ressort en perte à -7 574 K€ pour -15 201 K€ au titre de l'exercice précédent.
Le résultat financier est quant à lui positif à 27 295 K€. Il intègre notamment en produits, les dividendes perçus des filiales pour 30 551 K€ et d'autres produits financiers pour 4 652 K€.
En charges, les intérêts sur emprunts et comptes courants représentent 2 974 K€ et les provisions financières 4 883 K€.
Le résultat exceptionnel atteint -1 181 K€.
Les effets d'une charge d'impôt de 1 982 K€ en liaison avec l'intégration fiscale amènent au constat d'un résultat net de 16 559 K€.
Les capitaux propres progressent de 13,6 M€ et s'établissent à 165,9M€.

B – ACTIVITE DES FILIALES

L'activité 2021-2022 et les résultats des filiales de la Société font l'objet d'une analyse détaillée dans le cadre de l'examen des comptes consolidés.

C – PERSPECTIVES D'AVENIR, EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE

La fermeture du site de CREUTZWALD INJECTION est programmée.
L'ensemble des coûts relatifs à cette fermeture ont été provisionnés au 30 septembre 2022 pour un montant de 8.7 M€.

Par ailleurs, la société a cédé les titres de BIA SK à BIA GERMANY le 15 décembre 2022.

D – CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit Code, s'élèvent à 90 432 € ; dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal, l'impôt correspondant s'élevant à 23 964 €.

E – PRISES DE PARTICIPATION

Aucune nouvelle prise de participation n'est intervenue sur l'exercice clos le 30 septembre 2022.

F – INFORMATIONS DIVERSES

La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE ne compte aucune succursale.

Elle n'a consenti aucun prêt à moins de 2 ans à titre accessoire à son activité principale, à des micros-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

Elle n'a au cours de l'exercice fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'autorité de la concurrence.
Les informations relatives aux activités en matière de recherche et développement sont évoquées au chapitre 1, paragraphe IV du présent document.

Note 2. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS (en milliers d'euros)

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D.441 – I.1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	59					3 375
Montant total des factures concernées ttc	245	13 258	2 881	1 814	8 511	26 464
Pourcentage du montant total ttc des achats de l'exercice	0,07%	3,93%	0,85%	0,54%	2,52%	7,84%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	o Délais contractuels :	30 jours fin de mois le 15				
	o Délais légaux :					

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D.441 – I.2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	995					23 625
Montant total des factures concernées ttc	4 055	1 690	386	617	21 299	23 993
Pourcentage du chiffre d'affaires ttc de l'exercice	1,58%	0,66%	0,15%	0,24%	8,28%	9,33%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	25					
Montant total des factures exclues	35					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	o Délais contractuels :	Selon les clients				
	o Délais légaux :					

Note 3. AUTOCONTROLE

Aucune des actions émises par la société ne relève de la notion d'autocontrôle, aucune des sociétés contrôlées par PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE ne détenant de participation dans son capital social.

Note 4. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions suivantes ont été recensées au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 :

A – Rémunération des administrateurs au titre de leur contrat de travail

Administrateur	Montant
Findeling Vanessa	62 158 €
Findeling John	61 524 €
Findeling Eliot	15 553 €

NB : il s'agit des rémunérations allouées au titre du contrat de travail dont ces personnes sont titulaires.

B – Convention d'assistance rendue aux filiales étrangères

- Prestations administratives

Sociétés	Montant
T.P.S :	417 559 €
I.P.S :	216 762 €
F.P.K :	558 228 €
F.P.G :	545 529 €
KARL HESS :	343 624 €
BOURBON AP BURSA :	204 529 €
PLASTIVALOIRE MEXICO :	327 373 €

- Royalties

Sociétés	Montant
T.P.S :	626 338 €
I.P.S :	325 142 €
F.P.K :	837 344 €
F.P.G :	818 294 €
BOURBON AP BURSA :	306 792 €
PLASTIVALOIRE MEXICO :	491 056 €

C – Comptes courants d'actionnaires et autres informations

Monsieur Patrick Findeling, président du conseil d'administration de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE :

- solde au 30 septembre 2022 : 443 K€
- dont intérêts : 7 K€

Madame Vanessa Findeling, secrétaire générale & directrice générale déléguée de la société LASTIQUES DU VAL DE LOIRE :

- solde au 30 septembre 2022 : 502 K€
- dont intérêts : 6 K€

Les provisions constituées par PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE et ses filiales pour retraites et charges assimilées apparaissent au chapitre 5, VI, note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2021/2022 par chaque mandataire est détaillée au chapitre 3.

* * *

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du Code de Commerce que vos commissaires vous présentent dans leur rapport spécial, vous donnant à leur sujet toutes les informations requises.

Note 5. AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, nous vous proposons d'affecter les résultats de l'exercice 2021/2022 de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice 16.559.064,40 €

Affectation

- Virement au poste « réserves réglementées » 1.402,80 €
- Virement au poste « autres réserves » 16.557.661,60 €

Pour les trois exercices précédents, les dividendes mis en distribution ont été les suivants (en €) :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende global (en €)	Dividende distribué (par action) en €	Abattement Art. 158-3 2° DU C.G.I.	Revenu réel (par action) en €
2018/2019	22 125 600	-	-	-	-
2019/2020	22 125 600	2.876.328	0,05	oui	0,05
2020/2021	22 125 600	3 097 584	0,14	oui	0,14

Note 6. AUTORISATION A CONFERER A LA SOCIETE POUR LE RACHAT DE SES PROPRES ACTIONS

Nous vous proposons à l'occasion de la prochaine assemblée générale, de conférer au conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation actuellement en cours.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.
Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 20 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 44.251.200 euros.

Note 7. AUTRES RESOLUTIONS ORDINAIRES PROPOSEES

Outre les résolutions relatives à l'approbation des comptes annuels et consolidés, à l'affectation du résultat et à l'approbation des conventions réglementées et à l'autorisation du programme de rachat d'actions, l'assemblée générale aura également à statuer sur :

- le rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2022 (incluant le rapport de gestion du Groupe) ;
- le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- les rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- l'approbation des principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président Directeur Général (devenu Président du Conseil d'Administration en cours d'exercice), du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués et des administrateurs;
- l'approbation de la rémunération allouée au Président Directeur Général (devenu Président du Conseil d'Administration en cours d'exercice) au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- l'approbation de la rémunération allouée au Directeur Général au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- l'approbation de la rémunération allouée aux Directeurs Généraux Délégués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- l'approbation des informations visées au I de l'article L22-10-9 du Code de commerce ;
- l'ajustement de la rémunération à allouer aux administrateurs au titre de leur activité au conseil pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.
- la fixation de la rémunération à allouer aux administrateurs au titre de leur activité au conseil pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 et les exercices à venir.

II. INFORMATIONS DIVERSES

Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices (en euros)

NATURE DES INDICATIONS	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	22 125 600	22 125 600	22 125 600	22 125 600	22 125 600
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
. Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
. Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	345 560 105	297 404 864	270 339 643	299 170 501	314 644 374
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	31 414 590	38 306 262	23 781 374	- 3 098 537	26 267 770
Impôts sur les bénéfices	- 913 993	- 2 014 512	1 367 045	- 1 634 620	1 981 782
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	33 466 848	31 050 790	19 929 945	- 853 723	16 559 064
Résultat distribué	4 425 120	0	1 106 280	3 097 584	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,46	1,82	1,01	- 0,07	1,10
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,51	1,40	0,90	- 0,04	0,75
Dividende attribué à chaque action	0,20	-	0,05	0,14	-
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	634	656	664	668	665
Montant de la masse salariale de l'exercice	30 853 250	32 674 170	32 837 124	33 457 793	33 955 604
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc)	13 135 309	13 835 629	13 314 248	14 051 378	14 006 043

Ce rapport de gestion étant présenté au sein du présent Rapport financier, les différents chapitres de ce document complètent le rapport.
Ainsi, les risques auxquels Plastiques du val de Loire est confronté sont analysés au chapitre 1, V du présent document.
Les activités en matière de recherche et développement sont détaillées au chapitre 1, IV et les informations sur la manière dont Plastiques du Val de Loire prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable sont également détaillées dans ce même chapitre ainsi qu'au chapitre 2 IV. La structure actuelle du capital, les franchissements de seuils et la participation des salariés, sont décrits au chapitre 7.
D'autres informations relatives au capital (dont le tableau des autorisations en matière de programme de rachat d'actions, l'évolution du capital, le capital potentiel) figurent également au chapitre 7.

Vous êtes également invités à vous reporter au développement contenu dans la déclaration de performance extra-financière constituant le chapitre 2 du présent document.
L'intégralité des informations concernant la rémunération (fixe, variable, exceptionnelle) et les avantages en nature versés aux mandataires sociaux figure dans la déclaration précitée tandis que la rémunération allouée aux contrôleurs des comptes, est détaillée chapitre 5, VI note 28.

III. BILAN

En milliers d'euros

ACTIF	30.09.2022			30.09.2021
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	10 010	6 479	3 531	3 767
Immobilisations corporelles	64 949	42 536	22 413	22 862
Titres de participation	175 438	11 310	164 128	164 699
Créances rattachées aux participations	119 042	5 736	113 307	107 094
Autres immobilisations financières	1 472	37	1 436	1 464
Actif immobilisé	**370 911**	**66 097**	**304 814**	**299 887**
Stocks et en cours	3 643	138	3 505	3 501
Créances d'exploitation	159 747	31	159 716	147 385
Créances diverses	52 237	0	52 237	46 748
Valeurs mobilières de placement	130	0	130	0
Disponibilités	11 983	0	11 983	9 818
Ecarts de conversion actif	0	0	0	0
Actif circulant	**227 740**	**169**	**227 571**	**207 452**
TOTAL ACTIF	**598 651**	**66 266**	**532 386**	**507 339**
PASSIF			**Net**	**Net**
Capital			20 000	20 000
Primes			4 442	4 442
Réserves			121 802	125 365
Résultat			16 559	-854
Subventions d'investissement			0	0
Provision réglementées			3 128	3 419
Capitaux propres			**165 931**	**152 372**
Provisions pour risques et charges			**8 087**	**7 966**
Dette financières			180 808	193 145
Dettes d'exploitation			104 173	80 774
Dettes diverses			73 387	73 081
Dettes			**358 368**	**347 001**
Ecarts de conversion passif			**0**	**0**
TOTAL PASSIF			**532 386**	**507 339**

IV. COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	**314 644**	**299 171**
Autres produits d'exploitation	12 105	13 003
Total des produits d'exploitation	**326 749**	**312 174**
Charges d'exploitation		
Achats de mat. 1ère	10 539	10 753
Var. de stocks	-22	-372
Autres achats et charges externes	270 913	263 562
Impôts et taxes	2 085	1 985
Salaires et traitements	33 956	33 458
Charges sociales	14 006	14 051
Amortissements et provisions	2 578	3 912
Autres charges	269	25
Total charges d'exploitation	**334 323**	**327 375**
Résultat d'exploitation	**-7 574**	**-15 201**
Charges financières	7 908	3 391
Produits financiers	35 203	15 742
Résultat financier	**27 295**	**12 351**
Résultat courant avant impôts	**19 722**	**-2 851**
Résultat exceptionnel	-1 181	362
Résultat avant IS et Participation	**18 541**	**-2 488**
Impôt sur les sociétés	1 982	-1 635
Résultat net comptable	**16 559**	**-854**

V. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Note 1. Faits marquants, événements postérieurs

A – Faits marquants

Fermeture de Creutzwald Injection :

Le Groupe a annoncé le 13 septembre 2022 la fermeture du site de Creutzwald Injection.
L'ensemble des coûts relatif à cette fermeture ont été provisionnés au 30 septembre 2022 pour un montant de 8.7 M€.

Financement

Le Groupe a obtenu un prêt garanti par l'État français de 15 M€ en avril 2022.

Ce prêt a pour objectif de renforcer la trésorerie du groupe dans ce contexte d'incertitude lié à la crise en Ukraine et ses conséquences sur les matières premières.

Les tensions inflationnistes pèsent sensiblement sur les marges du 1er semestre

L'exercice a été également marqué par la forte inflation des matières premières et de l'énergie qui pèsent sur les marges des acteurs du marché.

B – Evènements postérieurs à la clôture

BIA SK

Le Groupe a cédé les titres de la société BIA SK à la société BIA Germany le 15 décembre 2022.

Note 2. Principes et méthodes comptables

A – Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux dispositions du Règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 et du Règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatifs au nouveau Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise ;

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- importance relative ;
- non-compensation ;
- bonne information ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon les cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

B – Frais de recherche et développement

Les frais de cette nature sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

C – Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise. Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers entraînant une sortie de ressources probable au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

D – Résultat courant et exceptionnel

Les produits et charges sont classés selon qu'ils sont liés à l'exploitation normale et courante de l'entreprise, à sa gestion financière, à ses opérations exceptionnelles.
Le résultat exceptionnel est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale de l'entreprise, il comprend toutes les opérations présentant ce caractère, qu'il s'agisse d'opérations de gestion ou d'opérations en capital et notamment les opérations sur exercices antérieurs, relatives aux sorties d'actif, subventions d'investissement et événements ayant peu de chances de se reproduire compte tenu de l'environnement de l'entreprise.

Note 3. Informations relatives au bilan

A – Bilan actif

1. **Immobilisations incorporelles - mouvements de l'exercice (en milliers d'euros)**

Rubrique	Début	Vir. poste à poste	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Fin
Concessions, brevets	9 571	0	322	0	9 894
Fonds de commerce	117	0	0	0	117
Immo en cours	0	0	0	0	0
Valeurs brutes	**9 688**	**0**	**322**	**0**	**10 010**
Concessions, brevets	5 909	0	559	0	6 467
Fonds de commerce	12	0	0	0	12
Amortissements	**5 920**	**0**	**559**	**0**	**6 479**
Valeurs nettes	**3 767**	**0**	**-237**	**0**	**3 531**

2. **Immobilisations corporelles – mouvements de l'exercice (en milliers d'euros)**

Rubrique	Début	Vir. poste à poste	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Fin
Terrains	887	0	66	37	916
Constructions	43 726	0	14	7	43 733
Matériel outillage	12 709	4 231	113	4 233	12 820
Autres immob. corporelles	4 420	0	45	7	4 458
Immobilisations en cours et Avances	1 788	-4 231	5 465	0	3 022
Valeurs brutes	**63 530**	**0**	**5 702**	**4 283**	**64 949**
Terrains	242	0	13	0	256
Constructions	25 113	0	1 391	7	26 497
Matériel outillage	11 528	0	323	2	11 848
Autres immob. corporelles	3 785	0	152	1	3 935
Amortissements	**40 668**	**0**	**1 879**	**10**	**42 536**
Valeurs nettes	**22 862**	**0**	**3 823**	**4 273**	**22 413**

3. **Immobilisations corporelles - amortissements pour dépréciation**

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 40 ans
Agencements constructions et installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire & dégressif	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire & dégressif	2 à 7 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire & dégressif	3 à 10 ans

4. **Immobilisations en crédit-bail (en milliers d'euros)**

Le détail des crédits baux en cours s'établit comme suit au 30 septembre 2022 :

Rubrique	Logiciels	Contructions Terrains	Installations - Matériels indus.	Autres	Total
Valeur d'origine :					
. Début d'exercice	8 208	0	3 970	6 746	18 925
. Nouveaux contrats	499	257	271	959	1 986
. Rachats	4 492	0	302	925	5 719
. Fin d'exercice	**4 215**	**257**	**3 939**	**6 780**	**15 191**
Amortissements :					
. Début d'exercice	2 747	0	1 167	2 253	6 167
. Dotation de l'exercice	769	19	401	908	2 097
. Reprise/ rachats	2 448	0	48	529	3 025
. Fin d'exercice	**1 068**	**19**	**1 520**	**2 632**	**5 239**

5. Titres de participation et créances rattachées aux participations

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique. A la date de clôture, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'utilité est déterminée selon les critères financiers les plus appropriés à la situation de chaque filiale. Elle est généralement appréciée par rapport à la quote-part d'actif net consolidé détenue par le Groupe, ajusté des éventuelles plus ou moins-values latentes et en tenant compte des perspectives de rentabilité. L'éventuelle perte de valeur résultant du test de dépréciation fait l'objet d'une dépréciation imputée prioritairement aux titres de participations, puis aux prêts et créances rattachées et avances en comptes courant. Si la valeur d'utilité est négative, une provision pour risque peut venir en complément.

Au 30 septembre 2022, le montant des provisions pour dépréciation sur les titres de participation est de 11.310 K€.
Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées au coût historique. A la date de clôture, une provision pour dépréciation est constituée en lien avec l'analyse de la valeur des titres de participation.

Rubrique	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Créances rattachées à des participations	109 923	57 298	48 179	119 042
Provision pour dépréciation	2 828	2 907	0	5 736
Créances/participation nettes	**107 094**	**54 391**	**48 179**	**113 307**

Compte-tenu de la quote-part d'actif net consolidé de la filiale BAP Northampton au 30 septembre 2022, la créance envers cette filiale (4.1 M€) fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour son intégralité, les titres de participations étant déjà entièrement dépréciés. Il en est de même pour la filiale Creutzwald Injection (Créance de 1.6 M€).
Les titres de participation, qui s'élèvent à 175 438 K€ en valeur brute et à 164 128 K€ en valeur nette au 30 septembre 2022, se décomposent comme suit :

Sociétés Filiales	Capital en K€	Réserves, report AN et prov. régl. avt affectation du RT	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore rembour-sés	Cautions et avals donnés par la société mère	Chiffres d'affaires HT. Dernier exercice écoulé	Dividen-des
				Brute	Nette				
SABLE INJECTION	600	2 797	100	2 126	2 126	0	547	16 711	345
OUEST INJECTION	425	1 579	100	5 853	5 758	2 550	83	19 891	610
ERE PLASTIQUE	704	1 711	100	8 019	3 482	0	0	7 454	91
CREUTZWALD INJ.	160	-5 586	100	152	0	1 597	0	8 458	0
AMIENS INJECTION	1 646	952	100	1 599	1 599	369	217	15 818	149
CARDONAPLAST	1 633	4 033	100	2 956	2 956	0	655	10 103	0
PVL GERMANY	25	-36 983	100	27	0	55 478	0	0	0
BAP VOUJEAUCOURT	5 466	-413	100	6 416	5 577	0	127	12 290	0
BAP CHALEZEULE	2 470	827	100	3 058	3 058	0	0	15 002	0
BAP JURA	20 606	14 434	100	22 639	22 639	0	5 092	25 260	1 238
BAP MORTEAU	15 000	-346	100	12 179	12 179	10 620	600	35 637	2 375
BAP GMBH	25	-6 620	100	25	0	14 279	0	0	0
BAP DOLNY KUBIN	250	15 447	100	2 700	2 700	0	567	35 215	0
BIA SK	10 300	-2 453	40	4 120	3 139	0	0	-4 101	0
Filiales hors zone €	(1)	(1)						(2)	
F.P.G.	413	13 417	85	413	413	0	0	28 748	1 841
ELBROMPLAST	557	11 543	100	1 808	1 808	188	2 403	29 412	791
F.P.K.	1 902	13 568	85	878	878	0	0	30 983	5 258
T.P.S	473	11 537	60	632	632	46	0	24 009	8 791
I.P.S.	473	7 571	60	496	496	0	0	12 139	2 304
BAP NORTHAMPTON	3 892	-9 349	67	4 638	0	4 139	210	17 500	0
PVL MEXICO	8	-9 124	80	6	0	10 384	1 192	17 799	0
PVL SHENZHEN	168	9	100	150	150	0	0	192	0
TRANSNAV HOLDING	113	2 519	100	94 537	94 537	0	2 000	4 633	6 758
PILSEN	10	-9 589	100	11	0	16 055	2 783	8 791	0
Total				**175 438**	**164 128**	**115 704**	**16 476**	**371 944**	**30 551**

1 Conversion au cours de change de clôture
2 Conversion au cours moyen de change

En application des règles d'évaluation des titres de participation rappelées au point 5 ci-dessus, les provisions pour dépréciation des titres s'établissent comme suit :

Société	Début	Dotations	Reprises	Fin
ERE PLASTIQUE	4 919	0	383	4 537
OUEST INJECTION	1 113	0	1 018	94
BAP NORTHAMPTON	4 638	0	0	4 638
PLASTIVALOIRE GERMANY	27	0	0	27
PLASTIVALOIRE MEXICO	6	0	0	6
BAP GMBH	25	0	0	25
PILSEN	11	0	0	11
BIA SK	0	981	0	981
CREUTZWALD INJECTION	0	152	0	152
BAP VOUJEAUCOURT	0	839	0	839
Total	**10 738**	**1 972**	**1 401**	**11 310**

6. *Autres immobilisations financières*

Au 30 septembre 2022, la société possède 65 844 de ses propres actions représentant en coût historique 277 milliers d'euros. Elles ont été comptabilisées dans la rubrique « titres immobilisés » conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC 98-D.

Rubrique	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Actions propres - valeur brutes	302	1 174	1 199	277
Provision pour dépréciation	33	3	0	37
Actions propres nettes	**269**	**1 171**	**1 199**	**240**
Autres	**1 195**	**1**	**0**	**1 196**
Valeur nette	**1 464**	**1 172**	**1 199**	**1 436**

7. **Informations concernant les entreprises liées et les participations (en milliers d'euros).**

Rubrique	Montant concernant les Entreprises	
	Liées	**avec lesquelles la société à un lien de participation**
Participations (net)	164 128	
Prêts	118 437	
Créances clients et comptes rattachés	27 091	
Autres créances	2 606	
Fournisseurs et comptes rattachés	87 560	
Autres dettes	17 057	
Autres charges financières	260	
Dividendes	30 551	
Autres produits financiers	3 251	

Prestations administratives et prestations de licences facturées aux sociétés du groupe non détenues en totalité :

En milliers d'euros	30.09.2022	30.09.2021
TPS	1 044	1 067
IPS	542	498
PVL Mexico	818	667
FPG	1 364	1 203
FPK	1 396	1 184
Total	**5 164**	**4 619**

8. Stocks - Détails (en milliers d'euros)

Rubriques	30.09.2022			30.09.2021		
	Brut	Dépré-ciation	Net	Brut	Dépré-ciation	Net
Matières premières et emballages	2 020	82	1 938	1 998	78	1 920
Produits en cours	123	-	123	116	-	116
Produits finis	1 500	56	1 444	1 528	63	1 465
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	**3 643**	**138**	**3 505**	**3 642**	**141**	**3 501**

9. Stocks de matières premières et approvisionnements

Les stocks de matières premières sont valorisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (hors charges financières).

Une provision pour dépréciation est constatée en cas de risque de non-utilisation.

10. Stocks de produits intermédiaires et finis

Ces produits sont évalués au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production incorporables.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non vente ou de rotation lente.

11. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

12. **Classement des créances (en milliers d'euros)**

Rubriques	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	30.09.2022	30.09.2021
Créances rattachées à des participations	605	118 437	0	119 042	109 923
Autres immobilisations financières	0	1 472	0	1 472	1 497
Créances financières	**605**	**119 909**	**0**	**120 514**	**111 420**
Créances clients brutes	159 747	0	0	159 747	147 416
Provisions pour créances douteuses	0	-19	-12	-31	-31
Créances clients nettes	**159 747**	**-19**	**-12**	**159 716**	**147 385**
Créances sur l'Etat	11 816	0	0	11 816	13 778
Autres créances	39 474	0	0	39 474	31 240
Comptes de régularisation	947	0	0	947	1 730
Provisions pour creances douteuses	0	0	0	0	0
Autres créances	**52 237**	**0**	**0**	**52 237**	**46 748**

Un contrat de cession de créances commerciales permet de céder à BPCE factor, une partie des créances clients.
Au 30 septembre 2022, le montant des créances cédées s'élève à 32 M€.
Ces créances ont été comptabilisées dans le poste « autres créances ».

13. **Produits à recevoir (en milliers d'euros)**

Les produits à recevoir comptabilisés à la clôture de l'exercice se répartissent ainsi :

Rubrique	30.09.2022	30.09.2021
Intérêts courus sur créances rattachées	0	0
Factures à établir	105 517	96 377
Avoirs à recevoir	1 386	1 212
Remboursement impôts	0	0

14. **Disponibilités – Risques de marché**

Les disponibilités ne comprennent plus de placement.

B – Bilan Passif

1. Capital

Le capital est composé de 22 125 600 actions de 0.9 €uros de valeur nominale. La société est cotée à l'Euronext de Paris (France) sur le marché Eurolist compartiment B.

2. Provisions réglementées

Rubrique	Position initiale	Dotation	Reprise (prov. Utilisée)	Position finale
Amortissements dérogatoires	3 419	145	437	3 128
Autres	0	0	0	0
Total	**3 419**	**145**	**437**	**3 128**

3. Provisions pour risques et charges

(1) Ventilation par catégorie

Rubrique	Position initiale	Changement de méthode	Dotation (1)	Reprise (1)	Position finale
Indemnité départ en retraite (2)	7 166	382	0	1 233	5 552
Provision pour autres risques	271	0	1 796	78	1 989
Provision pour garanties clients	122	0	24	7	139
Provision pour pertes de changes	0	0	0	0	0
Provision pour impôts	407	0	0	0	407
Total	**7 966**	**382**	**1 820**	**1 318**	**8 087**

Rubrique	Dotation	Reprise
Résultat d'exploitation	120	1 318
Résultat financier	0	0
Résultat exceptionnel	1 700	0
Total	**1 820**	**1 318**

(2) La méthode adoptée repose sur la méthode des unités de crédits projetés. Les taux suivants ont été retenus :
Progression des salaires : 2%

Taux d'actualisation : Le taux utilisé pour valoriser les engagements du Groupe en France est de 3.70%, Il correspond au taux Iboxx 10 ans sous déduction de l'inflation hors tabac
Age de départ : une hypothèse de date de départ en retraite, entre 60 et 62 ans

Au 30 septembre 2022, la provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la possibilité offerte dans le cadre de la mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 publiée en novembre 2021. (IFRIC-IC)
L'évolution de l'évaluation s'appuie sur l'ancienneté des salariés, au regard des droits définis par la convention collective de la plasturgie.
S'agissant de la première application de ce mode de calcul, cette évolution constitue un changement de méthode comptable au sens du Plan Comptable Général.
L'incidence rétrospective a été estimée à un montant de 382 K€, comptabilisée en report à nouveau.

4. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts (en milliers d'euros)

La société ne comptabilise aucun impôt différé.

5. Dettes - classement par échéance (en milliers d'euros)

Rubrique	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total au 30/09/22	Total au 30/09/21
Emprunts Etab. Crédit	31 791	99 693	1 875	133 359	156 676
Dettes financières diverses	17 952	248		18 200	22 415
Mobilisation de créance (factoring)	27 611	-	-	27 611	13 869
Découverts bancaires	1 434	-	-	1 434	-
Intérêts courus	204	-	-	204	185
TOTAL	**78 992**	**99 941**	**1 875**	**180 808**	**193 145**

6. Autres créditeurs et dettes diverses (en milliers d'euros)

Rubriques	30.09.2022	30.09.2021
Dettes fournisseurs	**104 173**	**74 748**
Dettes fiscales et sociales	30 447	33 097
Autres dettes	36 484	31 527
Comptes de régularisation	6 456	8 457
Dettes diverses	**73 387**	**73 081**

7. Charges à payer - Détail (en milliers d'euros)

Les charges à payer à la clôture de l'exercice se répartissent ainsi :

Rubriques	30.09.2022	30.09.2021
Intérêts courus	204	185
Factures à recevoir	28 195	12 431
Dettes sociales	10 096	13 342
Autres charges à payer	1 596	1 555
Dettes fiscales	18 755	18 200
Clients avoirs à établir	17 406	31 177

Note 4. Informations relatives au compte de résultat

A – Chiffre d'affaires

Rubriques	France	Export	30.09.2022	30.09.2021
Ventes de produits finis	143 369	112 749	256 118	244 082
Ventes de moules et outillages	26 084	13 659	39 743	37 670
Ventes de prestations	7 786	10 996	18 783	17 419
Total	**177 240**	**137 404**	**314 644**	**299 171**

Le chiffre d'affaires de la société est constitué par les ventes de produits finis (pièces plastiques fabriquées), de prestations de services (y compris les refacturations de prestations aux filiales) et de moules et outillages.
Les ventes des produits finis sont reconnues sur la base des conditions de transfert de propriété (reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des produits finis ont été transférés au client), c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Les prestations de services sont reconnues lors des périodes au cours desquelles les services sont rendus.
Les moules, dont la vente est ferme ou faisant l'objet d'une garantie sur les volumes sont comptabilisés à l'avancement sur la base des coûts. Les coûts de fabrication associés sont comptabilisés en charges d'exploitation et sont compris dans le résultat d'exploitation.

B – Autres produits d'exploitation

Rubriques	30.09.2022	30.09.2021
Production stockée	-22	280
Production Immobilisée	5 582	6 924
Subvention d'exploitation	33	0
Reprise de provision et transfert (1)	6 207	5 196
Autres produits	304	603
Total	**12 104**	**13 003**

1. *Dont transfert de matières premières aux filiales : 32*

C – Détail des charges externes (en milliers d'euros)

Rubriques	30.09.2022	30.09.2021
ACHATS NON STOCKES	**2 322**	**2 200**
SERVICES EXTERIEURS	**9 432**	**10 349**
Sous traitance	479	448
Redevance de crédit-bail	3 971	4 350
Locations et charges locatives	324	408
Entretien et réparations	3 654	4 193
Primes d'assurances	678	651
Divers	326	299
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	**11 122**	**9 593**
Personnel extérieur	4 738	3 682
Intermédiaires et honoraires	3 471	3 477
Publicité	199	202
Transport	553	599
Déplacement, missions et réceptions	1 430	1 026
Frais postaux et télécommunications	289	314
Services bancaires	256	198
Divers	186	95
TOTAL	**22 876**	**22 142**

D – Dotations aux amortissements et provisions (en milliers d'euros)

Rubriques	30.09.2022	30.09.2021
Dotation aux amortissements	2 437	2 539
Provisions sur actifs circulants	21	34
Provisions pour risques et charges	120	1 339
Provisions pour dépréciation des comptes clients	-	-
Total	**2 578**	**3 912**

E – Détail du résultat financier (en milliers d'euros)

Le résultat financier résulte des opérations suivantes :

Rubriques	**30.09.2022**	**30.09.2021**
Produits financiers sur placements	3 238	2 842
Dividendes reçus de filiales	30 551	9 785
Remboursement sur retour à meilleure fortune	0	711
Résultat sur opération de change	-37	-43
Reprises moins dotations aux provisions	-3 482	2 379
Abandon de créances	0	0
Charges d'intérets	-2 769	-3 195
Charges financières Factor	-205	-128
Autres charges financières	0	-1
Total	**27 295**	**12 351**

F – Résultat exceptionnel (en milliers d'euros)

Le résultat exceptionnel résulte des opérations suivantes :

Rubriques	**30.09.2022**	**30.09.2021**
Opérations de gestion	-421	-1 191
Opérations de capital	-107	68
Résultat sur cession d'immobilisations	589	43
Amortissement dérogatoire	458	250
Coût de restructuration	0	0
Provisions exceptionnelles	-1 700	1 192
Total	**-1 181**	**362**

G – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en milliers d'euros)

Rubriques	**Résultat courant**	**Résultat exceptionnel et participation**	**Total**
Résultat avant impôts	19 722	-1 181	18 541
Impôts	0	0	0
Intégration fiscale	-2 275	0	-2 275
Crédit d'impôt et autres impôts	293	0	293
Résultat net	**17 740**	**-1 181**	**16 559**

Méthode employée : Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

H – Régime fiscal des groupes de sociétés

En France, Plastiques du Val de Loire a opté en faveur du régime de l'intégration fiscale à compter du 1er octobre 2002. Le groupe intégré comprend la société mère et l'ensemble de ses filiales françaises. Dans le cadre de cette option, l'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

Rubriques	**30.09.2022**	**30.09.2021**
Impôts comptabilisés hors intégration fiscale	-293	-210
Impact de l'intégration fiscale	2 275	-1 424
Impôts comptabilisés	**1 982**	**-1 635**

Plastiques du Val de Loire restitue aux filiales l'impôt correspondant à l'utilisation des déficits fiscaux de celles-ci.

Note 5. Engagements

A – Engagements donnés (en milliers d'euros)

1. **Avals et cautions :**

La société s'est portée caution pour ses filiales (montant des en-cours) :

SOCIETES	CREANCIERS	ENCOURS AU 30/09/2022	ENCOURS AU 30/09/2021
AMIENS INJECTION	Fournisseurs	217	43
BAP CHALEZEULE	Fournisseurs	0	22
BAP DOLNY KUBIN	Organismes financiers	567	786
BAP JURA	Organismes financiers	5 092	6 077
BAP MARHINA GRANDE	Fournisseurs	79	0
BAP MARHINA GRANDE	Organismes financiers	1 758	2 656
BAP MORTEAU	Fournisseurs	600	70
BAP NITRA	Organismes financiers	7 564	11 364
BAP NORTHAMPTON	Fournisseurs	210	72
BAP ST MARCELLIN	Fournisseurs	6	0
BAP VOUJEAUCOURT	Fournisseurs	127	12
CARDONAPLAST	Organismes financiers	655	1 224
ELBROMPLAST	Fournisseurs	70	0
ELBROMPLAST	Organismes financiers	2 333	2 325
FPK	Fournisseurs	0	81
KARL HESS	Fournisseurs	77	241
KARL HESS	Organismes financiers	38 680	32 060
OUEST INJECTION	Fournisseurs	83	21
PILSEN	Fournisseurs	2 783	3 000
PVL MEXICO	Fournisseurs	1 192	1 192
SABLE	Fournisseurs	11	0
SABLE	Organismes financiers	536	636
TRANSNAV	Fournisseurs	2 000	2 000
Total		**64 640**	**63 882**

2. **Sûretés réelles accordées (en milliers d'euros)**

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Affectation hypothécaire	Biens immobiliers	0
Nantissement	Matériels	0

3. **Engagements de crédit-bail (en milliers d'euros) :**

Rubriques	30.09.2022	30.09.2021
Redevances payées	3 968	4 240
Redevances restant à payer	7 967	9 282
Valeurs résiduelles restant à payer	286	71
Montant pris en charge dans l'exercice	3 971	4 219

4. **Clause de réserve de propriété :**

L'entreprise applique la clause de réserve de propriété aux produits qu'elle fabrique, le poste client est concerné pour 54 195 milliers d'euros.

Par ailleurs, le montant des matières premières et emballages figurant en stock est soumis à la clause de réserve de propriété pour 2 020 milliers d'euros.

5. **Plus-value en sursis d'imposition :**

Une opération de fusion réalisée en 2001 entre les sociétés PLASTI FL et C.T.M. a dégagé une plus-value de fusion de 1.486 K€ pour laquelle la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a opté pour le régime spécial d'imposition des plus-values visé à l'article 210-A du C.G.I.

Une deuxième opération de fusion réalisée en 2001/2002 entre les sociétés MAMERS INJECTION et DREUX INJECTION a dégagé une plus-value de fusion de 4.775 K€ pour laquelle la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a également opté pour le régime spécial visé à l'article 210-A du C.G.I.

Note 6. Informations diverses

A – Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société conformément à l'article L.225-43 du code de commerce.

B – Rémunérations des dirigeants

Nom	Fonction	30.09.2022	30.09.2021
Patrick Findeling	Président du conseil d'administration	639 087	710 750
Vanessa Findeling	Administrateur	134 784	114 269
John Findeling	Administrateur	132 640	116 509
Elliot Findeling	Administrateur	29 199	90 199
Antoine DOUTRIAUX	CEO	465 838	-
Total		**1 401 548**	**1 031 728**

Les rémunérations et avantages assimilés comprennent les rémunérations fixes et variables.

C – Ventilation de l'effectif moyen

Personnels	30.09.2022	30.09.2021
Cadres	337	337
Agents maîtrise et techniciens	130	135
Employés	80	77
Ouvriers	118	118
Total	**665**	**668**

VI. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société **Plastiques du Val de Loire**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Plastiques du Val de Loire** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note B. Bilan Passif - 3 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode suite à l'application de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, modifiée le 5 novembre 2021, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires dans les comptes annuels et qui précise son impact sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations

Risque identifié

Les titres de participation et les prêts aux filiales figurent à l'actif du bilan au 30 septembre 2022 pour un montant net de 277,4 millions d'euros, soit 52,1% du total bilan. Les titres de participation et les prêts aux filiales sont comptabilisés au coût d'acquisition. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable selon la méthodologie décrite au paragraphe 5 « Titres de participation et créances rattachées aux participations » de la note 3 « Informations relatives au bilan », partie A « Bilan Actif » de l'annexe aux comptes annuels.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces actifs requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (quote-part de l'actif net consolidé) ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité).

Du fait, d'une part, des montants que représentent ces actifs et, d'autre part, de l'importance des jugements de la Direction, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des prêts aux filiales comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement à vérifier les données et hypothèses retenues par la direction pour déterminer les capitaux propres réévalués ou les valeurs d'utilité des titres de participation :

- pour les évaluations reposant sur des données historiques, vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités, ainsi que la justification des éventuelles réévaluations d'actifs estimées par la Direction,
- pour les évaluations reposant sur des données prévisionnelles, vérifier les modalités et les hypothèses de détermination des valeurs d'utilité, et apprécier la cohérence des

prévisions avec les perspectives de marché, avec l'historique des performances commerciales et de rentabilité de la filiale,

- vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société **Plastiques du Val de Loire** par les Assemblées Générales du 28 septembre 2012 pour le cabinet Groupe Y Tours (anciennement Alliance Audit Expertise et Conseil) et du 20 janvier 1981 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 30 septembre 2022, le cabinet Groupe Y Tours était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 41ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent

pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Saint-Cyr-sur-Loire, le 31 janvier 2023

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton **Membre français de Grant Thornton International**	**Groupe Y Tours** Membre de Nexia International
Olivier Bochet Associé	Vincent Joste Associé

VII. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTEES

Plastiques du Val de Loire

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30 septembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société **Plastiques du Val de Loire**,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

3 Conventions et engagements soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

4 Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

❖ <u>Rémunération des administrateurs au titre d'un contrat de travail</u>

Personnes concernées

Madame Vanessa Findeling, Monsieur John Findeling et Monsieur Elliot Findeling, (jusqu'au 1er décembre 2021) administrateurs et Directeurs Généraux Délégués de votre société.

Nature, objet et modalités

Autorisation par les Conseils d'administration du 30 mars 2017 et du 30 septembre 2019.

Les contrats de travail concernant les personnes susvisées, conclus antérieurement à leur nomination en qualité de Directeurs Généraux Délégués, se sont poursuivis sur l'exercice.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, les rémunérations versées (y compris avantages en nature et éléments variables), s'élèvent à :

Administrateurs concernés	Rémunération totale
Madame Vanessa Findeling	62 158 €
Monsieur John Findeling	61 524 €
Monsieur Elliot Findeling	15 553 €

❖ Compte courant de Monsieur Patrick Findeling

Personnes concernées

Monsieur Patrick Findeling, Président du Conseil d'administration de votre société.

Nature, objet et modalités

Les sommes laissées à la disposition de la société par Monsieur Patrick Findeling font l'objet d'une rémunération au taux fiscalement déductible.

Au titre des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022, le solde du compte courant de Monsieur Findeling s'élève à 443 K€ et la rémunération qui en résulte représente une charge de 7 K€.

❖ Compte courant de Madame Vanessa Findeling

Personnes concernées

Madame Vanessa Findeling, administratrice, secrétaire générale et directrice générale déléguée de votre société.

Nature, objet et modalités

Les sommes laissées à la disposition de la société par Madame Vanessa Findeling font l'objet d'une rémunération au taux fiscalement déductible.

Au titre des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022, le solde du compte courant de Madame Findeling s'élève à 502 K€ et la rémunération qui en résulte représente une charge de 6 K€.

❖ Prestations de services administratives et de direction générale

Personnes concernées

Monsieur Patrick Findeling, Président du Conseil d'administration de votre société et Président des sociétés T.P.S, I.P.S, Bourbon AP Bursa, managing director de la société Karl Hess et administrateur unique de la société Plastivaloire Mexico.

Votre société, en sa qualité d'actionnaire des sociétés F.P.K et F.P.G.

Nature, objet et modalités

Autorisation par le Conseil d'administration du 4 octobre 2017.

Votre société réalise pour le compte de ses filiales étrangères des prestations de direction générale et des prestations administratives (comptable, financière, commerciale, technique informatique et juridique). Le montant des prestations correspondait à 0,50% du chiffre d'affaires consolidé de la société Karl Hess et 4,1% du chiffre d'affaires consolidé de chacune des autres sociétés.

Par avenant, en date du 1er octobre 2017 le taux de rémunération a été ramené à 2% du chiffre d'affaires consolidé de chacune d'entre elles (hors Karl Hess dont le taux a été maintenu à 0,50%). La société Plastivaloire Mexico a signé le contrat de prestation avec votre société le 1er octobre 2017. Le montant des prestations correspond également à 2% du chiffre d'affaires consolidé.

Les prestations de services comptabilisées en produits au titre de l'exercice se détaillent comme suit :

Filiales concernées	Montant des prestations
T.P.S.	417 559 €
I.P.S.	216 762 €
F.P.K.	558 228 €
F.P.G.	545 529 €
Karl Hess	343 624 €
Bourbon AP Bursa	204 529 €
Plastivaloire Mexico	327 373 €

❖ Prestations de licence rendues aux filiales étrangères

Personnes concernées

Monsieur Patrick Findeling, Président du Conseil d'administration de votre société et Président des sociétés T.P.S, I.P.S, Bourbon AP Bursa et administrateur unique de la société Plastivaloire Mexico.

Votre société, en sa qualité d'actionnaire des sociétés F.P.K et F.P.G.

Nature, objet et modalités

Autorisation par le Conseil d'administration du 4 octobre 2017.

Votre société réalise pour le compte de ses filiales étrangères des prestations de savoir-faire technologique et d'éléments de propriété intellectuelle. Le montant des prestations correspond à 3% du chiffre d'affaires consolidé de chacune d'entre elles. Les prestations de licence comptabilisées en produits au titre de l'exercice se détaillent comme suit :

Filiales concernées	Montant des prestations
T.P.S.	626 338 €
I.P.S.	325 142 €
F.P.K.	837 344 €
F.P.G.	818 294 €
Bourbon AP Bursa	306 792 €
Plastivaloire Mexico	491 056 €

Neuilly-sur-Seine et Saint-Cyr-Sur-Loire, le 31 janvier 2023

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Olivier Bochet
Associé

Groupe Y Tours
Membre de Nexia International

Vincent Joste
Associé

7. INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

I. INFORMATION CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Note 1. Renseignements sur la société

A – Dénomination sociale et nom commercial

La société a pour dénomination PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE, par abréviation P.V.L.

Elle utilise également le nom commercial « PLASTIVALOIRE » qui, par ailleurs se trouve être l'appellation d'usage du groupe dont PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE est la société mère.

B – Forme juridique

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE est une Société Anonyme à conseil d'administration.

C – Législation

La société est soumise à la législation française et notamment :

- à la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, codifiée sous les articles L 210.1 à L 247.10 du Code de Commerce

- au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales codifié sous les articles L 210-1 à L 225-122 du Code de Commerce

D – Capital social

Le capital social de la société s'élève, au 30 septembre 2021, à 20 000 000 €

E – Siège social

Le siège de la société est situé Zone Industrielle Nord, Les Vallées à LANGEAIS (37130).

F – Registre du commerce et des sociétés, code NAF

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de TOURS sous le n° 644.800.161.
Son code NAF est le n° 2229A

G – Durée

La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a été créée le 20 février 1964, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, pour une durée de 50 ans soit jusqu'au 19 février 2014.

La date d'échéance de la société a été reportée, par décision de l'assemblée générale du 28 février 2005 au 27 février 2104.

H – Objet social (article 3 des statuts)

La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a pour objet :

- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'injection de matière plastique, à la fabrication et au formage de pièces diverses en matière plastique, à la chaudronnerie plastique, à tous appareils, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social.

I – Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux et autres documents juridiques de la société peuvent être consultés au siège social par les personnes qui y sont habilitées.

En outre, les rapports financiers et l'information réglementée se trouvent sur le site Internet de la société (http://www.plastivaloire.com)

J – Exercice social

L'exercice social court du 1er octobre au 30 septembre de l'année civile suivante.

Note 2. Droits et obligations des actionnaires

A – Assemblées Générales (article 15 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la société consacré à cet effet dans les conditions prévues par la réglementation, qui comporte sa signature électronique.

Par ailleurs, la société est tenue de joindre à toute formule de procuration ou de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires, soit directement soit par le mandataire qu'elle a désigné à cet effet, les renseignements prévus par les dispositions réglementaires. La formule de procuration doit informer l'actionnaire que s'il l'utilise sans désignation de son mandataire le président de l'assemblée émettra en son nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire le choix de son mandataire qui n'a pas faculté de se substituer une autre personne. A compter de la convocation de l'assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire remplissant les conditions d'admission aux assemblées peut demander à la société de lui envoyer à l'adresse indiquée une formule de procuration. La société est tenue de

procéder à cet envoi avant la réunion et à ses frais.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

B – Droits de vote (article 12 des statuts et article 225-123 du Code de commerce)

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente, dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Le droit de vote double prévu aux alinéas ci-dessus est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article 225-123 du Code de Commerce.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toute décision portant sur l'affectation des bénéfices. Il est réservé au nu-propriétaire en toute autre circonstance.

C – Affectation et répartition du bénéfice (article 18 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement

prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il ne peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

D – Mode de détention des actions (article 9.1 des statuts)

Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émis par la société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

E – Franchissement des seuils légaux et statutaires (article 9 des statuts)

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils de droits de vote ou de capital prévus par la Loi (5%, 10%, 15%, 20%, 25 %, 30%, 33,33%, 50 %, 66,66%, 90 % et 95%) doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de la société et de l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS (A.M.F.), selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de manquement à l'obligation de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation. Indépendamment des sanctions civiles, les auteurs du manquement à l'obligation de déclaration sont passibles des sanctions pénales prévues à l'article 247-2 I du Code de Commerce.

Par ailleurs, le tribunal de commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande du président de cette société, d'un actionnaire (quelle que soit l'importance de sa participation dans le capital) ou de l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS, prononcer la suspension, pour une durée n'excédant pas cinq ans de tout ou partie des droits de vote (et non pas seulement de la fraction excédant le seuil non déclaré) de l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré un franchissement de seuil.
Sans préjudice des dispositions précédentes, toute personne qui vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions de la loi, au moins 2 % du total des droits de vote des actions de la société est tenue dans les quinze jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent de franchir à la hausse ou à la baisse ce seuil ou un multiple de celui-ci, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social le nombre total de droits de vote qu'elle détient.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote, tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation. Néanmoins cette possibilité ne peut être mise en œuvre que si la sanction a fait l'objet d'une demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale détenant

une fraction du capital et des droits de vote au moins égale à 2 %.

F – Modalités de cession des actions (article 11 des statuts)

La cession et la transmission des actions sont libres.

II. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

Note 1. Capital social et droits de vote

A – Capital social

Le capital social s'élève à 20.000.000 € divisé en 22.125.600 actions ordinaires de 0,90 € environ de valeur nominale, intégralement libérées.

B – Répartition du capital

La situation de l'actionnariat de PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE au 1er janvier 2023 se présentait comme suit :

Actionnaires	% du capital			% des droits de vote réels		% des droits de vote théoriques	
	P.P.	N.P.	Usuf.	A.G.O.	A.G.E.	A.G.O.	A.G.E.
Patrick Findeling	24,62		1,40	34,42	32,54	34,36	32,47
Gisèle Findeling	3,96			5,32	5,32	5,31	5,31
Succession Viviane Findeling	2,65			3,46	3,46	3,46	3,46
Vanessa Findeling et ses enfants mineurs	7,83	0,47		10,52	11,15	10,50	11,13
John Findeling et ses enfants mineurs	7,89	0,47		10,60	11,23	10,58	11,20
Eliot Findeling		0,47					
ELFI Capital	8,28			5,56	5,56	5,55	5,55
M-France Findeling	0,72			0,97	0,97	0,96	0,96
Public	42,35			29,15	29,15	29,08	29,08
Autodétention	0,30					0,20	0,20
TOTAL	**100%**			**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Il est précisé qu'aucun dispositif de participation des salariés au capital de la société n'a été mis en place à ce jour.
La société n'a pas été informée du fait qu'une autre société détenait une fraction de son capital supérieure à 10%.

Note 2. Capital autorisé mais non émis

L'assemblée générale a autorisé la société, en déléguant à cette fin les pouvoirs ou compétences nécessaires au conseil d'administration :

A – Concernant les émissions par incorporation de réserves,

bénéfices ou primes (assemblée générale du 31 mars 2022) :

. À émettre des actions ordinaires (ou à augmenter le nominal des actions existantes pendant une durée de 26 mois, venant à échéance le 30 mai 2024).
Le tout dans la limite de 20.000.000 €.

B – Concernant les émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription (assemblée générale du 31 mars 2022):

. Émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité pendant une durée de 26 mois, venant à échéance le 30 mai 2024,
Le tout dans la limite de 10.000.000 € (5.000.000 euros pour les valeurs mobilières représentatives de créances sur la société).

C – Concernant les émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription (assemblée générale du 31 mars 2022):

. à émettre pendant une durée de 26 mois, venant à échéance le 30 mai 2024, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité, dans la limite de :

- 10.000.000 € par offre au public (5.000.000 € s'il s'agit de titres de créances sur la société).
- 2.000.000 € par offre visée au II de l'article 411-2 du Code Monétaire et financier (également 2.000.000 € s'il s'agit de titres de créances sur la société).

D – Concernant les augmentations de capital par apport en nature (assemblée générale du 31 mars 2022)

. À émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité pendant une durée de 26 mois, venant à échéance le 30 mai 2024.
Le tout dans la limite de 10 % du capital social.

E – Concernant l'octroi d'options de souscription et/ou d'actions au personnel salarié et/ou à certains mandataires sociaux (assemblée générale du 31 mars 2021)

. À consentir au profit des membres du personnel ou de certains mandataires sociaux des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société (ou à l'achat d'actions existantes) pendant une durée de 38 mois, venant à échéance le 30 mai 2024 dans la limite de 3 % du capital social.

F – Concernant l'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et/ou à certains mandataires sociaux (assemblée générale du 31 mars 2021)

. À attribuer au profit des membres du personnel ou de certains mandataires sociaux des actions ordinaires existantes ou à émettre pendant une durée de 38 mois, venant à échéance le 30 mai 2024 dans la limite de 2 % du capital social (dont 1 % au plus concernant les mandataires sociaux).

Note 3. Évolution du capital social de la société depuis sa création

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital (en FF)	Prime d'émission fusion (nette)	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions (après opération)	Valeur nominale	Capital	Devise
1964	Constitution	-	-	4 050	4 050	100	405 000	FF
1967	Réduction de capital	121 500	-	Annulation des 4050 actions existantes et création de 2025 actions de 140	2 025	140	283 500	FF
1968	Fusion	161 000	-	1 150	3 175	140	444 500	FF
1976	Augmentation de capital par incorporation de réserves	317 500	-	-	3 175	240	762 000	FF
1981	Augmentation de capital par incorporation de réserves	508 000	-	-	3 175	400	1 270 000	FF
1984	Augmentation de capital par incorporation de réserves et réduction du capital	730 250	-	-	3 175	630	2 000 250	FF
1987	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 174 750	-	-	3 175	1 000	3 175 000	FF
1989	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 175 000	-	3 175	6 350	1 000	6 350 000	FF
1990	augmentation de capital par incorporation de réserves	3 810 000	-	-	6 350	1 600	10 160 000	FF
1990	Division du nominal des Actions	-	-	1016000 après annulation des 6350 qui composaient jusqu'alors le capital	1 016 000	10	10 160 000	FF
1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 160 000	-	1 016 000	2 032 000	10	20 320 000	FF
1996	Augmentation de capital par apport en numéraire	2 540 000	26670000	254 000	2 286 000	10	22 860 000	FF
1998	Apport en nature de 250 actions de la société ERE PLASTIQUE INDUSTRIE	187 500	2812500	18 750	2 304 750	10	23 047 500	FF
2000	Augmentation de capital par apport en numéraire	4 609 500	95179486*	460950	2 765 700	10	23 657 000	FF
2001	Augmentation du capital par incorporation de réserves	8 626 606	8626605,5	-		13	36 283 605 FRF	FF
	puis conversion en euros				2 765 700	2	5 531 400	€
2017	augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur un poste de capitaux propres	14 468 600			2 765 700		20 000 000	€
2017	Division du nominal des Actions			22 125 600 soit 8 nouvelles actions échangées contre 1 action ancienne	22 125 600		20 000 000	€

* après imputation des frais d'augmentation de capital pour 3.619.289 F

Note 4. Rachat par la société de ses propres actions

La société est autorisée à opérer en Bourse sur ses propres actions, dans le cadre de l'amélioration de sa gestion financière, à l'occasion d'opérations de croissance externe, ou aux fins d'attribuer des titres à ses salariés.

Une autorisation a été donnée à cette fin par l'assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2022.

Le prix maximum d'achat autorisé a été fixé à cette occasion à 20 €.

L'autorisation de rachat a été plafonnée à 10 % du nombre d'actions composant le capital à cette date (avant augmentation du capital social), soit 44.251.200 €.

Les informations relatives à la mise en œuvre de ce programme vous sont présentées au paragraphe ci-après.

Note 5. Opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions (Article T. 1 225-9 Alinéa 2 du code de commerce) entre le 1ER octobre 2021 et le 30 septembre 2022.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille ; - Titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement - Titres comptabilisés en titres immobilisés	**65 844**
Valeur comptable du portefeuille	**276 653 euros**
Valeur de marché du portefeuille (calculé sur la base de 3,64 €, cours au 30 septembre 2022	**240 001 euros**

		Animation du titre	Actionnariat salarié et AGA	Opérations de croissance externe	Couverture de valeurs mobilières	Annulation	**Total**
Achats	Nombre d'actions	197 041	35946	-	-	-	232 887
	Prix	5,2200	4,04	-	-	-	5,0400
	Montant	1 029 066	144 767	-	-	-	1 174 333
Ventes / transferts	Nb d'actions	179 055	35714	-			214 769
	Prix	5,89	Néant	-	-		4,91
	Montant	**1 055 120**	Néant	-	-		**1 055 120**

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

Note 6. Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital et options de souscriptions ou d'achat

La société n'a émis dans le passé aucune valeur mobilière donnant accès à son capital, ni délivré d'option de souscription ou d'achat.

Note 7. Emission et admission de valeurs mobilières

Ce chapitre est sans objet pour le présent document

Note 8. Autres titres donnant accès au capital ou non représentatifs du capital social

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la société.

Il n'existe pas non plus de titres non représentatifs du capital social (parts de fondateurs ou certificats de droit de vote).

III. INFORMATION CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

Année	Actionnaires	% du capital			% des droits de vote (théoriques)	
		P.P.	N.P.	Usuf.	AGO	AGE
2020	Patrick FINDELING	24,46		1,4	32,52	30,73
	Gisèle FINDELING	3,96			5,04	5,04
	Viviane FINDELING	3,26			3,67	3,67
	Vanessa FINDELING et ses enfants mineurs	7,83	0,47		9,97	10,57
	John FINDELING et ses enfants mineurs	7,89	0,47		10,04	10,63
	Elliot FINDELING	8,29	0,47		10,55	11,14
	M. France FINDELING	0,72			0,92	0,92
	Public	42,06			27,21	27,21
	Autodétention	0,13			0,08	0,08
2021	Patrick FINDELING	24,62		1,4	33,74	31,89
	Gisèle FINDELING	3,96			5,21	5,21
	Viviane FINDELING	2,65			3,39	3,39
	Vanessa FINDELING et ses enfants mineurs	7,83	0,47		10,31	10,93
	John FINDELING et ses enfants mineurs	7,89	0,47		10,38	11
	Eliot FINDELING	3,06	0,47		4,03	4,64
	ELFI Capital	5,22			3,44	3,44
	M. France FINDELING	0,72			0,95	0,95
	Public	42,43			28,4	28,4
	Autodétention	0,22			0,14	0,14
2022	Patrick FINDELING	24,62		1,4	34,36	32,47
	Gisèle FINDELING	3,96			5,31	5,31
	Succession Viviane FINDELING	2,65			3,46	3,46
	Vanessa FINDELING et ses enfants mineurs	7,83	0,47		10,5	11,13
	John FINDELING et ses enfants mineurs	7,89	0,47		10,58	11,2
	Eliot FINDELING		0,47			0,63
	ELFI Capital	8,28			5,55	5,55
	M. France FINDELING	0,72			0,96	0,96
	Public	42,34			29,08	29,09
	Autodétention	0,3			0,2	0,2

Note 1. Modifications éventuelles intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

La répartition du capital de la société au cours des trois dernières années a évolué comme indiqué dans le tableau qui précède :

Il est précisé qu'aucun dispositif de participation des salariés au capital de la société n'a été mis en place à ce jour.

La société n'a pas été informée du fait qu'une autre société détenait une fraction de son capital supérieure à 10%.

Note 2. Nantissement d'actions ou autres valeurs

A la connaissance de la société, il n'existe aucun nantissement portant sur les actions ou d'autres valeurs émises par la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE ou l'une de ses filiales.

Note 3. Informations générales concernant la Bourse

A – Place de cotation

Les actions de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE sont cotées à l'EUROLIST (hors SRD) d'EURONEXT PARIS, compartiment B, Code ISIN, FR 0000051377.

Le titre PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE n'est coté sur aucune autre place financière que celle précédemment citée.

B – Précisions sur l'évolution des cours

C – Contrat d'accompagnement et de liquidité

La société est titulaire d'un contrat d'accompagnement et d'un contrat de liquidité auprès de MIDCAP, division de TP ICAP (Europe).

D – Dividendes

1. **Dividendes payés au titre des trois derniers exercices (en euros)**

Exercice	Nombre d'actions	Dividende global (en €)	Dividende distribué (par action) en €	Abattement Art. 158-3 2° DU C.G.I.	Revenu réel (par action) en €
2018/2019	22 125 600	/	/	N.A	/
2019/2020	22 125 600	2.876.328	0,05	oui	0,05
2020/2021	22 125 600	3.097.584	0,14	oui	0,14

2. **Délai de prescription des dividendes**

Le délai de prescription des dividendes est régi par les dispositions légales.

IV. POLITIQUE D'INFORMATION

E – Responsables de l'information

Monsieur Antoine DOUTRIAUX
Directeur Général
Z.I. Nord - Les Vallées 37130 LANGEAIS
Téléphone : 02.47.96.15.15
E-mail : antoine.doutriaux@plastivaloire.com

Madame Vanessa FINDELING
Directrice Générale Déléguée en charge des affaires administratives et financières
Z.I. Nord - Les Vallées 37130 LANGEAIS
Téléphone : 02.47.96.15.15
E-mail : vanessa.findeling@plastivaloire.com

F – Société de communication financière

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE fait appel aux services de la société ACTUS FINANCE, Communication Financière, 52 rue de Ponthieu 75008 PARIS.

8.ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

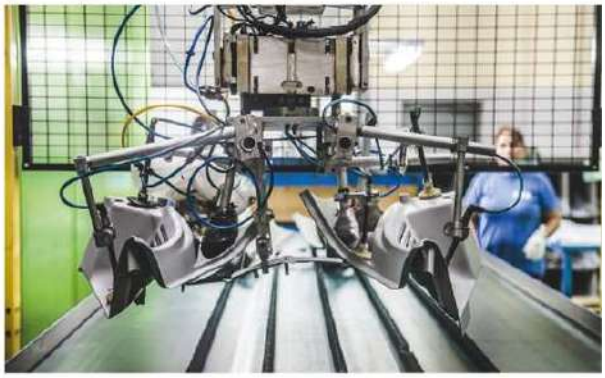

I. ORDRE DU JOUR

- présentation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2022 (incluant le rapport de gestion du Groupe) ;
- présentation du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- approbation des comptes annuels, des comptes consolidés, des conventions visées aux articles 225-38 et suivants du Code de Commerce et des dépenses non déductibles fiscalement ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- approbation des principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président Directeur Général (devenu Président du Conseil d'Administration en cours d'exercice), du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués et des administrateurs ;
- approbation de la rémunération allouée au Président Directeur Général (devenu Président du Conseil d'Administration en cours d'exercice) au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- approbation de la rémunération allouée au Directeur Général au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- approbation de la rémunération allouée aux Directeurs Généraux Délégués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- approbation des informations visées au I de l'article L22-10-9 du Code de commerce ;
- ajustement de la rémunération à allouer aux administrateurs au titre de leur activité au conseil pour l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- fixation de la rémunération à allouer aux administrateurs au titre de leur activité au conseil pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 et les exercices à venir ;
- autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions en application des dispositions de l'article L 22-10-62 du Code de Commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond ;
- pouvoirs aux fins de formalités.

II.TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des rapports du conseil d'administration, et des commissaires aux comptes, sur l'exercice clos le 30 septembre 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 16.559.064. €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des rapports du conseil d'administration, et des commissaires aux comptes, sur l'exercice clos le 30 septembre 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2022, se soldant par un résultat net de -20.170K€ pour un résultat du groupe de -22.729 K€.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu la proposition émise par le conseil d'administration à propos de l'affectation du résultat de l'exercice, l'assemblée générale décide de procéder à l'affectation de résultat de l'exercice de la manière suivante :

Origine

- résultat de l'exercice 16.559.064,40 €

Affectation

- virement au poste « réserves réglementées » 1 402,80 €
- virement au poste « autres réserves » 16.557.661,60 €

L'assemblée générale reconnait s'être vue informer du fait que les distributions suivantes sont intervenues au titre des trois derniers exercices

Exercice	Nombre d'actions	Dividende global (en €)	Dividende distribué (par action en €)	Abattement Art. 158-3 2° DU C.G.I.	Revenu réel (par action en €)
2018/2019	22.125.600	/	/	N/A	/
2019/2020	22.125.600	1.106.280	0,05	oui	0,05
2020/2021	22.125.600	3.097.584	0,14	oui	0,14

QUATRIEME RESOLUTION - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale constate qu'il n'y est pas fait mention de conventions nouvelles, conformément aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce.

CINQUIEME RESOLUTION - APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.22.10-8 II DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux articles L.22.10-8 II et R.225-29-1 du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs telle que décrite dans ledit rapport.

SIXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES PRINCIPES CRITERES DE DETERMINATION, DE REPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ELEMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi notamment en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'assemblée générale, approuve en application des termes l'article L.22-10-8 II dudit code les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président du conseil d'administration au titre de son mandat tel que décrits dans le rapport précité.

SEPTIEME RESOLUTION - APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITERES DE DETERMINATION, DE REPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ELEMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU DIRECTEUR GENERAL

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi notamment en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'assemblée générale, approuve en application des termes l'article L.22-10-8 II dudit code les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au directeur général tel que décrits dans le rapport précité.

HUITIEME RESOLUTION - APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITERES DE DETERMINATION, DE REPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ELEMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES A MADAME VANESSA FINDELING, DIRECTRICE GENERALE DELEGUEE

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi notamment en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'assemblée générale, approuve en application des termes l'article L.22-10-8 II dudit code les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Madame Vanessa FINDELING, directrice générale déléguée tel que décrits dans le rapport précité.

NEUVIEME RESOLUTION - APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITERES DE DETERMINATION, DE REPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ELEMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES A MONSIEUR JOHN FINDELING, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi notamment en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'assemblée générale, approuve en application des termes l'article L.22-10-8 II dudit code les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la Monsieur John FINDELING, directeur général délégué tel que décrits dans le rapport précité.

DIXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES ELEMENTS DE REMUNERATION VERSES OU ATTRIBUES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022 AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à l'ensemble des administrateurs au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels que décrits dans le rapport précité.

ONZIEME RESOLUTION – APPROBATION DES ELEMENTS DE REMUNERATION VERSES OU ATTRIBUES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022 AU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL (DEVENU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN COURS D'EXERCICE)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Patrick FINDELING en sa qualité de Président Directeur Général (devenue Président du Conseil d'administration) au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels que décrits dans le rapport précité.

DOUZIEME RESOLUTION – APPROBATION DES ELEMENTS DE REMUNERATION VERSES OU ATTRIBUES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022 AU DIRECTEUR GENERAL.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Antoine DOUTRIAUX en sa qualité de Directeur Général au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels que décrits dans le rapport précité.

TREIZIEME RESOLUTION – APPROBATION DES ELEMENTS DE REMUNERATION VERSES OU ATTRIBUES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022 A MADAME VANESSA FINDELING, DIRECTRICE GENERALE DELEGUEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Madame Vanessa FINDELING en sa qualité directrice Générale déléguée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels que décrits dans le rapport précité.

QUATORZIEME RESOLUTION - APPROBATION DES ELEMENTS DE REMUNERATION VERSES OU ATTRIBUES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022 A MONSIEUR JOHN FINDELING, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur John FINDELING en sa qualité directeur Général délégué au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels que décrits dans le rapport précité.

QUINZIEME RESOLUTION - APPROBATION DES ELEMENTS DE REMUNERATION VERSES OU ATTRIBUES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022 A MONSIEUR ELIOT FINDELING, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Eliot FINDELING en sa qualité directeur Général délégué au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels que décrits dans le rapport précité.

L'assemblée Générale précise s'être vue rappeler la décision de Monsieur Eliot FINDELING de démissionner de ses fonctions de Directeur Général Délégué à effet du 1er décembre 2021.

SEIZIEME RESOLUTION – APPROBATION DES INFORMATIONS VISEES AU I DE L'ARTICLE L.22-10-9 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale approuve les informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, en application des dispositions de l'article L 22-10-34 I alinéa 1 du Code de commerce.

DIX-DEPTIEME RESOLUTION – AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION A ALLOUER AUX ADMINISTRATEURS AU TITRE DE LEUR ACTIVITE AU CONSEIL POUR L'EXERCICE 2021/2022

L'assemblée générale après s'être vu rappeler que la collectivité des associés avait le 31 mars 2022 fixé à la somme de 151.997 € la rémunération allouée aux différents membres du conseil d'administration et membres des comités au titre de leur activité au sein de ces organes pour l'exercice 2021-2022 de porter ce total à la somme de 189.367 €, sa répartition entre les intéressés relevant de la compétence du conseil d'administration.

DIX-HUITIEME RESOLUTION – FIXATION DE LA REMUNERATION A ALLOUER AUX ADMINISTRATEURS AU TITRE DE LEUR ACTIVITE AU CONSEIL POUR L'EXERCICE 2022/2023

L'assemblée générale fixe la rémunération des administrateurs au titre de leur activité au conseil se rapportant à l'exercice ouvert le 1er octobre 2022 à la somme globale de 308.000 € étant rappelé que la répartition de cette rémunération entre les différents membres du conseil d'administration et membres des comités relève de la compétence du conseil d'administration.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION - AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS DE PROCEDER AU RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIETE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, l'autorise, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L 22-10-62 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettra fin, lors de sa mise en œuvre, à l'autorisation en cours jusqu'à ce jour.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et ou de plan d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocation d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plans assimilés), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'action à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe.
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation à conférer par l'Assemblée générale extraordinaire de ce jour.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 20 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 44.251.200 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

VINGTIEME RESOLUTION – POUVOIRS AUX FINS DE FORMALITES

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet de procéder aux formalités de publicité légale consécutives à l'adoption des résolutions.

III. OBSERVATIONS DU CONSEIL SOCIAL ET **ECONOMIQUE SUR LA SITUATION ECONOMIQUE**

Le Conseil social et économique n'a pas émis d'observation particulière dans le cadre du présent document.

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Langeais, le 31 Janvier 2023
Antoine DOUTRIAUX,
Directeur Général

GROUPE PLASTIVALOIRE

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE
Société Anonyme au capital de 20.000.000 €
Divisé en 22.125.600 actions de 0.9 € de nominal
Siège social : Z.I. Nord, Les Vallées - 37130 LANGEAIS
Tél. 02.47.96.15.15 - Fax : 02.47.96.62.60
E-mail : gilbert.bruneau@plastivaloire.com

www.groupe-plastivaloire.com